

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

L'US MAG

DOSSIER

Europe libérale, Europe sociale

PORTRAIT

L'hôpital public

ENTRETIEN

Éducation supérieure et croissance

Philippe Aghion et Élie Cohen

Recrutements - Décentralisation - Rentrée 2004

**TOUS EN GRÈVE
MARDI 25 MAI**



9

Actualité :
tous en grève
le mardi 25 mai.

28

Fenêtre sur
l'hôpital public :
Rencontre avec
Patrick Pelloux,
urgentiste



15

Dossier
Europe libérale
ou Europe sociale ?

Sommaire

Revue de presse

4

30 jours

5

Débat/courriers

6

Actualités

8

- Pour la Sécurité sociale : l'heure de la mobilisation
- Décentralisation : les TOS à Paris le 18 mai.
- Tous en grève mardi 25 mai.
- Budgets 2004 et 2005 : un horizon de plus en plus sombre.
- Jour férié travaillé : un mauvais plan.
- Laïcité : nouvelle circulaire.
- Maîtrise de la langue : les difficultés des adultes face à l'écrit.
- CNDP : délégation au ministère.
- Élections européennes : débat ATTAC.

Eco/social

13

- Assurance maladie : la FSU reçue par le secrétaire d'État, Xavier Bertrand.
- Pouvoir d'achat : mauvais calcul.
- Retraités : deux décennies de temps libre.

Dossier

15

- Europe libérale ou Europe sociale ?

Métier

24

- Alternance au collège.
- Nouvelle Troisième et brevet.
- CAPES de lettres classiques.

- Évaluation des capacités expérimentales.
- Séries sciences et techniques de gestion.
- Mathématiques en série L.
- 15 mai : rencontre nationale sur l'enseignement de l'économie.
- CO-Psy.

Portrait

28

- L'hôpital public.

Catégo

30

- Mouvement 2004.
- Temps partiel.

Fenêtre sur

32

- L'enseignement de l'histoire en France : entretien avec Patrick Garcia et Jean Leduc.

International

34

- Rwanda : 10^e anniversaire du génocide.
- Réduction de la pauvreté dans le monde.

Culture

36

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

42

- Philippe Aghion et Élie Cohen : éducation supérieure et croissance.

Édito

Contraint, après les élections régionales et cantonales, d'afficher une inflexion de sa politique, le gouvernement Raffarin III est censé mettre en œuvre un plan de « cohésion sociale » voulu par Chirac tout en maintenant ses orientations budgétaires. Sarkozy, aux commandes du budget, réaffirme fortement la volonté de ramener le déficit à 3 %, gèle des crédits à hauteur de 3 milliards d'euros, en plus des 4 milliards déjà gelés, revient au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Dans un contexte d'absence de croissance et de chômage, le ministre des Finances veut vider les bas de laine alors que nous sommes matraqués par l'incitation à l'épargne retraite. Fruit de ces injonctions contradictoires, les querelles entre ministres alimentent régulièrement les médias ; hier le ministre de la Défense contestait le gel de crédits, aujourd'hui, c'est le ministre de l'Emploi qui hausse le ton, rétablit dans leurs droits les demandeurs d'emploi frappés par la réduction de la durée d'indemnisation.

Affaibli, le gouvernement est mis en difficulté par les mouvements sociaux. Les tribunaux viennent de donner raison aux recalculés de l'assurance chômage et aux journalistes de Radio-France. Il est contraint de lâcher du lest sur le système d'assurance chômage des intermittents, sur la recherche, mais il louvoie pour imposer l'essentiel de ses orientations, sur la décentralisation, la mise à mal de l'assurance maladie, le budget. Le président de la République clame solennellement que l'enseignement supérieur et la recherche constituent un « enjeu stratégique » mais « oublie » l'Éducation nationale ! Aucune réponse n'a été donnée aux revendications portées le 12 mars sur les recrutements, les emplois, la précarité, la décentralisation. Le moment est propice pour remettre à l'ordre du jour les problèmes de l'éducation.

C'est pourquoi il nous faut accentuer la pression, amplifier le 25 mai le succès du 12 mars et contraindre le

gouvernement à rouvrir le dossier de l'éducation comme cela a été fait pour d'autres.

Frédérique Rolet
cosecrétaire
générale

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Rédactrice en chef adjointe : Andrée Béhotéguy. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Fabrice Giovanazzi, Claudie Martens. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C. P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : UNCME (2), Tourisme équitable (46), MAE (47), Microsoft (48). Photo de Une : Nicole Joye. Pour s'informer et donner son avis : Mél : secgene2@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu

LES ÉLECTIONS PASSÉES...

... les problèmes restent

Le Monde 25-26 avril 2004

12 % DES ADULTES SONT CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS DE LECTURE

L'illettrisme progresse en France. 12 % des adultes éprouvent des difficultés face à l'écrit, selon une étude de l'INSEE publiée vendredi 23 avril. Menée en novembre 2002 dans dix régions de France métropolitaine, l'enquête « Information et vie quotidienne » montre que les hommes et les personnes nées à l'étranger ou de parents étrangers sont les plus touchés. [...] Ce sont les hommes qui éprouvent le plus de difficultés : 14 %, contre 10 % des femmes. Ce constat de résultats sexués rejoint l'enquête de l'Éducation nationale réalisée en 2002 à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), qui révélait que 8,4 % des garçons et 4 % des filles éprouvaient de graves difficultés de lecture et de compréhension (6,5 % pour l'ensemble). Parmi les adultes sondés, les jeunes sont ceux qui ont le moins de souci à la lecture : 4 % des 18-24 ans, contre 19 % des 55-65 ans. Ces derniers ont en effet fréquenté moins longtemps l'école, explique l'INSEE. 40 % des personnes de 55 ans n'ont pas dépassé l'enseignement primaire.

La Tribune 13 avril 2004

LES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES VEULENT UNE RÉPONSE CONCRÈTE SUR LES SALAIRES

Le contentieux salarial entre le gouvernement et les fonctionnaires est lourd. L'an passé, les fonctionnaires n'ont bénéficié d'aucune augmentation générale - celle relevant le point d'indice - et ont dû se contenter de progressions automatiques de traitements liées à l'ancienneté et à l'évolution des carrières, le fameux « GVT » (glissement, vieillesse, technicité). Pour 2004, le gouvernement n'a consenti pour l'instant qu'une augmentation de 0,5 % des salaires. Les syndicats estiment à au moins 3 % la perte de pouvoir d'achat subie depuis janvier 2000.

la Croix 9 avril 2004

En France, la pauvreté regagne du terrain

La pauvreté touchait 3,7 millions de personnes en France en 2001, soit 6,1 % de la population. Voilà le constat de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui a rendu public hier son troisième rapport. Selon l'Observatoire - qui existe depuis 1998 -, une personne est considérée comme « pauvre » si son revenu est inférieur à 50 % du revenu médian, soit 600 € par mois pour une personne seule. Si la pauvreté a diminué entre 1996 et 2001, elle marque toutefois une « inflexion à la hausse » depuis 2002, se sont d'abord inquiétés les membres de l'Observatoire présidé par Bertrand Fragonard. Une tendance qui devrait encore se poursuivre en 2004. Selon le rapport, le ralentissement de la croissance économique, depuis le second trimestre 2001, serait en partie responsable de cette hausse. Une tendance confirmée par l'évolution du nombre d'allocataires du RMI, qui a augmenté de 1,4 % en 2002 et 4,9 % en 2003. Les membres de l'Observatoire redoutent en outre que la réforme de l'assurance-chômage, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2004, renforce cette tendance dans les mois et les années à venir. Une inquiétude d'autant plus marquée que l'Observatoire de la pauvreté a mis en lumière cette année le « rôle majeur joué par les prestations sociales dans la réduction de la pauvreté. » En 2002, celles-ci représentaient en effet plus de 50 % des revenus des ménages les plus modestes. Les auteurs du rapport précisent en outre que les prestations sociales font baisser de plus de moitié le nombre de familles monoparentales considérées comme pauvres.

L'Humanité 26 avril 2004

RAFFARIN LANCE

LES FONDS DE PENSION

« Ils » l'ont fait ! Et « ils » en sont fiers. Raffarin III restera dans les annales de la V^e République comme le gouvernement qui a introduit les fonds de pension dans le système de retraite. En signant, jeudi dernier, les décrets d'application de ce dispositif prévu par la loi Fillon d'août 2003, le premier ministre a donné le feu vert au plan d'épargne retraite populaire. Avec le PERP, la retraite devient, aussi, un vulgaire produit financier, et la France fait, d'un coup, comme le souligne le syndicaliste Jean-Christophe Le Duigou, un bond en arrière d'un siècle, à une époque où le système solidaire de la répartition n'existait pas et où la rente viagère était le seul moyen d'assurer ses vieux jours. [...] Proposé par les banques et les assurances, le PERP est un contrat individuel et facultatif. Le souscripteur verse des cotisations et reçoit, à la liquidation de sa retraite, une rente, d'autant plus importante qu'il aura cotisé longtemps à un niveau élevé. Pas de sortie possible en capital. Impossible de disposer, avant terme, de son épargne accumulée, sauf en cas de « fin de droits » au chômage ou d'invalidité.

Le Monde 24 avril 2004

LE MINISTRE MAINTIENT LA RÉFORME DU LMD...

François Fillon poursuit la mise en place du LMD (licence-master-doctorat) mais repousse la réforme de l'autonomie des universités. Dans sa première intervention devant la conférence des présidents d'université (CPU), le ministre de l'Éducation nationale a livré son programme de travail pour l'enseignement supérieur, qualifié de « priorité nationale ». [...] M. Fillon, qui fut ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 1993 à 1995, estime que le LMD contribuera à résoudre ce qu'il dénomme « la quadrature du cercle » de l'université : l'obligation de permettre l'accès du plus grand nombre à l'université et la nécessité de favoriser l'excellence. [...] Le dossier de l'autonomie des universités n'est, par ailleurs, plus une priorité.

Le dessin du mois



Cabu. *Le Canard enchaîné* du 5 mai 2004.



© AFP/ANNE-CHRISTINE POUJOLAT

27
avril

Agitationnisme. Nicolas Sarkozy accuse le gouvernement Jospin d'avoir donné de la France l'image d'un pays antisémite. Chirac: « pas de polémique ».

28
avril

Antisémitisme. Les 55 pays de l'OSCE, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, adoptent une déclaration qui reconnaît et condamne le renouveau de l'antisémitisme en Europe.

29
avril

L'être et le néant. Première conférence de presse de Jacques Chirac depuis six ans.

30
avril

Antisémitisme, encore... 127 tombes sont profanées dans le cimetière juif d'Herrlisheim.

1^{er}
mai

Retrouvailles. L'Union européenne compte 25 États membres.

1^{er}
mai

Droits de l'homme. Les services de renseignement américains auraient encouragé les sévices infligés aux prisonniers irakiens.

3
mai

J'écris ton nom... 14^e Journée de la liberté de la presse. Selon Reporters sans frontières, un tiers de la population mondiale serait privé de cette liberté fondamentale.

3
mai

Cohésion sociale. Jean-Louis Borloo annonce que les 613 000 chômeurs « recalculés » sont réintégrés dans leurs droits.

3
mai

Vital. Le ministre de la Santé dénonce la fraude à la carte Vitale et annonce la création d'un dossier médical informatisé pour chaque Français.

UNEDIC

Réintégration des « recalculés »

Le ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo a annoncé la réintégration de 600 000 à 800 000 chômeurs dans leurs droits. L'État diffère le paiement d'une créance de l'UNEDIC qui s'élève à quelque 1,22 milliard d'euros. Jean-Louis Borloo a justifié cette intervention directe de l'État en évoquant le « risque d'annulation de l'ensemble des conventions devant le Conseil d'État (...) une situation qui aurait été dramatique pour tout le monde, les cotisants, les chômeurs ». « Pour assurer le surcoût des recalculés, soit 2 milliards, l'UNEDIC va devoir emprunter » note *le Figaro Économie*, qui précise que les durées d'indemnisation pour les chômeurs entrés dans le système d'indemnisation depuis le 1^{er} janvier resteront de 23 mois au maximum (et non 30 mois au maximum selon l'ancienne convention). *France Soir* signale par ailleurs qu'une cinquantaine de chômeurs corses devaient assigner l'ASSEDIC et l'UNEDIC en justice pour leur réintégration.

28
mars

Le retour de la sanction. Les Français persistent et signent: 21 régions sur 22 à gauche.

30
mars

Le retour des sanctionnés. « Nouveau » gouvernement...

5
avril

Rupture et continuité. Raffarin III prononce devant l'Assemblée nationale son second discours de politique générale.

7
avril

« Je ne cherche pas, je trouve » (Picasso). François Fillon rétablit les 550 postes statutaires de chercheurs et crée 1000 postes à l'Université.

8
avril

Bijoux de famille. Selon un rapport du ministère des Finances, les cessions d'actifs par l'État dans les entreprises publiques, entre 1986 et 2003, lui ont rapporté 65,8 milliards d'euros.

10
avril

« Bourbier » irakien. C'est John Kerry qui le dit...

16
avril

Vrai changement. José Luis Rodriguez Zapatero est investi comme chef du gouvernement espagnol. Il annonce le retour « le plus tôt possible » des troupes espagnoles basées en Irak.

20
avril

Portes qui claquent. Le dialogue entre Jean-Pierre Raffarin et les présidents de Région socialistes tourne court. Ces derniers posent comme préalable l'abandon du transfert des TOS.

26
avril

Last exit... Décès de l'écrivain américain Hubert Selby Jr, auteur, notamment, du mythique *Last exit to Brooklyn*, paru en 1964.

Polyvalence toulousaine

« La situation des crédits affectés à l'organisation des examens m'impose de prendre des mesures d'économie ». Ainsi la rectrice de Toulouse propose-t-elle, dans un courrier à tous les enseignants de lycée, que « des tâches auparavant assurées pour la plus grande part par des personnels vacataires non enseignants (préparation des salles, anonymat et envoi des copies...) » le soient par des professeurs volontaires. Sentant bien que l'appel au bénévolat ne suffira pas, elle annonce: « si vous êtes désigné(e) pour ces tâches, vous ne serez pas convoqué(e) pour assurer la correction des épreuves écrites et des interrogations orales ». Légère ombre au tableau: « vous devrez vous rendre disponible pour l'ensemble de la période des épreuves obligatoires (jusqu'au 8 juillet) et serez susceptible d'assurer 15 heures de travail par semaine ». Rassurez-vous, il ne devrait pas être nécessaire de recruter des vacataires ou des profs de collège pour les corrections et interrogations puisque certaines disciplines ne peuvent « bénéficier » de cette avancée... sauf avis motivé du chef d'établissement bien sûr! Même si on pourrait se réjouir de l'alignement à 15 heures de tous les personnels enseignants, et au-delà de l'indécence de cette proposition de marchandage entre préparation des salles et corrections de copies, on voit bien se dessiner l'organisation rêvée par quelques recteurs: pas de MI-SE, pas d'AE, de moins en moins de personnels TOS et au final les enseignants, présents toute la journée dans l'établissement, toujours disponibles pour remplacer un collègue parti ou passer un coup de balai par-là!

Roland Hubert

Droit syndical

Un local syndical dans l'établissement

E. M.

Nous avons maintenant une adresse à Millau (Aveyron) ! La section du lycée Jean-Vigo jouit à sa demande d'un local syndical mis à sa disposition par l'administration dans le cadre de la réglementation en vigueur (décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique complété par la note de service n° 85-043 du 1^{er} février 1985).

Le principal avantage c'est que c'est pratique. Nous n'aurions de toute façon pas eu les moyens de financer un loyer, d'ailleurs où est l'intérêt pour une section d'établissement de disposer d'un local en ville ?

Certes, c'est un peu petit (une seule pièce) mais très bien placé. Nous allons déjà pouvoir y stocker nos banderoles, rassembler et classer notre documentation (brochures, dossiers, archives...) en attendant d'y installer un ordinateur pour le S1, le téléphone...

Les personnes extérieures à l'établissement doivent bien sûr passer par la loge. Cependant il y a la possibilité de s'y réunir, de tenir une permanence. Ce local témoigne de la présence syndicale dans l'établissement. C'est un lieu de rencontre et d'information pour tous les personnels qui bénéficieront ainsi d'un SNES plus proche d'eux et donc remplissant encore mieux son rôle. C'est là une forme de reconnaissance de la section syndicale d'établissement comme de notre activité par l'administration, la garantie d'une présence affirmée auprès de tous les collègues sur le lieu même de l'exercice du métier et aussi une forme non négligeable d'éducation à la citoyenneté pour les élèves qui ne savent pas toujours ce qu'est un syndicat.

Enfin, le fonctionnement même du lycée ne peut qu'être bénéficiaire de cette situation car les militants auront à cœur de s'y investir davantage.

Géographie

Les migrations internationales, connaître et comprendre

L'AFDG (Association française pour le développement de la géographie) tient son **Géoforum annuel, les 11 et 12 juin 2004 à Poitiers**

Tables rondes, ateliers, témoignages, exposition, vidéo... avec la participation d'universitaires, de responsables associatifs... Programme détaillé et fiche d'inscription sur le site de l'AFDG : www.afdg.org.

Vous y trouverez aussi les actes du colloque « Frontières palestiniennes. Regards croisés de géographes » organisés en 2003 par l'AFDG avec la participation de géographes palestiniens et israéliens. La confrontation de différents points de vue appuyés sur des analyses fouillées avait suscité des débats parfois vifs sur le passé, le présent et l'avenir de ces « deux sociétés pour une même terre ».

LES BONIFICATIONS DE STS NE SONT PAS « ANNUALISABLES » !

Certains chefs d'établissement cherchent à diminuer les bonifications des enseignants de sections de techniciens supérieurs par pondération sur l'année scolaire excluant ainsi les périodes de stage et celles d'examen. Cela conduit à des bonifications exotiques (1,08 ou 1,14 ...) au lieu de 1,25 sur les VS. Cette pratique n'est pas conforme aux textes : le décret 61-1362 du 6/12/61 impose que chaque heure d'enseignement soit décomptée, dans les services hebdomadaires, pour une heure et quart. Ce décret fait référence au décret du 25 mai 1950 qui définit des maximums de services hebdomadaires. Nous invitons les enseignants à rester très fermes sur cette question et à ne pas hésiter à contacter les délégués SNES en cas de difficultés.

Thierry Reygades

PLACE ET RÔLE DE LA MUTUALITÉ DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE ET DU SYSTÈME DE SANTÉ

La FSU organise une journée d'étude le jeudi 10 juin 2004 à Paris, 12, rue Cabanis, 75014 Paris, dans les locaux du SNUIPP.

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie et du système de santé, la place et le rôle de la mutualité doivent être réinterrogés. Nous souhaitons aborder ces questions à partir de la diversité des mutuelles, de leurs pratiques, de leurs prises de position (notamment la MGEN, la mutuelle de la Justice et celle de l'ANPE, MUTACMA), mais aussi des propositions de la FNMF.

Nous souhaitons également que ce stage soit l'occasion de réfléchir à l'investissement des militants, notamment des plus jeunes, dans la mutualité au quotidien pour y faire progresser les valeurs mutualistes.

Pour s'inscrire : Formation syndicale FSU, 3/5, rue de Metz, 75010 Paris, courriel : caform@listes.fsu.fr

Laïcité

Quel type de tolérance ?

E. C. (Toulouse)

Vous venez de publier dans l'*US-Mag* du 20 mars une lettre signée R. M. (74) sur la laïcité dont le titre est « égalité des sexes et exercices du sacerdoce ». [...] Que nous dit cette lettre ? D'abord elle nous renseigne sur comment certains entendent le sens de « laïcité ». Il ne s'agit pas de permettre à tous de professer la religion de leur choix dans la sphère privée, et d'interdire que cela se fasse dans le cadre de l'école, mais de lutter contre les religions. Selon R. M., le fait d'avoir interdit le foulard à l'école veut dire « s'être attaqué à l'islam » (!). Or pour lui (ou pour elle) c'est inadmissible, c'est le mauvais combat. Il faut qu'« on s'en prenne à l'Église catholique partout ». [C'est un peu inquiétant ce « partout ». Certainement cela n'indique pas exclusivement les murs de l'école. Faut-il s'en prendre aux églises ? aux hommes (pardon aux prêtres) ? dans la rue ? porter notre attaque sur la place Saint-Pierre ?]

Mais que peut bien reprocher R. M. au catholicisme ? On comprend dans la lettre que R. M. en aurait beaucoup à dire mais malheureusement il ne peut nous illustrer qu'un seul point de doctrine : « l'inégalité flagrante entre les hommes et les femmes » dans le catholicisme. Évidemment, comme vous l'avez compris, R. M. n'est pas un spécialiste en théologie. Ses arguments ne sont pas toujours convaincants, parfois il manque de connaissances. Par exemple, quand il indique sans rire que « le Christ est d'abord venu pour les hommes » (plutôt que pour les femmes). On peut tout dire, mais parfois le ridicule tue.

En quoi se manifeste cette inégalité ? Quelle « discrimination » fait subir l'Église aux femmes (en donnant en plus « de la femme une image... nuisible au progrès social ») ? Peut-être la lapidation en cas d'adultère, les mariages forcés, l'interdiction de sortie... ? (comme le dit si bien R. M. « on justifie par le droit des femmes une persécution contre l'islam »). Non ? pas du tout ça. Horreur : « l'Église latine interdit l'exercice du sacerdoce aux femmes » ! Vous avez bien lu : les femmes ne peuvent pas se consacrer à la prêtrise. Quant à moi, je ne vois pas l'importance d'entrer dans le mérite de cette question : je ne crois pas que ce soit l'objet d'un journal syndical, mais des associations des fidèles. À chacun son métier. Finalement, pour revenir à la laïcité, pour la première fois (je ne l'ai jamais lu nulle part ailleurs, donc le mérite de la trouvaille revient à R. M.), on ose avancer deux nouvelles propositions.

1. Il faudrait interdire l'Église catholique (« si l'on était logique »), donc la mettre hors la loi, à la limite permission de se retrouver le soir dans les catacombes, mais en cachette, sinon gare aux lions.

2. La laïcité doit intervenir dans l'Église catholique, et leur demander d'ouvrir le sacerdoce aux femmes. Quelle nouvelle conception de la laïcité ! Voilà pour ce qui concerne la lettre de R. M. Et pour finir, une question qui est sérieuse et qui mériterait d'être discutée. Y a-t-il de la place dans notre syndicat pour des enseignants qui, dans leur sphère privée, croient aux préceptes de l'évangile ? Si cette place existe, est-il possible de respecter leur foi ? Quel type de tolérance propose la lettre de R. M. ?



Un outil pour les luttes

« *Politiques de santé : refonder la solidarité* »

Dans la suite de l'ouvrage sur les retraites, la FSU se penche sur les questions complexes que posent le système de santé et son organisation, sur l'assurance-maladie, son financement, les enjeux actuels et trace des pistes de réflexion et de mobilisation fondées sur le maintien des solidarités et le refus du démantèlement de la Sécu.

http://institut.fsu.fr/Editions_Nouveaux_Regards/secu_presentation.htm.

Le prix de vente public est de 6 euros (3 euros + frais de port pour commande groupée venant des SD et des SN). *Commandez-le vite !*

Carrière

Aménager les fins de carrière

J.-P. D. (Ain)

Fidèle syndicaliste depuis mes débuts dans le métier en 1971, j'enseigne l'histoire-géographie en collège depuis 1978. Auparavant, j'étais instituteur, et en qualité de normalien, mon ancienneté commence à l'âge de 18 ans. Ayant 54 ans, j'ai vraiment de plus en plus de mal à exercer ce métier devenu très pénible à tous points de vue : public, parents d'élèves, hiérarchie, réunions en tous genres... Aussi, suis-je scandalisé des décisions Raffarin - Fillon qui ont totalement dénaturé la CPA et supprimé d'un trait de plume le CFA à 58 ans (à cet âge, j'aurai

40 annuités de cotisations !). Je me fais le porte-parole des collègues de mon établissement qui ont plus de 50 ans, tous ont plus ou moins une lassitude psychologique, voire une véritable souffrance professionnelle. Quand on parle d'aménager les fins de carrière, il faut revenir aux dispositifs de la CPA et du CFA d'avant 2003. Je suis déçu de ne pas trouver beaucoup d'articles sur les fins de carrière dans la presse syndicale. Merci d'y consacrer davantage de place et d'agir pour les enseignants les plus âgés, sans oublier les autres !...

Pour préparer avec les élèves le passage de Vénus devant le soleil le 8 juin prochain, la Maison des enseignants vous invite à une conférence sur

VENUS 2004

Le 19 mai 2004 à 14 heures,
19 place de l'Argonne, 75019 Paris

Association Science Technologie Société

Avec Arkan Simaan, agrégé de physique auteur de plusieurs ouvrages publiés par ADAPT-SNES éditions et la librairie Vuibert.



un service du SNES

Sur le site ADAPT, la commande d'ouvrages avec paiement par carte sécurisé est réactivée www.adapt.snes.edu (port gratuit). c'est tellement plus simple !

VIENNENT DE PARAÎTRE

Histoire des sciences

• Les révolutions de l'optique et l'œuvre de Fresnel



Augustin Fresnel est surtout connu pour la lentille à échelons qui équipe des centaines de phares à travers le monde, mais sa théorie ondulatoire ouvre un chapitre des plus brillants du XIX^e siècle en physique. L'analogie entre la lumière et le son parcourt l'histoire de la physique, de l'Antiquité au XVIII^e siècle. Le tournant décisif en optique ondulatoire est dû à Fresnel dont le concept de transversalité de la vibration lumineuse constitue une rupture épistémologique. Schémas, photos d'instruments, encarts explicatifs, extraits de textes fondateurs.

Par Françoise Dutour, Jean et Vinca Rosmorduc. Vuibert/Adapt, mars 2004, 19 €.

• Avicenne et Averroès - Médecine et biologie dans la civilisation de l'Islam

Célèbres médecins et philosophes de la civilisation arabo-musulmane, Avicenne au XI^e siècle en Iran et Averroès au XII^e siècle en Andalousie furent des passeurs de l'héritage antique grec, proche-oriental ou indien, mais aussi des novateurs dans leurs hypothèses sur le fonctionnement du cerveau, la prise en compte du malade comme sujet et l'importance de l'hygiène de vie. Leurs traités ont durant des siècles servi de base à la recherche médicale et biologique. Paul Mazliak les fait revivre ici dans une langue simple avec en annexe une histoire de l'Empire arabe et l'état des autres sciences.

Par Paul MAZLIAK. Vuibert/Adapt, 248 pages, mars 2004, 25 €.



Carrières emplois, statuts

• Guide juridique pratique pour les personnels des lycées et collèges

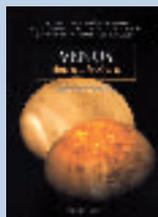


Statuts, emplois, services, carrières, traitements, congés, sanctions : les textes existent et protègent. Encore faut-il les connaître et en obtenir l'application. Ce guide, fruit d'une longue expérience de défense des personnels, essaie de répondre aux questions les plus fréquentes des collègues (titulaires ou non-titulaires, enseignants, agents techniques ou administratifs) sur leur situation professionnelle et administrative et donne des modèles de lettres et de recours. Une présentation sobre et concrète pour une aide efficace.

Par Régine PARIS, 104 pages, 15 €.

Pour ne pas rater l'événement du 8 juin VÉNUS DEVANT LE SOLEIL

Comprendre et observer un événement astronomique



Le 8 juin 2004 la planète Vénus défilera devant le Soleil. Cet ouvrage donne tous les outils (dossier pédagogique, textes anciens, connaissances actuelles) pour observer et resituer cet événement exceptionnel dans l'histoire de l'astronomie.

Coordonné par Arkan Simaan, avec la participation d'astrophysiciens comme Jean-Pierre Luminet et Jacques Blamont. Vuibert/Adapt, 2003, 200 pages, 20 euros.

Recommandé par le magazine « Pour la science » de janvier 2004.

À commander à Adapt Éditions, 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu (paiement par carte sécurisé)

POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'heure de la mobilisation

Le 1^{er} mai 2004 pouvait difficilement supporter la comparaison avec les deux précédentes éditions, très exceptionnelles, de 2002 (le Front national au 2^e tour de la présidentielle) et de 2003 (montée en puissance du mouvement pour les retraites). Ce sont tout de même 200 000 manifestants qui ont participé aux 250 manifestations organisées partout en France. Mais ce qui a été surtout relevé par les médias, c'est l'affichage de la division syndicale. À Paris, par exemple, CGT, FSU, UNSA et Groupe des 10 annonçaient 50 000 manifestants entre la République et la Nation, tandis que la CFTC défilait seule avec 4 500 militants, de même que FO qui faisait état de 4 000 personnes. De son côté, la CFDT a choisi de communiquer sur le déjeuner-débat qu'elle organisait avec des responsables syndicaux des nouveaux membres de l'Union européenne.

Pourtant, quel que soit le cortège, les préoccupations étaient partout les mêmes. La banderole de la manifestation parisienne les résumait ainsi : « Ensemble pour l'emploi, la protection sociale, le service public, la solidarité ». On trouvait d'ailleurs dans la tête du cortège les associations de chômeurs (AC !, CGT chômeurs, MNCP et APEIS), tout auréolées du succès obtenu contre l'UNEDIC devant la justice à Marseille. Le lendemain Jean-Louis Borloo annonçait le rétablissement dans leurs droits des 600 à 800 000 recalculés. Autres thèmes forts : celui de l'emploi au moment où le chômage frôle les 10 %, celui de la défense des services publics alors que les salariés d'EDF-GDF s'opposent au changement de statut de leur entreprise et celui de l'Europe le jour même où elle s'élargit à 25 avec tous les défis que pose cet élargissement, notamment en termes de risques de « dumping social » et de multiplication des délocalisations. Un thème, cependant, prenait le pas sur tous les autres : celui de l'assurance maladie. L'opinion



publique se montre particulièrement inquiète, même si le gouvernement fait preuve de la plus grande prudence dans sa démarche. Depuis quelques semaines cette inquiétude se manifeste par la création de collectifs de défense de la Sécurité sociale, par la multiplication d'initiatives de débats et de colloques (cf. article ci-contre sur les états généraux d'ATTAC et sur les initiatives prises par exemple dans l'Es-

sonne) et par le succès des pétitions lancées à ce sujet. Mais surtout, de partout, monte la demande que les organisations syndicales prennent les initiatives nécessaires. Le SNES comme la FSU se sont depuis longtemps prononcés pour l'organisation immédiate d'actions les plus unitaires possible. La division syndicale, particulièrement aiguë sur cette question, complique évidemment la situation (cf. *US* précédente).

Le 1^{er} Mai a été l'occasion de faire le constat de quelques progrès. La CGT, vers laquelle se tournent beaucoup de regards, vient de proposer une mobilisation « coordonnée » en juin et propose d'en discuter les modalités et la date (manifestations le 5 ou le 6 juin ?) avec l'ensemble des organisations syndicales. La FSU souhaitant saisir toutes les opportunités de mobilisation unitaire a émis un accord de principe assorti d'une demande de discussion des conditions de cette initiative. Une rencontre est prévue le 12 mai. Le G 10 s'est déclaré favorable. L'UNSA a différé sa réponse. La CFTC et la CGC ont trouvé la proposition prématurée, alors que la CFDT et FO l'ont pour l'instant esquivée. De premières initiatives, dans les entreprises et les villes auront lieu les 13, 14 et 15 mai. ■

Bernard Boisseau

NON À LA DÉCENTRALISATION

Les TOS à Paris, le mardi 18 mai

Le mouvement du printemps 2003 a porté très fortement le refus de la décentralisation des missions et des personnels de l'Éducation nationale, au nom de l'unité du service public, du refus des inégalités territoriales, mais aussi de la cohérence des équipes éducatives. Si le gouvernement a dû reculer sur les conseillers d'orientation-psychologues, il a maintenu son projet de transfert des personnels TOS. Ce transfert est pourtant de plus en plus contesté, notamment depuis les élections régionales : par les 22 présidents des conseils régionaux de gauche, par l'opposition parlementaire et, ce qui est plus nouveau, par une grande partie de la majorité elle-même. La position du gouvernement s'est donc considérablement fragilisée même s'il multiplie les déclarations de fermeté sur le caractère définitif de la décision concernant les TOS. Jean-Pierre Raffarin après avoir reçu les présidents de Région, Dominique de Villepin et Jean-François Copé devant les préfets et François



Fillon à l'Assemblée nationale ont les uns et les autres réaffirmé qu'il n'était pas question de revenir sur cette décision qui serait définitivement adoptée par le Parlement à l'automne prochain. D'ici là beaucoup de choses peuvent encore changer, notamment après les élections européennes. D'ailleurs, l'insistance, un peu incantatoire, des ministres souligne que le gouvernement est peu sûr de son fait. Tout cela confirme qu'il est possible d'amener le gouvernement à renoncer aussi à la décentralisation des TOS. Ce sera l'une des trois principales raisons

qui conduisent les fédérations de l'Éducation nationale à appeler l'ensemble des personnels à la grève le 25 mai. Les organisations syndicales de TOS ont considéré qu'une mobilisation spécifique des TOS serait un bon moyen de sensibiliser l'opinion publique et de préparer le 25. Elles ont décidé d'organiser à Paris, le mardi 18 mai, un rassemblement des personnels TOS sur la base d'un délégué par établissement. Le SNES appelle les personnels des lycées et collèges à soutenir activement cette initiative. ■

Bernard Boisseau

Tous en grève mardi 25 mai

Mutisme absolu dans les audiences, aucune réponse à l'interpellation des fédérations de l'Éducation nationale : le ministre n'est toujours pas sorti de son silence, sauf sur une question, celle de la décentralisation, pour annoncer à l'Assemblée nationale, que le gouvernement s'en tiendrait à ses décisions de décentraliser les TOS. Pour le reste rien sur une rentrée 2004

QUATRE MESURES D'URGENCE À PRENDRE POUR LE SECOND DEGRÉ

- Rétablir les 6 000 postes manquants aux concours externes et les 1 100 postes supprimés aux concours réservés, décider des listes complémentaires.
- Revoir la préparation de rentrée et restituer les 4 300 postes supprimés pour rendre immédiatement les options, les classes d'adaptation et construire des dispositifs de lutte contre l'échec au collègue.
- Restituer 10 000 emplois de MI-SE et rediscuter du statut d'assistant d'éducation.
- Abandonner les mesures de décentralisation de l'éducation contenues dans le projet de loi.

dont la préparation, maintenant très avancée, confirme qu'elle sera particulièrement calamiteuse dans le second degré avec des suppressions massives d'options, d'heures de soutien et de sections, notamment dans les enseignements technologiques. Rien sur les coupes claires dans l'encadrement éducatif portant en deux ans sur des dizaines de milliers de personnes. Rien non plus pour confirmer l'hypothèse un moment avancée de listes complémentaires qui auraient permis de limiter les effets catastrophiques de la baisse des postes mis aux concours qui va se traduire par un déficit de 5 à 6 000 enseignants à la rentrée 2005. C'est l'avenir du système éducatif, mais aussi très concrètement,

les conditions de travail des élèves comme des personnels qui sont ainsi très directement mises en cause. Et en tout premier lieu dans les zones difficiles.

Toutes les questions que nous posions lors de notre grève du 12 mars restent aujourd'hui sans réponse. Tout se passe comme si le gouvernement, contraint depuis les régionales à des concessions de plus ou moins grande importance sur plusieurs dossiers (chercheurs, chômeurs, intermittents) avait fait, pour l'instant, le choix de l'intransigeance la plus grande dans l'Éducation nationale.

De plus, le discours volontariste du ministre des Finances sur la nécessité de renforcer encore la politique de réduction des dépenses publiques, l'annonce des gels de crédits pour 2004 (200 millions d'euros pour l'éducation) et les premières informations qui filtrent sur le budget 2005 ne peuvent que redoubler nos inquiétudes.

Le bureau national du SNES réuni le 27 avril a considéré qu'il était indispensable dans ces conditions de donner une suite à la grève réussie du 12 mars avec une nouvelle étape de grève nationale en mai, la plus unitaire possible. Après discussion de son secrétariat national, la FSU a proposé aux autres fédérations de l'éducation une journée nationale de grève et de manifestations le mardi 25 mai. Le débat des 4 fédérations de l'éducation qui s'est déroulé en deux temps les 28 et 30 avril n'a pas tant porté sur l'appréciation de la situation dans l'éducation, que sur les conditions de l'efficacité de l'action. L'objectif est bien de peser sur le rapport de force avec ce gouvernement déjà très affaibli et qu'il faut maintenant contraindre à revoir, aussi, ses choix en matière d'éducation. Les succès remportés dans plu-

Tous les personnels en grève le 25 mai 2004 la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Éducation appellent l'ensemble des personnels de l'éducation à se mettre en grève et à manifester le mardi 25 mai 2004

À ce jour, 30 avril, le nouveau ministre, François Fillon, n'a apporté aucune réponse au courrier des fédérations et aux principales revendications des personnels.

Comme son prédécesseur et contre l'avis de 20 présidents de Région sur 22, il confirme vouloir maintenir les transferts de missions et des personnels, notamment TOS.

Tous les personnels - enseignants et IATOSS - doivent s'opposer à une décision qui va à l'encontre de la cohérence de l'équipe éducative et du bon fonctionnement du service public d'éducation.

La prochaine rentrée scolaire, faute de moyens supplémentaires, sera marquée par un recul important dans de nombreux secteurs, en particulier : **Dans le premier degré, l'augmentation des effectifs aura pour conséquences**

- Le recours massif aux listes complémentaires.
- L'utilisation, comme variable d'ajustement, des postes en école maternelle ou dans l'enseignement spécialisé...
- L'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Dans le second degré

- De nombreuses sections supprimées en lycée professionnel et technologique.
- Dans un grand nombre de collèges et de lycées, des enseignements en langues vivantes, anciennes, disciplines artistiques sont remis en cause ; des dédoublements et des dispositifs d'aide et de soutien sont supprimés ; des moyens sont « récupérés » dans les ZEP...
- Dans le premier degré, comme dans le second degré sera encore accentué le déficit de l'encadrement éducatif : MI-SE et AE.
- Dans l'administration scolaire, la suppression de 1 100 emplois va détériorer le fonctionnement et les conditions de travail.

L'insuffisance des postes aux concours dans le premier degré et la baisse drastique dans le second degré hypothèquent l'avenir. La précarité et le recours aux heures supplémentaires vont se renforcer.

La politique éducative menée par ce gouvernement va à l'encontre de la réussite de tous les élèves et de tous les étudiants.

Devant une telle situation, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Éducation appellent l'ensemble des personnels de l'éducation à se mettre en grève et à manifester le mardi 25 mai 2004.

Paris, le 30 avril 2004

sieurs secteurs ne peuvent que nous inciter à « y aller », nous aussi, dans l'éducation. La décision finalement prise des 4 fédérations d'appeler à la grève le 25 mai est une nouvelle étape importante après celle du 12 mars. Elle doit nous permettre aussi de préparer dès maintenant

une rentrée que nous aurons tout intérêt à placer sous le signe de la mobilisation. Le SNES va se mobiliser à tous ses niveaux pour que le 25 mai soit une grande réussite. Une US spéciale destinée à être diffusée à tous les collègues sera disponible dès le 17 mai. Elle sera le support d'un appel à l'opinion publique que nous proposons de faire signer très largement afin de faire mieux connaître les raisons profondes de notre action pour l'éducation. ■

Bernard Boisseau



© ON

DERNIÈRE MINUTE

Le ministre a enfin parlé ! Sur France Inter ce matin (6 mai), il a, pour le moins, confirmé toutes nos raisons d'aller à la grève. Nous y reviendrons !

Rencontre

SNES-FGR-FP

Le SNES (Frédérique Rolet, Annie Clavel, Jackie Brengou) a rencontré la FGR. Après avoir évoqué les questions liées à l'actualisation du fichier du SNES nécessaire à l'envoi du « Courrier du Retraité » les deux organisations ont procédé à un échange de vue sur les dossiers d'actualité : décentralisation, loi d'orientation, retraite, assurance maladie...

De larges convergences sont apparues tant sur le dossier des retraites que sur les risques qui menacent l'assurance maladie avec les projets gouvernementaux et les dispositions déjà mises en œuvre. Concernant les retraités, personnes âgées et handicapés, la FGR souligne sa crainte de les voir isolés du reste de la population, ce que confirme le projet de Caisse nationale pour l'autonomie ; elle revendique pour 2004 l'alignement de l'évolution de leur pension (1,5 %) sur celle du privé (1,7 %) et un autre calendrier pour leur revalorisation. Ces différents dossiers font l'objet de motions qui seront soumises au congrès de la FGR à Ajaccio en mai prochain auquel participera une délégation du SNES.

Jacques Maurice affirme sa volonté de voir les différentes composantes de la FGR associées aux travaux, à tous les niveaux (commissions exécutives, bureaux...), ce que demande le SNES.

Annie Clavel

Non-titulaires

Des recalculés aussi...

Le SNES n'est pas resté inactif face aux problèmes des prestations chômage amputées. Le secteur non-titulaire et l'action juridique ont été saisis par un certain nombre de collègues : contractuels, MA, vacataires, MI-SE chômeurs, stagiaires licenciés et dans un autre registre, des anciens aides-éducateurs qui eux font partie du domaine du droit privé. Le jugement du tribunal de grande instance de Marseille nous interroge en ce que nos collègues, agents de droit public, ne peuvent pas en bénéficier. Le SNES établit un dispositif d'assistance. L'annonce politique du ministre de la Cohésion sociale ne nous fournit pas de réponse définitive car le cas de la fonction publique n'a absolument pas été abordé. C'est pourquoi le secrétariat général de la FSU et celui du SNES contactent en urgence nos interlocuteurs au gouvernement afin d'obtenir des assurances sur le sort des recalculés du public.

Si vous êtes dans le cas de figure où vos jours de prestations ont été diminués de manière drastique, alors que vous étiez chômeur rémunéré avant le 1^{er} janvier 2003, après conversion de vos droits au 1^{er} janvier 2004, vous êtes concernés. Vous pouvez nous contacter : action.juridique@snes.edu et ma@snes.edu.

Florence Dursapt, Catherine Gourbier

BUDGETS 2004 ET 2005

Un horizon de plus en plus sombre en particulier pour le second degré

Nous avons jugé le budget 2004 très insuffisant lors de son adoption par le Parlement. Il frappait particulièrement le second degré avec 1 500 emplois supprimés auxquels s'ajoutaient les suppressions d'emplois au titre de surconsommations de crédits dans certaines académies et la disparition très importante de personnels dans le domaine de la vie scolaire de par la suppression progressive des MI-SE. Le gouvernement a décidé d'en rajouter une louche en gelant des crédits. Les informations que nous possédons font état de plus de 200 millions d'euros (cela représente près de 0,5 % des crédits des enseignements scolaires⁽¹⁾), sans qu'on sache les crédits qui vont être touchés par ce gel. Pour fixer les esprits 200 millions d'euros correspondent au coût annuel de 6 500 professeurs certifiés. On est donc face à une diminution significative qui ne pourra pas être sans conséquence sur les conditions dans lesquelles se déroulera la rentrée scolaire prochaine.

Dans le même temps se prépare le budget 2005. La pression sur les déficits publics, les déclarations du nouveau ministre de l'Économie ne laissent rien présager de bon. La pression est particulièrement forte sur le second degré. Les déclarations se multiplient sur



© Daniel Maunoury

le coût jugé anormal du second degré⁽²⁾. Stigmatiser ainsi le second degré, c'est oublier, ou faire semblant d'oublier, qu'offrir aux élèves des voies diversifiées de réussite en particulier à travers les options, améliorer les conditions d'enseignement des langues vivantes, maintenir des établissements ruraux qui ne soient pas des sous-établissements, maintenir des effectifs raisonnables dans les laboratoires et ateliers des sections technologiques, mettre en place des éléments d'aide individualisée pour les élèves en difficulté, accroître le nombre de bacheliers sans dévaloriser le diplôme, tout cela à un coût. Par ailleurs la baisse de nombre de recrutements d'enseignants du second degré cette année fait apparaître, compte tenu des départs en retraite, un déficit de 5 000 enseignants par rapport aux besoins de la rentrée 2005. En clair cela signifie que 5 000 emplois ne pourraient être pourvus en sep-

tembre 2005. Cela ne peut s'interpréter que comme une volonté du gouvernement de supprimer ces emplois dans le cadre du budget 2005, c'est-à-dire à la rentrée 2005.

Certes les prévisions d'effectifs mettent en évidence une baisse du nombre d'élèves dans le second degré à la rentrée 2005. Cette baisse est estimée à 47 000 élèves ce qui représente 0,8 % des effectifs. Ce n'est pas une hémorragie. De plus les effectifs sont amenés à réaugmenter dans 4 ou 5 ans. Mais pour le SNES cette baisse démographique doit être l'occasion de dégager une partie du potentiel nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du second degré afin qu'il contribue efficacement à des objectifs qui sont décrits comme décisifs par le gouvernement lui-même (par exemple : lutte contre l'échec scolaire, augmentation du nombre de jeunes accédant aux diplômes de l'enseignement supérieur pour couvrir les besoins du pays ces prochaines années). ■

Daniel Robin

(1) Enseignements scolaires : de la maternelle au lycée (post-bac inclus).
(2) Coût d'un élève en 2002 : dans le primaire, 4 490 euros, au collège, 7 110 euros, au lycée (enseignement général et technologique), 9 060 euros (coûts intégrant les dépenses des familles, de l'État, des collectivités territoriales (source INSEE).

JOUR FÉRIÉ TRAVAILLÉ : UN MAUVAIS PLAN

Le plan dit de « solidarité » envers les personnes âgées et dépendantes vient en discussion à l'Assemblée nationale cette semaine. Face à l'opposition unanime des organisations syndicales et de nombreuses associations, notamment de retraités et personnes âgées, ce plan, le gouvernement a dû revoir sa copie. Mais il a semblé surtout embarrassé par les difficultés liées au choix du jour férié travaillé, sous la pression notamment des restaurateurs et hôteliers qui voient d'un mauvais œil le très lucratif week-end de Pentecôte réduit par cette mesure. D'où les évolutions proposées aux députés par Hubert Falco : transformer la journée de 7 h de travail en 7 h supplémentaires fractionnables, laisser le choix de la date à chaque branche, à chaque secteur, public ou privé ; dans l'Éducation nationale, les recteurs pourraient décider, après concertation, de « leur journée » de travail gratuit ! à moins que l'on ne reprenne le cadre des 3 zones. Si aucun accord n'était trouvé, la journée serait alors fixée au lundi de Pentecôte. Le problème n'est pas là. La FSU a été auditionnée par le

rapporteur de la loi au Sénat et y a rappelé sa position : alors que le gouvernement a pris des mesures fiscales qui accroissent les inégalités et réduisent les moyens des services publics, mettant en danger les plus fragiles parmi nous, il est scandaleux qu'il soit fait appel aux seuls salariés pour contribuer à ce qui doit relever de la solidarité nationale, et que la disposition retenue soit celle d'un allongement du temps de travail qui remet ainsi en cause la loi sur la RTT. Face à une question aussi importante que celle de la perte d'autonomie et du handicap à tout âge, c'est un débat national qui devrait s'engager, afin de déterminer de quelle façon peut se développer une solidarité financière, humaine, matérielle, qui soit à la hauteur des besoins. Ce n'est pas le cas de ce plan dont, il faut le rappeler, la deuxième mesure est celle de la création d'une caisse autonome (appelée 5^e branche de protection sociale) qui par ses modalités et son financement, isole les personnes âgées et dépendantes du reste de la société, au mépris des véritables solidarités. Elizabeth Labaye

Des projets successifs marquant les faiblesses de la loi

Le SNES avait marqué ses fortes critiques concernant la loi relative au port de signes religieux par les élèves en refusant de prendre part au vote lors du Conseil supérieur de l'éducation qui l'avait étudiée. D'abord, par son périmètre étroit, cette loi ne traite pas de l'ensemble des problèmes de laïcité qui se posent dans les établissements scolaires (situation en Alsace-Moselle, présence des aumôneries catholiques voire de services religieux dans certains établissements, marchandisation de et dans l'école, etc.) ; elle laisse ainsi penser que c'est une religion qui est spécifiquement visée par ce texte. Ensuite parce que, même dans le cadre étroit choisi, elle ne permet pas une application claire dans les établissements. Il était prévisible que la circulaire d'application de cette loi allait rencontrer de graves difficultés, en prétendant vouloir dire ce que la loi ne

dit pas et en voulant lever les ambiguïtés que la loi n'a pas voulu ou pas pu lever. Ainsi le premier projet qui nous a été soumis le 21 mai était catastrophique. Sur de nombreux points ce projet ne faisait qu'aggraver la situation existante. Quelques exemples sont éloquentes : autorisations de tenues religieuses si elles sont « traditionnelles », distinction entre le port de signes religieux pour des raisons culturelles ou religieuses, quasi-absence de rôle des équipes pédagogiques dans la phase de dialogue avec l'élève, le chef d'établissement pouvant décider de tout sans concertation, interdiction faite aux enseignants d'exclure de leur classe les élèves qui manquaient aux obligations de la nouvelle loi. La FSU et le SNES ont alors présenté une série d'amendement visant à corriger les dérives les plus graves de ce projet. Nous avons, pour une bonne part, été

entendus. Vous trouverez sur le site du SNES (<http://www.snes.edu>) l'état actuel du projet de circulaire ainsi que nos commentaires sur les points essentiels. Cependant des difficultés demeurent sur certains points. C'est notamment le cas sur la place et le rôle des équipes pédagogiques, et particulièrement des enseignants, dans la phase de dialogue. Il ne s'agit pas là de remettre en cause les responsabilités légales et réglementaires des chefs d'établissement. Cependant refuser que les conditions du dialogue avec l'élève se fassent en concertation avec les enseignants, refuser que les enseignants de la classe soient régulièrement informés des évolutions de ce dialogue apparaît comme une totale absurdité. Là où des difficultés existent, ou ont existé, l'absence de concertation étroite entre le chef d'établissement et les ensei-

gnants a conduit à une aggravation des difficultés et des tensions. Dans chaque établissement, la rédaction de la modification du règlement intérieur qui devra être votée par le conseil d'administration de l'établissement aura une importance décisive. Rien n'impose que cette modification s'en tienne au règlement type. Le SNES continuera dans les prochaines semaines à faire le nécessaire pour améliorer, en ce sens, le projet de circulaire. Dans chaque établissement, la rédaction de la modification du règlement intérieur qui devra être votée par le conseil d'administration aura une importance décisive. Rien n'impose que cette modification s'en tienne au règlement type proposé dans la circulaire. Des informations plus détaillées seront données dans le prochain *Courrier de SI*. ■ Daniel Robin

MAÎTRISE DE LA LANGUE

Les difficultés des adultes face à l'écrit

Une récente enquête de l'INSEE révèle que 12 % des 18-65 ans ont des difficultés à l'écrit dont 7 % pour les personnes nées en France, 4 % des 18-24 ans contre 59 % pour les 55-65 ans qui ont été scolarisés souvent moins longtemps. Les compétences à l'écrit sont corrélées au niveau d'études, plus il est faible plus les difficultés se révèlent importantes : 60 % pour les sorties sans diplôme. Les femmes éprouvent moins de difficultés que les hommes, 10 % contre 14 %, ce qui confirme les



© Clément Martin

autres études déjà effectuées. Les difficultés à l'écrit se retrouvent souvent à l'oral et en mathématiques d'où l'effet cumulatif

négligé sur les apprentissages possibles tout au long de la vie et la formation continue.

Que ce soient les tests de compétences du PISA, les journées dites JAPD ou bien la dernière enquête de l'INSEE auprès des 18-65 ans, le noyau dur des jeunes en difficulté sortant du système éducatif est de 4 %. C'est sur ces 4 % que le système éducatif doit notamment faire porter ses efforts. Car même si l'on peut noter que ce chiffre apparaît faible, il correspond désormais à une exclusion sans appel de ces jeunes du mar-

POUR EN SAVOIR PLUS

www.insee.fr

et, sur demande,

en téléphonant

au **01 40 63 29 13**

les actes du colloque
MAÎTRISE DE LA LANGUE

SNES - janvier 2003

ché du travail pour les décennies à venir si rien n'est fait.

Le SNES a entrepris un travail sur la maîtrise de la langue et ses difficultés et développe des propositions concrètes pour les résoudre car il s'agit d'un enjeu social majeur. ■ Gisèle Jean

UNE DÉLÉGATION DU CNDP REÇUE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Aujourd'hui 3 mai 2004, deux cents personnes du Centre national de documentation pédagogique, CNDP, en conflit avec leur direction à cause de la délocalisation de leur établissement à Chasseneuil-du-Poitou, sont allées manifester leur mécontentement au directeur général, Alain Coulon, qui avait convoqué les organisations syndicales. Les salariés étaient accompagnés de nombreux élus d'Ile-de-France, parmi lesquels la sénatrice communiste Hélène Luc, Nicole Touquoy-Morichaud (MRC), Francine Bavay (Verts), Anne Hidalgo (PS), Lyne Cohen-Solal (PS), Daniel Brunet (PCF), Pascal Buchet (maire PS de Fontenay-aux-Roses, conseiller général des Hauts-de-Seine).

Ces derniers se sont exprimés clairement en faveur du moratoire pour lequel ils ont écrit au ministre François Fillon. Ils ont demandé instamment au directeur général de cesser de mettre en œuvre la délocalisation et de ne rien faire tant que des garanties et des mesures d'accompagnement n'auront pas été prises au niveau du ministère. Le directeur général du CNDP a répondu que ce n'était pas de son ressort et que le ministère lui avait promis des choses... Par la suite, une délégation composée de trois élus franciliens et de quatre représentants syndicaux a été reçue par le chef de cabinet de François Fillon, M. Yann de La Barre de Nanteuil.

Ce dernier les a assurés que le dossier serait rapidement examiné et qu'ils seraient avisés très prochainement des suites que le ministère comptait donner.

Après un conseil d'administration dont les organisations syndicales contestent la validité et qui a voté à la hussarde la deuxième tranche de délocalisation - qui concerne plus de cent personnes - les salariés, choqués, ne considèrent plus leur directeur général comme un interlocuteur valable. Ils demandent plus que jamais un moratoire et un gel des actions de délocalisation en cours, préjudiciables tant pour les missions du CNDP que pour eux-mêmes.

Mutations à 1 000 points

Retour de manivelle

À l'occasion du mouvement « inter » du printemps 2000, on se souvient que le ministre avait accordé des bonifications de 1 000 points à certains collègues, refusant d'en donner le motif aux commissaires paritaires, qui avaient vigoureusement dénoncé ce fait du prince. Deux collègues n'avaient, dès lors, pu obtenir leur mutation pour la Bretagne, étant devancés par deux candidates.

Ils avaient saisi le tribunal administratif, avec la présence du SNES à leurs côtés dans la procédure. Le tribunal vient tout simplement d'annuler la décision du ministre de prononcer la mutation des « surcalculés » du ministre. Ces dernières vont peut-être devoir revenir humer le bon air de la région parisienne(1). On doit se féliciter de ce rappel à l'équité, et de la censure des entorses ministérielles au barème. Tout bon mécanicien sait que le manie- ment imprudent du piston expose à des retours de manivelle.

Francis Berquin

(1) Trib. Adm. de Versailles, 9 avril 2004, M. et Mme Puysségur, n° 0201794-0201795.

Travail et famille

Il ne fait pas bon être mère, divorcée et professeure...

Une collègue de l'académie de Strasbourg nous a saisis d'une décision plutôt surprenante d'un juge aux affaires familiales. Ce dernier, estimant qu'un prof avait bien trop de temps libre, a confié la garde de l'enfant du couple à la mère enseignante la semaine et tous les week-ends au père, qui avait lui, un vrai emploi, salarié et surbooké. Le motif exprimé étant qu'« un prof a le temps dans la semaine ».

Ce fait divers serait comique si, au-delà de la tragédie de parents autour de la garde d'un enfant, il n'atteignait pas tous les enseignants dans leur honneur professionnel et la définition de leur métier. Alors, oui, Monsieur le Juge, un prof ça travaille beaucoup, y compris dans la semaine...

Catherine Gourbier

Rennes

Le SNES au contact des étudiants

Le 23 avril, dans le cadre d'une intersyndicale, étudiants et formateurs IUFM ont envahi le CA de l'IUFM, qui a été annulé. M. le Recteur a écouté patiemment sans apporter de réponse aux doléances des envahisseurs.

Le S3 a organisé une première réunion d'information destinée aux PLC1. 80 participants. Un exemple à multiplier dans nos académies.

SÉCU Meeting intersyndical à Évry (FSU, CGT, G10 solidaires, FO)

A l'initiative du congrès départemental de la FSU en janvier 2004, notre section s'est adressée à l'ensemble des unions départementales pour organiser une réunion publique sur la Sécurité sociale.

Cet objectif a rencontré les préoccupations de l'Union syndicale solidaire (les Sud) et de la CGT, puis de FO. La préparation de ce meeting a permis de confronter les différents points de vue et de conclure que ce qui nous rassemblait l'emportait largement. Elle a aussi entraîné des actions militantes communes pour populariser cette réunion auprès des salariés et de la population (distributions dans les entreprises, les établissements, les services, dans les gares).

Ainsi, environ 400 personnes ont participé à la réunion publique le 8 avril à la maison des syndicats à Evry. Gérard Aschieri, Daniel Prada (secrétaire confédéral de la CGT), Jean-Claude Mallet (secrétaire confédéral de FO), et Patrick Alloux (G10 Solidaires) ont exposé l'histoire de la Sécurité sociale, les projets de réforme et leurs enjeux ainsi que les différentes perspectives de leurs organisations.

Tirant un bilan très positif de cette initiative, les unions départementales CGT, FSU et G10 solidaires ont continué à se réunir après le 8 avril, en invitant à chaque fois l'ensemble du mouvement syndical départemental. La conviction domine qu'il y a urgence à agir pour empêcher le gouvernement de légiférer à sa guise pendant l'été. De nombreuses réunions sont en préparation dans les villes, les entreprises et les établissements, certaines d'entre elles revêtant un caractère intersyndical. En même temps les 3 unions départementales ont élaboré une pétition qu'elles feront signer publiquement dans tout le département. En dehors du champ strictement syndical, ATTAC a impulsé la création d'un collectif de défense de la santé auquel la FSU participe. Ce collectif a contribué à populariser le meeting du 8 avril et a appelé à la manifestation du 1^{er} Mai. Il participe, avec les syndicats de la santé à la mobilisation qui commence autour des projets de

réorganisation-privatisation des hôpitaux d'Évry et de Corbeil. Cette intense activité autour de la protection sociale est largement prise en charge par les syndicats de la FSU qui contribuent ainsi fortement à la vie de la section départementale. Fort de cette expérience, le congrès d'orientation départemental de la FSU 91 a voté une motion pour que nationalement, des contacts soient pris pour organiser fin mai, une grande manifes-



tation nationale pour la Sécurité sociale. ■

Michel Galin (secrétaire départemental FSU Essonne)

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Débat à ATTAC

Le lundi 19 avril, un courrier électronique d'un salarié de l'association, Christophe Ventura, informait le CA qu'il entendait présenter pour les élections européennes des « listes altermondialistes sur la base des propositions d'ATTAC et de la Confédération paysanne ». Un membre du bureau annonçait qu'il s'engageait sur ces listes, des responsables locaux d'ATTAC et des membres du conseil scientifique étaient sollicités pour s'y engager. Cette initiative a provoqué une crise interne au sein de l'association. Les promoteurs et les partisans de la démarche déclarent qu'après avoir constaté le « vide politique » actuel, et craignant que les questions de fond ne soient escamotées dans la campagne à venir, ils ont estimé nécessaire que les idées altermondialistes soient représentées dans l'offre politique, et non plus relayées, plus ou moins, par les partis existants. Ils affirment que cette initiative ne pose aucun problème dès lors que ces listes ne se réclament pas d'ATTAC et que le bureau a rappelé la position traditionnelle de l'association : ATTAC ne suscite, ni ne soutient aucune liste et interpelle chacune des listes en présence sur ses positions vis à vis des « 21 exigences d'ATTAC » sur le projet de Traité constitutionnel.

Au contraire, huit membres du bureau, dont les trois vice-présidents d'ATTAC ainsi que ceux qui y siègent au titre de la CGT,

de la FSU et du G10, ont signé un texte déclarant que cette initiative pose un sérieux problème et risque de diviser l'association. Ce texte fait ressortir trois critiques. Premièrement, l'affirmation selon laquelle ces listes « reprennent les idées d'ATTAC, mais ne sont pas d'ATTAC » est une fiction qui ne trompera personne : le lien sera évident pour la presse et l'opinion.

En second lieu, cette démarche prend le risque de laisser penser que la seule perspective politique est de se situer dans l'espace des forces politiques partisans, affaiblissant ainsi l'originalité du positionnement d'ATTAC en tant que mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. ATTAC doit rester ce lieu de rencontres entre individus et organisations venant d'horizons différents, indispensable pour la réflexion sur les alternatives et à la coordination d'actions.

Troisièmement, les auteurs du texte déplorent la manque de transparence qui a entouré cette initiative. Si certains estiment que l'identité d'ATTAC doit être modifiée, cela doit être discuté publiquement dans l'association et non pas imposé par un fait accompli. Le SNES et la FSU souhaitent que ces questions soit débattues lors du CA extraordinaire du 15 mai dans la perspective de préserver le développement de l'association. ■

Daniel Rallet

ASSURANCE MALADIE. La FSU a été reçue en audience par le secrétaire d'État Xavier Bertrand, qui a précisé le calendrier de la réforme.

Des annonces en trompe-l'œil

Le texte de la réforme devrait être voté cet été (en juillet), ce qui implique que le texte soit soumis au Conseil d'État fin mai et présenté au conseil des ministres à la mi-juin, juste avant l'ouverture du débat parlementaire.

La négociation devrait s'ouvrir à partir de vendredi, un document élaboré par le ministre pourrait être remis sur l'organisation du système, tandis que les questions de financement pourraient être traitées plus tard.

Philippe Douste-Blazy, après une prestation à TF1, où il s'était montré à la fois discret sur les propositions gouvernementales et fort prolix sur les abus liés à la carte Vitale, tout en admettant cependant qu'ils ne faisaient pas le déficit, a présenté mardi 4 mai plusieurs pistes d'une réforme de l'assurance maladie, sans toutefois dévoiler les véritables intentions du gouvernement. Se voulant rassurant sur les grands principes, il s'est surtout attaché à définir quelle pourrait être la nouvelle « gouvernance » du système : réaffirmation du rôle de l'État, création d'une Haute Autorité en Santé capable « d'objectiver les conditions de remboursement des soins », délégation de gestion renforcée « dans le cadre d'un paritarisme renoué », un partenariat avec les complémentaires (mutuelles et assurances privées) et les professionnels. L'assurance maladie devrait être dotée « d'instances de direction renouvelées, à la fois légitimes et responsables ». (cela veut-il dire que des élections pourraient avoir lieu comme le réclame



© AFP/MYCHELE DANIAU

notamment la FSU ? rien n'est moins sûr). Dossier médical partagé et coordination des soins, mesures qui pourraient aller dans le sens d'une meilleure prise en charge des malades, ont été également évoqués par le ministre. Il s'est surtout gardé de toute indication concernant le financement et les mesures nécessaires pour combler le déficit, se contentant de citer les propositions faites par les différents partenaires ou acteurs du système de santé. Il a seulement indiqué que si de nouveaux prélèvements étaient nécessaires, ils ne devraient pénaliser ni la croissance, ni l'emploi.

Pour la FSU, il est urgent que le gouvernement dise clairement quelles sont les orientations qu'il compte défendre afin de les mettre en débat dans le pays. Les pistes sur lesquelles il s'est montré le plus disert ces derniers temps ne peuvent que nous alerter. Les références systématiques à la responsabilisation des patients sont inquiétantes : s'il est légitime de veiller à ce que les ressources de l'assurance maladie soient utilisées à bon escient, on sait que les dépenses les plus lourdes relèvent, non du « laxisme » des comporte-

ments, mais des maladies longues et graves et sont donc incontournables. Cette insistance peut donc laisser craindre, soit des modulations de remboursements soit des franchises ou forfaits, bien que le ministre s'en défende. Cette question semble encore faire débat au sein du gouvernement. Il est donc indispensable que s'exprime clairement une opposition unanime des syndicats et des mutuelles pour refuser ces transferts.

Enfin, donnant la priorité aux causes structurelles du déficit, (les dépenses) il ne propose aucune piste qui puisse relever les recettes de l'assurance maladie, alors même que se renforce le matraquage médiatique sur l'accroissement du déficit.

Le SNES et la FSU continueront à faire connaître largement leurs propositions alternatives pour une réforme solidaire et de qualité du système de santé⁽¹⁾ et à agir pour impulser des mobilisations unitaires à tous les niveaux.

Élizabeth Labaye

(1) « Politiques de santé, refonder les solidarités », éditions Syllepse, à commander à la FSU ou dans les sections académiques du SNES.

Retraites

Bonifications pour enfant : des précisions⁽¹⁾

Le cas des non-titulaires ayant fait valider leurs services.

Une note du service des pensions dont les rectorats ont été destinataires, revient sur la situation des femmes ayant accouché alors qu'elles étaient non titulaires. Si la naissance est intervenue au cours d'une période validée, la bonification est acquise.

De nombreux dossiers ont écarté le congé de maternité des services validés. Lorsque la période non validée correspond à la durée du congé de maternité, ou lui est supérieure sans excéder 300 jours, la bonification est abordée. En outre, et cela pourra être utile à toutes, il est précisé, que « compte tenu de l'ancienneté des situations recensées, il n'est plus possible aujourd'hui d'obtenir des justificatifs pour ces périodes ».

La persévérance du SNES et de la FSU à soumettre aux responsables des ministères et aux parlementaires toutes les difficultés rencontrées par les collègues permet de faire trancher favorablement nombre de dossiers.

Pour autant, il reste trop de situations non réglées et le recul des droits pour les enfants nés ou accueillis à partir de 2004 (sauf temps partiel ou congé parental) pénalisera fortement les plus jeunes d'entre nous.

Il importe donc de donner la plus grande ampleur à la campagne menée ensemble par la FSU, la CGT et l'UNSA. Nous invitons toutes les collègues à signer l'appel en ligne sur le site www.siteunitaire.org et à y déposer éventuellement leur témoignage.

A. F.

(1) Voir les dispositions décrites dans l'*US Mag* de février 2004 (supplément au numéro 595).

SÉCURITÉ SOCIALE : ÉTATS GÉNÉRAUX

Samedi 24 avril se sont tenus à Paris les états généraux de l'assurance maladie, organisés par ATTAC et auxquels ont participé le SNES et la FSU, ainsi que l'UNEF, l'Union syndicale G10 solidaires, l'UFCM CGT, de nombreuses associations et collectifs, des professionnels de santé, et des partis politiques (les Verts, le Mouvement des citoyens, la LCR...). Plus de 500 participants ont débattu dans une ambiance dynamique et constructive lors des ateliers organisés sur différents sujets (du « système de soins au système de santé », financements, médicaments, hôpital ou démocratie sanitaire). Si les « doléances », bien légitimes pour des états généraux, furent nombreuses, c'est surtout par la capacité à rechercher ensemble des réponses, à proposer des solutions alternatives que cette journée a été marquée. La séance plénière fut l'occasion de débattre avec les organisations syndicales présentes des perspectives de mobilisations, avec la volonté des participants de voir s'étendre et s'amplifier rapidement et de la manière la plus large, un mouvement de défense de la Sécurité sociale. Une journée importante donc dans la construction du processus de mobilisation.

É. L.



Une nouvelle publication de l'Institut de recherches de la FSU : *L'économie est l'affaire de tous, Quelle formation des citoyens ?* par Christian Laval et Régine Tassi, avec une préface de René Passet. Cet ouvrage de 144 pages est vendu au prix de 6 €.

Christian Laval et Régine Tassi participent aux travaux de l'Institut de recherches de la FSU. Régine Tassi est également membre du bureau d'ATTAC.

Télécoms

Vive la concurrence !



© DRISAM AFONOV

Les libéraux nous disent que la concurrence favorise le gentil consommateur en poussant à la baisse des prix. Travaux pratiques : le mois dernier *Que Choisir* nous apprenait que les trois opérateurs de mobile étaient soupçonnés de former un cartel, le coût total d'un SMS pour les opérateurs étant de 2,2 centimes, soit sept fois moins que le prix de vente unitaire aux clients, qui est de 15 centimes. Et le trafic de SMS a augmenté de 90 % entre 2002 et 2003 ! C'est maintenant l'Autorité de régulation des télécoms qui demande une baisse de 50 % du prix des appels de fixes vers les mobiles, en affirmant que cela ne devrait poser aucun problème aux entreprises concernées.

Les économistes distingués parleront de « prix de monopole », les mauvaises langues d'arnaque du consommateur.

Élizabeth Labaye

Boomerang

Congés maladie

Selon le numéro d'avril de *Santé au Travail*, revue de la FNMF, les arrêts de longue durée se multiplient dans la tranche d'âge des 55-59 ans. Et pas pour des petits riens : « la décision d'arrêt est motivée par une pathologie aiguë dans six cas sur dix et par une pathologie chronique (cancer) dans le tiers des cas ». Elle ajoute « qu'avec le tarissement des dispositifs de pré-retraite, le recours à l'arrêt de travail devient un mode de régulation des départs des salariés âgés ». Les enquêtes de la MGEN font apparaître que dans les milieux de l'éducation, les cinquantenaires rencontrent des difficultés croissantes. La réforme des retraites de notre nouveau ministre était bien un marché de dupes : continuez à travailler plus longtemps et nous ne ferons rien pour améliorer vos conditions de travail ! Et pour ceux qui tombent malades, aura-t-on recours à la société Sécurex, société belge spécialisée dans la « chasse aux abus » qui, d'après *Santé au Travail*, a connu une progression de son chiffre d'affaires en trois ans ?

Daniel Rallet

POUVOIR D'ACHAT Mauvais calcul

Comme l'an passé, l'inflation a connu une nette accélération en début d'année, les prix (hors tabac) augmentant de 0,5 % en février 2004 puis de 0,4 % en mars. Sur un an, la hausse est de 1,1 % (1,7 % si l'on inclut le tabac). Autrement dit, en deux mois, la modeste hausse de nos traitements consentie en début d'année est effacée et au-delà : une fois de plus, le pouvoir d'achat du point d'indice baisse. Cette austérité salariale est présentée par le gouvernement comme rendue inévitable par la situation des finances publiques. L'argument peut évidemment être inversé : maintenir le pouvoir d'achat est essentiel pour faire repartir la croissance.

D'autre part, il a été possible ces derniers mois de prendre des mesures coûteuses en faveur de certaines clientèles du pouvoir en place, des restaurateurs aux médecins, ainsi que de poursuivre la politique de baisse de l'impôt sur le revenu, sans que l'impact de ces mesures sur les

finances publiques semble être un problème. Ce qui montre que l'austérité salariale pour les fonctionnaires est aussi un choix politique. Ce triste constat pose problème à trois niveaux :

- C'est injuste : dans la mesure où le PIB par habitant augmente, même modestement, il est difficile de comprendre pourquoi les fonctionnaires seraient écartés de la distribution de cette richesse supplémentaire.
- Il va être difficile de convaincre les jeunes diplômés de choisir la fonction publique, alors que les besoins de recrutement vont augmenter et que la concurrence du secteur privé pour ces recrutements va s'accroître. La politique à courte vue du gouvernement hypothèque ainsi l'avenir.
- La stagnation de la consommation est la principale raison expliquant l'attentisme des entreprises en matière d'embauche et d'investissement (depuis deux trimestres, la consommation des ménages aug-

mente moins vite que le PIB). Dans ce contexte, il est très inquiétant d'entendre le nouveau ministre de l'Économie affirmer qu'il faut gérer l'État comme un bon père de famille, c'est-à-dire ne pas dépenser plus qu'on ne gagne. S'il ne s'agit pas de pure démagogie, cette déclaration révèle en effet que Nicolas Sarkozy n'a pas encore eu accès aux enseignements de Keynes. Contrairement à ce qui se passe avec le père de famille, en effet, lorsque l'État comprime ses dépenses, il réduit par là même ses recettes. L'austérité salariale aggrave les problèmes qu'elle prétend régler. Face à cet entêtement dans l'erreur, l'action déterminée des personnels peut seule permettre de faire évoluer les choses. Et ne nous laissons pas culpabiliser par les discours mettant en avant la priorité à l'emploi : comme le disait un politicien avisé, « la feuille de paye n'est pas l'ennemi de l'emploi » ! Jacques Chirac aurait-il perdu la mémoire ? ■

Arnaud Parienty

RETRAITÉS Deux décennies de temps libre

La multiplication d'ouvrages sur la retraite, les « seniors », les personnes âgées témoigne de l'importance du sujet – plus de 22 % de la population a plus de 60 ans – et des questions complexes qui sont posées.

« Le phénomène majeur du dernier demi-siècle, écrit Patrice Bourdelais⁽¹⁾, c'est l'extraordinaire victoire sur la mort après 60 ans, et ses conséquences directes, en particulier l'émergence d'une nouvelle période de la vie d'une durée de deux décennies ou davantage, au cours de laquelle une époque de temps libre s'ouvre à des personnes encore en possession de leurs moyens intellectuels et physiques. »

Cap sur la retraite

« La retraite, un cap difficile à franchir ? s'interroge Vincent Caradec⁽²⁾, la transition peut être délicate à gérer et difficile à vivre. » La perte de statut professionnel, la disparition des collègues, des élèves, du contexte de travail, de la solidarité peuvent être un moment de déstabilisation : l'engagement des enseignants est exigeant et la cou-

pure est grande à la retraite. Certains ont pu, notamment avant 2004, se désengager progressivement du métier avec une CPA ou un CFA, mesures transitoires, surtout la première : tout en restant relié au métier on se projette vers d'autres activités. La loi Fillon ne doit pas les priver de ce temps allégé qui leur permettait, dans des conditions convenables, de terminer leur carrière et d'anticiper une vie différée.

Une dynamique sociale reconnue

Les récents portraits de retraités (cf. *US Magazine*, supplément au n° 591) illustrent ces engagements nouveaux. Le SNES doit apprendre à mieux connaître les aspirations des retraités, à capitaliser l'expérience de ses adhérents, à en faire bénéficier le syndicat, les jeunes collègues notamment, à rendre public le génie caché qui se révèle au moment de la cessation d'activité quel qu'en soit le domaine : social, syndical, fonction élective, aide humanitaire, aide familiale. Il prend en compte les revendica-

tions des retraités : pouvoir d'achat, protection sociale, fiscalité ; de nouveaux champs revendicatifs apparaissent : les retraités constituent une dynamique sociale reconnue qui trouve toute sa place dans le syndicat en maintenant une solidarité active avec les collègues actifs. Si l'on ne parvient pas à mettre en échec la loi Fillon, on peut craindre de voir en retraite des personnes dans une situation très dégradée et qui auront besoin d'un « SNES-Retraité » fort.

Dans le même temps, et parce qu'il se refuse à tomber dans le « jennisme » à l'américaine, le SNES intègre les problèmes liés au vieillissement, informe les collègues, les mobilise en se refusant à isoler les retraités du reste de la population : d'autres articles aborderont ces questions débattues dans le SNES et la FSU. ■

Annie Clavel

(1) Patrice Bourdelais : *Les nouveaux retraités* (La Documentation française).

(2) Vincent Caradec : *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement* (Nathan Université). *Enseigner et après ?* Ouvrage collectif de la FSU.

DOSSIER

Constitution, élargissement, élections...

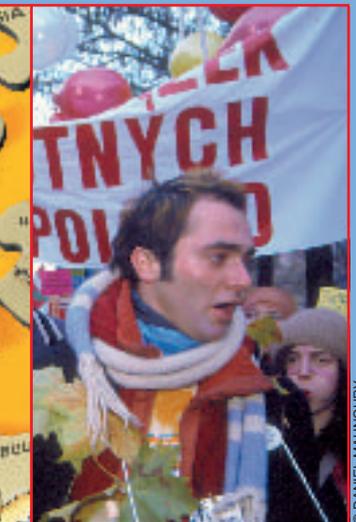
Europe libérale ou Europe sociale ?



© DR/LRENZO COLLORETA



© DR/LISA MORY



© DANIEL MAUNOURY



© DR/UMPF BARNABAS

© DR/TIM POHL

Dossier coordonné par Odile Cordelier, Jean-Marie Maillard et Daniel Robin,
et réalisé par Jean-Hervé Cohen, Françoise Dumont, Gisèle Jean, Daniel Rallet et Thierry Reygadas.

Les discours, débats, reportages de la semaine passée en France étaient centrés sur une certaine vision de l'élargissement, limitée à une vision réductrice de ce que peut être l'économie. Ramenant l'élargissement à une vision quantitative, 450 millions d'habitants et 25 pays, à des taux de chômage élevés, au faible PIB des derniers entrants, aux délocalisations de plus en plus rapides et sauvages, à la désindustrialisation devenue visible, à la charge que va représenter l'aide aux nouveaux, si faible soit-elle, aux redéploiements des subventions qui vont pénaliser des secteurs aidés et des régions. Bref, une vision noircie dans laquelle les nouveaux entrants sont coupables *a priori* d'être moins riches, d'avoir accepté de réformer leurs économies en économie de marché, de souhaiter à tout prix (ou presque) de rejoindre l'Europe, quitte pour certains à en payer un prix considérable. En effet, un pays comme la Pologne s'est infligé une réduction drastique des dépenses publiques, le report de l'âge de la retraite des femmes et d'autres conquêtes sociales que nous pouvions leur envier, ceci dans le cadre d'une forte désindustrialisation qui met 20% de la population active au chômage, près de 40 % dans certains vieux centres

métallurgiques. L'obsession générale des commentateurs tourne autour du coût du travail avec en ligne d'horizon les objectifs de la stratégie de Lisbonne à atteindre : plus de concurrence, plus de compétitivité dans tous les secteurs, y compris les services.

Dans ce contexte, l'élargissement n'a pas fait recette en France et peu de voix se sont élevées pour proposer une autre Europe à l'image de celle que nous revendiquons le 3 avril dans les manifestations pour une Europe sociale. Une Europe dont le but n'est pas la mise en concurrence des hommes, de leur travail et de leurs compétences, mais bien une Europe qui permettent à tous les peuples d'accroître leur bien-être, leur niveau de vie. Une Europe de progrès social dans laquelle les pays tendraient à s'aligner sur le mieux-disant socialement, instaurant une stabilité, où l'emploi, la formation, l'éducation, les services publics seraient une priorité tout en conservant sa diversité culturelle et son modèle social.

Ce sont ces questions qui doivent être mises en débat lors des prochaines élections européennes.

Ce dossier s'efforce d'alimenter le débat par ces quelques éléments.

Crise de confiance

Le déficit est démocratique

Sans la perspective d'un espace démocratique, la crise de confiance de l'opinion vis-à-vis des institutions de l'Union européenne est inéluctable.

Les institutions de l'Union européenne sont confrontées à un sérieux problème de légitimité : des décisions importantes sont prises sans que les peuples soient consultés et sans réel contrôle parlementaire.

Le projet de Traité constitutionnel prétend réduire ce déficit démocratique. Le rôle du Parlement européen serait renforcé : le pouvoir de codécision, partagé avec le Conseil, passera de 37 domaines à environ 80, il élira le président de la Commission (le Parlement dispose déjà du pouvoir de renverser la Commission), les séances du Conseil seront rendues publiques quand il délibère sur une proposition législative. Un droit de pétition est instauré : un million de citoyens peuvent « inviter » la Commission à soumettre une proposition concernant l'application de la Constitution. Enfin, des parlements nationaux, s'ils représentent un tiers de ceux-ci, pourront obliger la Commission à réexaminer l'une de ses propositions au Conseil, ou au Conseil et au Parlement.

Ces avancées sont cependant limitées. Par exemple, la Commission n'est pas tenue de donner suite à une pétition citoyenne et reste maîtresse du contenu de la proposition.

Surtout, le Parlement reste privé du droit de faire des propositions de loi et son pouvoir budgétaire est réduit. Dans les domaines de codécision, il

dispose plus d'un droit de veto (son vote négatif oblige la Commission à modifier sa proposition de loi) que d'un réel pouvoir législatif.



Le déficit démocratique vient du poids de l'intergouvernemental, des experts et des lobbies.

On reste dans un système très déséquilibré au profit de la Commission qui dispose du monopole de l'initiative législative, maîtrise la phase décisive de l'élaboration des lois, et du Conseil européen ou du Conseil des ministres qui disposent à la fois du pouvoir législatif (partagé avec le Parlement s'il s'agit d'un domaine de codécision) et du pouvoir exécutif.

Plus fondamentalement encore, le déficit démocratique vient du poids de l'intergou-

vernemental, des experts et des lobbies. En effet, lors de l'élaboration d'une directive, les parlementaires européens et nationaux sont de fait écartés du travail législatif qui se fait en amont. Les négociations se font entre administrations des États nationaux et avec la Commission. La « méthode de coordination ouverte » a renforcé ce pouvoir technocratique : sur les Grandes orientations de politique économique (GOPE), comme sur les retraites, l'éducation... la Commission compile des rapports faits par les différents gouvernements (sans consultation des parlements nationaux, ni en général des acteurs sociaux) et prononce, avec le Conseil, des orientations générales, qui n'ont fait l'objet d'aucun débat démocratique : pour les GOPE, le Parlement européen n'a que le droit d'être informé. Or dans les divers comités d'experts qui tranchent ces orientations, les libéraux occupent en général des positions de pouvoir : s'est ainsi constituée une « communauté des experts » qui joue un rôle politique considérable. Ils sont fortement influencés par l'activité des groupes de pression, en particulier patronaux (comme l'UNICE ou l'ERT) qui s'organisent à Bruxelles pour intervenir pendant la phase d'élaboration des décisions. Il manque donc un véritable espace public, lieu de débats démocratiques et de mobilisations des acteurs sociaux. A nous de contribuer à la constitution de cet espace en interpellant notre pouvoir étatique national et en organisant des mobilisations européennes. ■

Elections le 13 juin

Les représentants français au Parlement européen sont élus au suffrage universel direct depuis 1979. Le mandat est de 5 ans. En 2004, le scrutin s'effectue par listes respectant la parité homme-femme, à la représentation proportionnelle et à la plus forte moyenne, sans panachage, en un seul tour, dans le cadre de huit circonscriptions régionales (dont une pour les Dom-Tom), et non plus dans une circonscription nationale unique. Les députés sont élus dans l'ordre de leur présentation sur les listes ayant obtenu au moins 5% des voix.

Les Français éliront 78 députés européens, soit 9 de moins qu'en 1999, comme les Anglais et les Italiens. C'est le résultat du compromis adopté à Nice consacré à l'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux membres⁽¹⁾ ; seule l'Allemagne conservera le même nombre de députés(99), la Pologne accédant au rang de « grand pays » avec le même nombre d'élus que l'Espagne (54).

Le nombre de députés passe de 626 à 732 ; ils siègent dans des groupes politiques de dimension européenne et non dans des groupes nationaux : actuellement, Parti populaire européen (232), Parti des socialistes européens (175), Gauche unitaire européenne (49), Verts (44)... Le Parlement constitue l'un des trois lieux de décision de l'Union avec le Conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement) et la Commission européenne (l'exécutif de l'Union). Il partage l'autorité budgétaire avec le Conseil ; il peut approuver ou refuser la désignation des membres de la Commission, et censurer la Commission dans son ensemble. La Commission a l'initiative des actes législatifs, mais leur adoption incombe au Conseil et au Parlement. Trois procédures sont utilisées en fonction des domaines concernés⁽²⁾ :

- La codécision : la Commission soumet sa proposition au Conseil et au Parlement qui doivent en discuter à deux reprises et à tour de rôle ; en cas de désaccord un « comité de consulta-

tion » à parité est chargé de trouver un compromis qui peut être adopté en troisième lecture par les deux institutions. Si le désaccord persiste, la proposition n'est pas adoptée.

- La consultation : toujours sur proposition de la Commission, le Conseil consulte le Parlement, qui peut proposer des amendements, mais le dernier mot revient au Conseil.

- L'avis conforme : avant certaines décisions importantes, le Conseil doit obtenir l'avis conforme du Parlement ; cet avis est obtenu à la majorité absolue, sans possibilité d'amendement.

Le passage à 25 membres pouvant conduire ces mécanismes à la paralysie, la Convention européenne a été chargée de proposer des solutions. ■

(1) Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie.

(2) Liste des différents domaines : <http://europa.eu.int/institutions/decision-making>.

Le choix d'une Europe libérale

Les récentes élections en Espagne ont conduit à remettre à l'ordre du jour le projet de Constitution qu'on croyait enterré pour de très nombreux mois. L'éventualité de son adoption dans les tous prochains mois n'est plus exclue. Le débat, tel qu'il a été présenté aux médias a essentiellement porté sur

dispositions de la Constitution ». Cette disposition concerne explicitement les « services d'intérêt général ». Chacun peut comprendre qu'une telle phrase peut avoir des conséquences majeures sur des missions qui sont aujourd'hui assurées par des services publics sous le contrôle de l'État, c'est à di-

cits publics sont pourtant largement au-delà de cette barre (États-Unis, Japon...).

La charte des droits fondamentaux est intégrée dans le projet de Constitution, charte qui avait été jugé inacceptable en l'état par le congrès de la FSU à cause, en particulier, de ses faiblesses concernant les droits économiques et sociaux des habitants de l'Union (lire l'article sur la charte des droits fondamentaux).

Les services publics voient leur rôle et leur mission restreints à une fonction d'assistance (voir article sur le livre vert concernant les services d'intérêt général)

Par ailleurs si la référence à « l'héritage chrétien » n'a pas été inscrite, contrairement à ce que souhaitent certaines forces politiques en Europe, le préambule indique : « S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, dont les valeurs, toujours présentes dans son patrimoine ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaltérables, ainsi que du respect du droit ». Il n'est pas certain que s'inspirer des héritages religieux et des conflits que les religions ont parfois engendrés soit une bonne idée. Mais c'est surtout l'article 51-3 relatif aux « statuts des Églises et des organisations non confessionnelles » qui pose problème « Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier, avec ces Églises et organisations ». Ainsi les religions sont reconnues (mais lesquelles ?). De plus est créée une obligation de dialogue qui peut conduire les religions à prétendre au même traitement et aux mêmes droits que les partenaires sociaux. Toute idée de neutralité religieuse de l'Union européenne est de fait abandonnée. Ces quelques exemples montrent bien l'importance des enjeux liés au contenu du projet de Constitution et la nécessité qu'elle soit rediscutée et modifiée en profondeur. ■



Intégrer dans la Constitution européenne des éléments qui, traditionnellement, relèvent du législatif, conduit à figer certains choix économiques et sociaux contestables.

les règles du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne, en particulier dans le cadre de l'élargissement. Pourtant nombre de questions essentielles sur l'avenir de l'Union et son contenu économique et social se posent. Certaines dispositions prévues dans le projet de Constitution ne peuvent que provoquer inquiétudes voire opposition.

Le volume et le degré de détail de cette Constitution sont de premiers éléments préoccupants. Intégrer dans la Constitution européenne des éléments qui, traditionnellement, relèvent du législatif, conduit à figer certains choix économiques et sociaux contestables, choix qu'il sera particulièrement difficile de remettre en cause par la suite. C'est à l'aune de ce constat que les critiques sur certaines dispositions prennent une portée décisive puisque ce projet fonde des orientations sur le long terme.

C'est le cas pour les objectifs de l'Union présentés au début du projet. Ainsi l'article I-3 indique « l'Union offre (...) un marché unique où la concurrence est libre et non faussée ». Il est par ailleurs indiqué (article III-55) que « les États en ce qui concerne les entreprises publiques (...) n'édicte et ne maintiennent aucune mesure contraire aux

re de la nation. L'avenir d'EGF-GDF est en lien direct avec ce débat.

Par ailleurs sont intégrés au projet de Constitution l'ensemble des traités précédemment ratifiés : Rome, Maastricht, Nice, Amsterdam, etc. Ainsi la limitation des déficits publics (3 % du PIB) est érigée en principe constitutionnel et sera inscrite dans le marbre pour de très nombreuses décennies alors qu'on peut constater aujourd'hui que la reprise économique est forte dans des pays où les défi-

Démocratie

Un référendum pour ratifier le projet de Constitution

Qu'on souhaite ou non une Constitution pour l'Europe, son adoption et sa ratification constituent un engagement essentiel de chaque État. Cet engagement aura des implications d'autant plus importantes que ce très volumineux projet (240 pages) contient des dispositions qui vont au-delà du contenu habituel d'une Constitution (elle fixe en particulier des règles économiques qui généralement relèvent de la loi). Les difficultés majeures pour modifier ensuite cette Constitution

(unanimité des États membres) donneront au texte adopté un poids décisif.

Pour le SNES et la FSU, il n'est pas imaginable qu'un tel texte puisse être ratifié par le Parlement réuni en congrès à Versailles, dans un débat limité aux seuls parlementaires. Nous pensons que la seule chance pour que la future Constitution fasse l'objet d'un vrai débat dans notre pays est que la ratification ou non de ce texte par la France soit tranchée par un référendum.

Inacceptable en l'état

La Charte des droits fondamentaux



La Charte peut apparaître comme un instrument pour ajuster l'ordre juridique européen à un ordre économique néolibéral.

Adoptée lors du sommet de Nice en décembre 2000, elle a été incluse dans le projet de Constitution sans aucune modification par rapport au texte initial. Lors du congrès de la Rochelle et après de multiples débats, la FSU avait considéré que la Charte était : « inacceptable en l'état ». Ce mandat est aujourd'hui encore le nôtre.

La Charte reprend dans un texte unique l'essentiel des droits civiques, politiques, économiques et sociaux impartis aux citoyens européens. Ils sont regroupés en six catégories, présentées comme les six valeurs de l'Union européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. A côté des droits classiques, la Charte comprend l'énoncé de certains droits sociaux qui ont toujours fait l'objet de diverses tentatives de « réduction », pour différents motifs, tant politiques que juridiques. Le texte proclamé à Nice peut sembler progressiste, surtout si on se réfère au désert social des pays appelés à rejoindre l'Union européenne.

C'est d'ailleurs souvent en regard de cette situation de l'Europe orientale, que sont formulés les points de vue favorables à la Charte, venant de la CES, de la CGT ou d'une partie

de la « société civile », mais le raisonnement ne vaut que si la Charte ne provoque pas, dans les pays d'Europe occidentale, une régression par rapport aux situations actuelles, ce qui est loin d'être acquis.

La Charte contient notamment des lacunes et des ambiguïtés importantes : par exemple, ne sont pleinement reconnus ni le droit à l'emploi (devenu un simple « droit de travailler »), ni le droit à la retraite, ni le droit au logement (auquel on substitue « un droit à l'aide sociale »). Le texte affirme que l'égalité hommes-femmes doit être assurée dans tous les domaines mais les droits à la contraception ou à l'avortement ne sont pas reconnus.

Enfin, la Charte soumet l'universalité des droits fondamentaux « aux compétences et aux tâches de la Communauté européenne et de l'Union », comme le précise le préambule. Or, nul n'ignore que règne dans ce domaine, depuis l'origine mais singulièrement depuis l'Acte unique, le primat exclusif de l'économie, c'est-à-dire en fait du marché. En ce sens, la Charte peut très bien apparaître comme un simple instrument pour ajuster l'ordre juridique européen à un ordre économique néolibéral considéré comme intangible. ■

Face à la stratégie de Lisbonne

Faire émerger des alternatives

Le Conseil européen a tenu à Bruxelles, les 25 et 26 mars 2004 sa réunion annuelle consacrée à la stratégie de Lisbonne et à la situation économique, sociale et environnementale.

Selon le Conseil, le bilan s'avère « mitigé », les objectifs en matière d'emploi ne pourront pas être atteints.

Qu'est-ce que la stratégie de Lisbonne, en quoi est-elle liée aux mouvements de réformes en cours dans les domaines de la santé, de la retraite, de l'éducation et la formation ?

Au conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, l'Union européenne s'est fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Ceci se décline ainsi : regagner les conditions de plein emploi, soit 67% de taux global d'emploi pour 2005, et un renforcement de la cohésion sociale devant être atteint d'ici 2010. Les différents Conseils euro-

peens ont depuis confirmé l'objectif de plein emploi comme fondamental dans la stratégie de Lisbonne dans une Union européenne élargie. Le Conseil adopte une série de lignes directrices chaque année, exposant les priorités communes pour les politiques de l'emploi des Etats membres, puis chaque Etat membre élabore dans ce cadre un plan

national annuel. Les politiques d'emploi couvrent également des domaines tels que les politiques sociales, l'éducation, le système fiscal, la politique d'entreprise et le développement régional.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, les politiques d'éducation par exemple (voir encadré) font l'objet d'un programme dé-



Il faut créer une véritable Europe sociale où les acquis des uns pourraient être étendus aux autres pays, et non laminés vers le bas.

taillé de travail jusqu'en 2010 : « Les objectifs concrets futurs des systèmes éducatifs ». Elles restent cependant marquées par des politiques d'emploi en terme d'employabilité ce qui est pour le moins une vision contestable.

Si les grands objectifs apparaissent *a priori* intéressants (qui ne souhaiterait pas le plein emploi et la cohésion sociale ?), les présupposés théoriques, les politiques choisies, s'appuient sur des dogmes libéraux : politiques budgétaires restrictives, élargissement du marché intérieur pour mettre en concurrence tous les services y compris ceux qui aujourd'hui sont du domaine public dans certains pays, refus de toute harmonisation fiscale, favorisant en cela le dumping fiscal.

De fait, le bilan des politiques macroéconomiques fait par le conseil européen n'est guère positif mais il persiste et signe dans la même voie en faisant un rappel à l'ordre en matière « d'assainissement des finances publiques » (entendez poursuivre la politique de rigueur et ce, quelle que soit la conjoncture !)

Les présupposés théoriques, les politiques choisies, s'appuient sur des dogmes libéraux.

Il encourage vivement les États membres « à faire face au vieillissement des populations en accentuant les réformes dans les domaines de l'emploi, de la santé et des retraites » (entendez engager la remise en cause de la protection sociale en matière de chômage, maladie et retraite).

En effet, la Commission et le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement nient toute responsabilité dans la montée du chômage en Europe, alors qu'à l'évidence les politiques monétaires et budgétaires qu'ils inspirent contribuent à la stagnation économique.

Pour réduire le chômage, ils s'entêtent dans des « réformes structurelles du marché du travail », qui développent la flexibilité, la précarité et la baisse du coût du travail, alors que ces politiques entretiennent la morosité économique et menacent gravement la cohésion sociale, objectif pourtant valorisé par la stratégie de Lisbonne.

L'UE est incapable de mettre en oeuvre une politique de recherche, une politique industrielle et une politique d'infrastructures de transports qui dynamiserait la croissance. Elle préfère miser sur la concurrence et la déréglementation et veut relancer notamment la libéralisation du marché des services. Par ailleurs, elle veut « supprimer les obstacles au marché intérieur imputable aux régimes fiscaux » Il ne s'agit pas de procéder à une réforme fiscale plus juste et plus

L'élargissement peut être un formidable levier à condition qu'il ne conduise pas à une mise en concurrence des travailleurs.



équitable, mais de réduire une fois de plus les charges des entreprises.

Lorsqu'il est question d'améliorer la législation, c'est pour stimuler la compétitivité et la productivité. Mais pour améliorer la compétitivité, il faudrait investir dans la formation, l'éducation, la recherche, autant d'objectifs retenus à Lisbonne, mais sacrifiés de fait par le dogme de la réduction des dépenses publiques.

Il faut donc mener d'autres politiques et en premier lieu d'autres politiques économiques : baisser les taux d'intérêt pour relancer l'investissement et la consommation, combattre la revalorisation de l'euro par rapport au dollar. Pour cela la Banque centrale européenne ne peut rester indépendante du pouvoir politique. Il faut pouvoir créer des emplois et donc remettre en cause le pacte de stabilité qui conduit à la croissance zéro. De ce point de vue l'élargissement peut être un formidable levier à condition qu'il ne conduise pas à une mise

en concurrence des travailleurs. Il faut donc créer une véritable Europe sociale où les acquis des uns pourraient être étendus aux autres pays, et non laminés vers le bas, ce qui conduirait à une homogénéisation des niveaux de vie vers les plus élevés.

Il faut développer le dialogue social dans les entreprises à dimension européenne. Les travailleurs doivent avoir droit à une information effective et à être consultés notamment dans le cas de fusions, de délocalisations.

Si l'étude de la stratégie de Lisbonne permet de mieux comprendre les réformes nationales entreprises, il faut rappeler que chaque Etat a un pouvoir réel face aux propositions qui lui sont faites ou qu'il contribue à élaborer. Nous devons peser et agir sur le terrain national d'abord, mais également au niveau européen dans le cadre des forums sociaux de la CES, du CSEE en matière éducative, pour faire émerger des analyses et des contre-propositions pour une autre Europe. ■

Les objectifs pour les systèmes d'éducation

1. Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation

- 1.1. Améliorer l'éducation et la formation des enseignants.
- 1.2. Développer les compétences pour la société de la connaissance.
- 1.3. Permettre à tous d'avoir accès aux TIC.
- 1.4. Augmenter les recrutements dans les filières scientifiques et technologiques.
- 1.5. Optimiser l'utilisation des ressources.

2. Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation

- 2.1. Ouvrir l'environnement de l'apprentissage.
- 2.2. Rendre l'apprentissage plus attrayant (notamment : réduire de moitié le nombre de

jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont terminé que le cycle secondaire inférieur).

2.3. Favoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale.

3. Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation

3.1. Renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble.

3.2. Développer l'esprit d'entreprise.

3.3. Améliorer l'enseignement des langues étrangères (deux langues autres que la langue maternelle).

3.4. Accroître la mobilité des échanges.

3.5. Renforcer les coopérations européennes.

Le point de vue de Pierre Bauby, CELSIG*

Les enjeux européens des services publics

Quand on regarde la situation des services publics en Europe, on constate d'abord une série de diversités : de termes et de concepts, d'échelons territoriaux compétents (local-régional-national), du caractère marchand ou non de certains services, des type d'acteurs concernés (public-mixte-privé-associatif). Mais dans ces diversités existe une profonde unité : partout en Europe, les autorités publiques ont été amenées à décider que certaines activités ne pouvaient pas relever du seul droit de la concurrence et des seules règles du marché, mais de règles spécifiques, afin de :

- garantir le droit de chaque habitant d'accéder à des biens ou services fondamentaux (droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, aux communications, etc.) ;
- assurer la cohésion économique, sociale et territoriale, construire des solidarités ;
- créer les conditions d'un développement durable à la fois économique, social et environnemental.

A partir de 1986, l'objectif du marché unique conduit les institutions européennes à engager un processus d'europanisation, secteur par secteur, des services d'intérêt économique général (communications, transports, énergie). La stratégie de libéralisation, fondée sur l'introduction de la concurrence, les logiques du marché et du libéralisme économique et la mise en cause des monopoles antérieurs a visé à la fois à casser les frontières nationales et à introduire davantage d'efficacité dans des secteurs souvent protégés par des situations de monopole. Mais elle a mis progressivement en cause les formes nationales d'organisation et de régulation des services publics qu'avaient définies dans l'histoire chacun des Etats membres de l'Union européenne et a détruit les formes nationales de solidarité, sans construire en même temps des solidarités européennes. Dans

les secteurs de réseaux, il ne peut exister qu'une concurrence oligopolistique entre quelques grands groupes, au détriment des utilisateurs. La libéralisation survalorise le court terme, privilégie les gros consommateurs, met en cause l'égalité de traitement, ne prend en compte ni les effets territoriaux, ni les conséquences sur l'environnement. Elle peut conduire à des formes de dumping social. Des séries de mobilisations syndicales, sociales et politiques ont amené certaines évolutions vers une libéralisation plus maîtrisée, organisée et régulée. Depuis le traité d'Amsterdam de 1997, l'article 16 reconnaît les SIG comme valeurs communes et souligne leur rôle dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale. L'article 36 de la Charte des droits fondamentaux, proclamée à Nice en 2000 reconnaît l'accès aux services d'intérêt général parmi les droits fondamentaux. Le concept de « service universel » dans les télécommunications, la poste et l'électricité garantit des services essentiels à tous les citoyens et résidents. La Cour de justice des Communautés européennes reconnaît que les services d'intérêt général peuvent relever d'autres objectifs, missions et formes d'organisation que les règles générales de la concurrence.

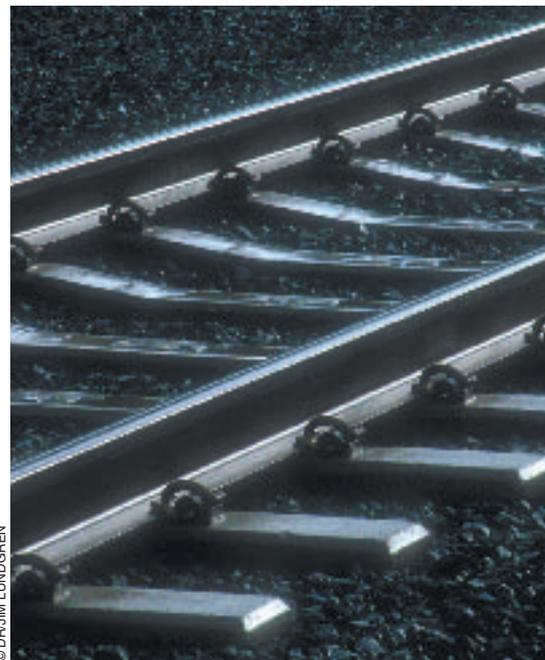
Pour autant, il reste aujourd'hui de profonds déséquilibres entre la logique de concurrence, qui reste dominante, et les objectifs d'intérêt général, qui continuent le plus souvent à relever de l'exception.

Le projet de traité constitutionnel ouvre des perspectives en proposant qu'une loi européenne définisse les principes et conditions, notamment économiques et financières, qui permettent aux services d'intérêt économique général d'accomplir leurs missions.

L'enjeu consiste donc à faire converger les mouvements sociaux pour promouvoir une

série d'objectifs essentiels : équilibrer règles de concurrence et objectifs d'intérêt général ; garantir les services publics sociaux, de santé, d'éducation, de culture, etc., qui ne doivent pas relever du droit de la concurrence ; consolider le droit de chaque autorité publique de définir et d'organiser les services publics de son ressort ; garantir le financement à long terme des investissements et missions de service public ; développer une dynamique d'évaluation pluraliste ; garantir les droits des citoyens et des utilisateurs des services ; affermir les services publics dans les négociations commerciales internationales (OMC-AGCS). ■

* Réseau européen regroupant tous les acteurs qui veulent définir une conception européenne des services publics ou d'intérêt général [celsig@celsig.org].



© DR/JIM LUNDGREN

Panorama du syndicalisme européen

La Confédération européenne des syndicats (CES)

- Création en 1973 « en vue d'offrir un contre-poids syndical aux forces économiques d'intégration européenne ».
- 77 organisations dans 35 pays européens ;

11 fédérations européennes (dont le CSEE pour l'Education) ; en France en sont membres : CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA. • 60 millions d'adhérents.

Longtemps marquée par une forme de suivisme par rapport aux initiatives de la Commission européenne, la CES tend à s'affirmer de plus en plus comme une organisation syndicale autonome, en mesure de prendre des décisions d'action cherchant à imposer un contenu plus social à la construction européenne. Pour des informations complètes : <http://www.etuc.org>.

Le congrès de la FSU a décidé d'examiner les conditions de son adhésion à la CES.

Le SNES, le SNUIPP, le SNEP, le SNCS, le SNETAP sont membres du CSEE.

Le CSEE

• Création en 1975, « afin de promouvoir la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, du préscolaire à l'enseignement supérieur et à la formation des adultes ».

• 81 syndicats d'enseignants issus des 25 pays de l'UE et de l'AELE (Association européenne de libre échange), affiliés à l'Internationale de l'éducation (IE) ou à la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME).

• Associe des syndicats de pays d'Europe centrale et orientale et englobe de ce fait 110 organisations qui représentent ensemble environ 8 millions de membres.

En tant que Fédération syndicale européenne de la CES pour ce qui concerne le secteur de

Europe de l'énergie : une affaire citoyenne

En matière de politique énergétique, la seule préoccupation qui vaille est celle de la réponse aux besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, des usagers, des entreprises et cela dans un contexte de construction, d'élargissement de l'Europe, de respect des accords de Kyoto avec en perspective ce qu'il est convenu d'appeler des critères de développement durable.

Il est déplorable de constater que, sur cette question comme sur d'autres, certains ont encore des modes de pensée s'élaborant par clivage, une présentation des choses traversée par des murs idéologiques, opposant les intérêts économiques aux intérêts publics. Peut-être devraient-ils s'interroger sur la signification du succès européen du film *Good Bye Lenin*.

Nous avons, pour notre part, fait le choix d'aborder la question de la politique de l'énergie en France et en Europe en dehors de tout dogmatisme. Si à la CGT, nous avons pu, à une époque, paraître rétifs à certaines réalités, à certaines problématiques telles que l'Europe ou le développement durable, aujourd'hui, elles sont au cœur de notre engagement et loin de les considérer comme des contraintes, elles apparaissent au contraire comme des atouts.

C'est pourquoi, il est essentiel de tirer un premier bilan de la libéralisation de l'énergie en Europe. Les libéraux les plus acharnés ont « vendu » la libéralisation prétendant qu'il y aurait des baisses de tarif pour les usagers domestiques et industriels ainsi qu'une optimisation du système électrique et gazier. Les industriels nous expliquent aujourd'hui que la déréglementation conduit fatalement à des hausses de tarif. En France, les clients concernés ont vu leur facture augmenter de l'ordre de 30 à 60 % en deux ans.

D'autre part, on assiste à un retrait considérable

des investissements dans les outils de production d'énergie et la maintenance des réseaux. On a connu des coupures en Italie, en Espagne et en Grande-Bretagne. En France l'été dernier, avec la canicule, on est passé au bord de la rupture et rien n'a été fait depuis pour dépasser cette situation.

L'Europe de l'espace et de l'Airbus existe, pas celle de l'énergie.

Madame De Palacio (commissaire européenne chargée du transport et de l'énergie) a fait un constat alarmant sur l'état de dépendance énergétique de l'Europe, 70 % dans les 20 ans à venir si rien n'est fait. 20 ans dans le secteur de l'énergie, c'est demain.

Le président Chirac a eu le courage de s'opposer à la guerre du pétrole en Irak. La France, lorsqu'elle porte une parole d'intérêt général, est écoutée et respectée dans le monde. C'est le même courage qu'elle devrait porter sur les enjeux énergétiques pour l'Europe. Il est urgent de s'y atteler. Pourquoi ne pas mettre rapidement en réflexion la création d'une agence européenne de l'énergie qui pourrait être décidée par une conférence intergouvernementale à l'initiative de la France. Quant à la situation d'EDF et Gaz de France, aucun argument d'ordre financier, de stratégie industrielle ou juridique émanant du droit français ou européen ne justifie leur transformation en sociétés anonymes, si ce n'est un choix franco-français.

Pour les citoyens, ces deux entreprises sont positivement reconnues. EDF et Gaz de France, ça marche.

La modernité consiste-t-elle alors à devoir casser ce qui fonctionne ?

Nous pensons, au contraire, qu'il y aurait tout lieu d'aller encore plus loin dans les services que demandent les usagers comme les industriels.

Agents d'EDF et de Gaz de France, nous sommes intimement attachés à ces entreprises. Mais elles ne nous appartiennent pas. Pas davantage qu'aux syndicats, elles n'appartiennent aux directions. Ce sont les usagers qui, par leurs factures, ont payé les investissements. L'Etat, qui n'y a pas mis un centime depuis 22 ans, ne cesse de se servir dans les caisses d'EDF et de Gaz de France.

De par la loi de nationalisation de 1946, ces entreprises sont la propriété de la nation. C'est donc aux citoyens, aux usagers de décider de ce que doit être l'avenir d'EDF et de Gaz de France.

Nous sommes conscients des enjeux lourds et des défis que porte la période.

Les bouleversements, les enjeux que connaissent la France et l'Europe de l'énergie, bien que dans un contexte fondamentalement différent sont d'un niveau comparable de ceux des lendemains de la Seconde guerre mondiale. C'est avec la même hauteur de vue que celle du général de Gaulle associé à des hommes comme Marcel Paul, des hommes ayant des visées politiques d'évidence différentes mais ayant le sens de l'intérêt général, qu'il faut aborder aujourd'hui ces questions. Tel n'a pas été le cas jusqu'à ce jour, les questions de l'énergie, à l'échelle nationale comme européenne, n'ayant été vues que sous l'œil unique de la concurrence, de la libéralisation, de choix partisans et politiciens, en jouant « petit bras ». La CGT ne veut pas « ne rien changer ». Au contraire, il y a besoin de grandes réformes en matière d'énergie, respectueuses de l'homme et de la planète, tournées vers le progrès social, économique et industriel dans le sens de l'intérêt général. ■

Frédéric Imbrecht

Secrétaire de la Fédération nationale des mines et de l'énergie-CGT

l'enseignement, il est interlocuteur auprès des diverses instances communautaires et force de propositions par rapport aux orientations prises par l'UE en matière d'éducation et de formation. Dans plusieurs domaines comme le recrutement et la formation des enseignants et l'enseignement des langues vivantes, le SNES a activement contribué à faire prendre en compte la nécessité de mesures ambitieuses pour combattre la crise de recrutement, d'un haut niveau de qualification et de formation universitaire, et d'une diversification accrue dans le choix des langues vivantes.

Les forums sociaux européens

Dans la suite des forums sociaux mondiaux de Porto Allegre, la décision a été prise d'or-

ganiser des forums par continents. Lieux ouverts d'information, de débats et de confrontation larges, ils attirent une grande diversité de publics, jeunes et moins jeunes, d'organisations, des plus grandes aux plus petites, travaillant sur un pied d'égalité et sur le mode du consensus ; ils peuvent être le lieu de coordination d'initiatives prises par ceux qui décident d'agir ensemble. Deux forums se sont déjà tenus en Europe : Florence en 2002 et Paris-Saint-Denis en 2003. Un troisième est en préparation à Londres.

En dépit de leurs atouts, leur fonctionnement n'est pas sans poser certains problèmes : complexité de l'organisation, financement ; de plus certaines organisations, assez mineures, tentent de les instrumentaliser pour

en faire des lieux de construction d'un syndicalisme alternatif et radical, concurrent des organisations existantes.

Le SNES et la FSU, fortement engagés à Paris-Saint-Denis, s'efforcent de leur garder leur vocation d'origine et d'y suivre une orientation visant à faire converger le plus possible mouvement associatif et mouvement syndical dans leur diversité, afin de construire un grand mouvement social susceptible de mettre en échec le libéralisme dominant. Ils ont contribué à mieux faire prendre en compte l'éducation dans les débats à partir d'une préparation unitaire, au sein d'un Collectif français regroupant la quasi-totalité des syndicats et des associations du secteur éducatif. ■

Livre vert et projet de Constitution

Quels services publics en Europe ?

Deux documents importants sont discutés au niveau européen : le « livre vert sur les services d'intérêt général » qui doit déboucher sur des directives européennes qui s'imposent aux États membres et le projet de Constitution européenne. Ces documents traitent des services publics et vont, sans aucun doute, conduire à en définir la conception en Europe. Le débat est donc d'importance. L'Europe a toujours tenté de définir une conception *a minima* des services publics. Elle s'est d'abord contentée de parler de « services universels » visant à définir de façon très restrictive la nature des services qui devaient être accessibles à tous les Européens quels que soient leurs ressources et le territoire dans lequel ils se trouvent. Si le principe de services publics ouverts à tous est bien sûr indispensable, le périmètre restreint de ces services et la limitation de leur mission à cette seule dimension était inacceptable. Les mouvements sociaux en 1995 dans plusieurs pays ont conduit l'Europe à introduire une nouvelle notion celle des « services d'intérêt général » qui sont censés aussi définir des services qui ont la charge d'assurer des missions relevant de l'intérêt général mais dont les périmètres et les missions restaient à définir.

Dans les deux documents cités plus haut il est clair que l'Europe tente de reprendre d'une main ce qu'elle a été contrainte de lâcher de l'autre à la fin des années 90. Certaines phrases méritent d'être citées, car elles montrent bien que la conception européenne des services publics consiste à leur faire assurer les missions que le marché ne veut pas ou ne peut pas assurer. « Le marché assure habituellement la répartition optimale des ressources au bénéfice de l'ensemble de la société » (livre vert). « L'Union offre à ses citoyennes et à ses citoyens (...) un marché unique où la concurrence est libre et non faussée » (projet de Constitution européenne).

Pour nous les services publics doivent jouer un rôle important pour traduire dans les faits les choix de développement économiques, sociaux et culturels, choix dont il serait inacceptable qu'ils soient le simple résultat de la libre concurrence alors qu'ils doivent au contraire être définis par l'ensemble de la nation.

Par ailleurs l'Europe théorise sur l'idée qu'un service public ou qu'une mission de service public peut être assurée indistinctement par le secteur public ou le secteur privé : « le fait

que les fournisseurs de services d'intérêt général soient publics ou privés n'a pas d'importance dans le droit communautaire » (livre vert). En même temps le livre vert doit reconnaître que l'intervention publique apparaît parfois nécessaire. « Cependant, pour certains services publics d'intérêt général une intervention publique peut s'avérer nécessaire (...) pour répondre au risque de sous-investissement à long terme (...) ». La panne électrique aux États-Unis, les problèmes rencontrés par les chemins de fer britanniques en sont les meilleures preuves. Il est clair que les conditions dans lesquelles sont exercées les missions d'un service public (caractère public ou privé, statuts des personnels, mode de financement...) sont des éléments déterminants sur la qualité et l'efficacité de ce service public.

Il reste, par ailleurs, que s'agissant de services essentiels pour la nation et le citoyen (santé et éducation par exemple), le glissement progressif vers « le tout marchand » n'est pas aujourd'hui totalement écarté.

On voit donc l'importance de ces débats mais aussi le peu de place laissé, à ce jour au citoyen, pour tenter d'en infléchir l'issue. ■

Compétences

L'éducation dans le projet de Constitution

Le projet de traité constitutionnel, dans ses articles III-182 et III-183, ne revient pas sur les principes des actuels traités qui dans leurs articles 149 et 150, font de l'éducation et de la formation professionnelle un domaine de compétence des États membres, dans lequel L'UE ne peut proposer que des actions d'appui, de coordination ou de complément. Ces nouveaux articles précisent que ces actions excluent « toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres ». La nouveauté se situe dans le chapitre consacré à la politique commerciale commune qui, elle, fait partie des compétences exclusives de l'Union. A l'OMC, c'est le commissaire européen chargé du commerce qui négocie au nom des États membres, sur mandat donné par le Conseil des ministres (du commerce). La rédaction de l'article III - 217 pose un sérieux problème dans la mesure où, à la différence de l'actuel article 133, elle ne mentionne plus l'éducation comme domaine requérant un vote à l'unanimité de la part du Conseil, mais



seulement un vote à la majorité qualifiée. Or ce principe de vote à l'unanimité avait été acquis de haute lutte il y a quatre ans auprès du gouvernement français ; s'ajoutant au refus de la Finlande lors son adhésion en 1995 d'avaliser le principe de l'ouverture des services éducatifs privés au commerce adopté par l'UE en 1994 à Marrakech, il devenait tacti-

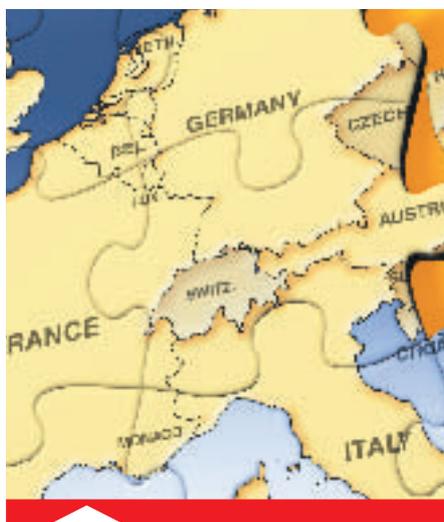
quement une garantie contre toute tentative de faire entrer l'éducation dans les négociations de l'accord général sur le commerce des services (AGCS). Le passage au vote à la majorité qualifiée ferait sauter cette garantie.

Après une série de contacts avec le syndicat finlandais OAJ au cours de l'été 2003, le SNES s'était adressé dès septembre aux ministres et aux présidents des groupes parlementaires pour demander le maintien du vote à l'unanimité, et avait contribué avec le syndicat finlandais à une prise de position du CSEE. Aujourd'hui, le mouvement finlandais a déposé officiellement un amendement allant dans ce sens et des parlementaires européens se sont saisis du problème ; le SNES poursuit, auprès des pouvoirs publics, sa campagne d'interventions. Le thème en est « l'éducation ne doit pas être soumise au marché », en liaison directe avec les initiatives du CSEE auprès de toutes les instances européennes, et à la campagne qu'il demande à toutes ses organisations membres de mener auprès de leurs gouvernements respectifs. ■

Vers une Europe de l'enseignement supérieur

C'est à Bologne qu'ont été adoptées l'architecture licence-master-doctorat et le système des crédits, utilisés depuis 1989 dans les conventions internationales entre universités (Erasmus, Socrates), désormais appelés ECTS (European Credit Transfer System). Contrairement à la politique éducative de l'Union européenne, cadrée par les traités, la déclaration de Bologne, marche forcée vers une harmonisation des cursus supérieurs, a été initiée par les gouvernements. La conférence de Berlin en 2003 a fixé comme priorité que les 37 pays actuellement signataires aient mis en place les formations licence et master pour 2005.

L'application en France du processus de Bologne est un complet bouleversement avec la disparition de nos premier et deuxième cycles d'une durée respective de deux ans, la mise en retrait des diplômes correspondants (DEUG, maîtrise). Les plus grandes critiques ont été soulevées, par la FSU et l'UNEF notamment, lors de la discussion des textes réglementaires installant le processus de Bologne : pas de cadrage national, système illisible, mise en concurrence des établissements, menaces sur les diplômes nationaux... La mise en place sur



L'application en France du processus de Bologne est un complet bouleversement.

le terrain, qui s'opère sur quatre années, a entraîné dès la rentrée 2003 un vaste mouvement de protestation des étudiants. Dans la plupart des autres pays européens, les

syndicats de personnels ont été exclus de la réflexion.

Attachée à la prééminence du service public en matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'Internationale de l'éducation-Europe demande que soient pris en compte dans la réflexion les conditions de travail des personnels, le statut des jeunes doctorants, le financement de la mobilité...

La prochaine conférence ministérielle de Bergen, en mai 2005, examinera plus particulièrement les problèmes d'évaluation des formations et de reconnaissance des diplômés. Dans certains pays, existent et se développent des agences privées qui évaluent et valident des formations selon des critères qui font la part belle à la loi du marché. A l'opposé, nous défendons le principe d'une évaluation internationale des contenus, respectant les cultures de chaque pays avec échange d'expériences, garantie par un cadre public.

Loin d'être opposés à la mobilité, à la richesse que doit constituer un enseignement supérieur européen, les étudiants et les personnels attendent d'autres perspectives que celles d'un marché qui écarterait de l'excellence bon nombre d'entre eux. ■

Qualifications professionnelles européennes

Le choix des BTS

La question de la reconnaissance des qualifications par l'ensemble de l'Union européenne mobilise de nombreux travaux depuis plus de 25 ans. Le processus dit de « Sorbonne-Bologne » a été engagé par les diplômes universitaires en débouchant sur la définition des parcours LMD (licence-master-doctorat). En ce qui concerne les qualifications professionnelles, un processus similaire a été engagé par une dizaine de pays de l'Union. Les diplômes sont définis à partir du référentiel des activités professionnelles (ce que fait le salarié) donnant le référentiel des compétences. Ces deux parties sont communes à l'ensemble des États partenaires. Ensuite, chaque État définit les contenus de formation et les modalités de validation en fonction de ses propres systèmes de formation profes-

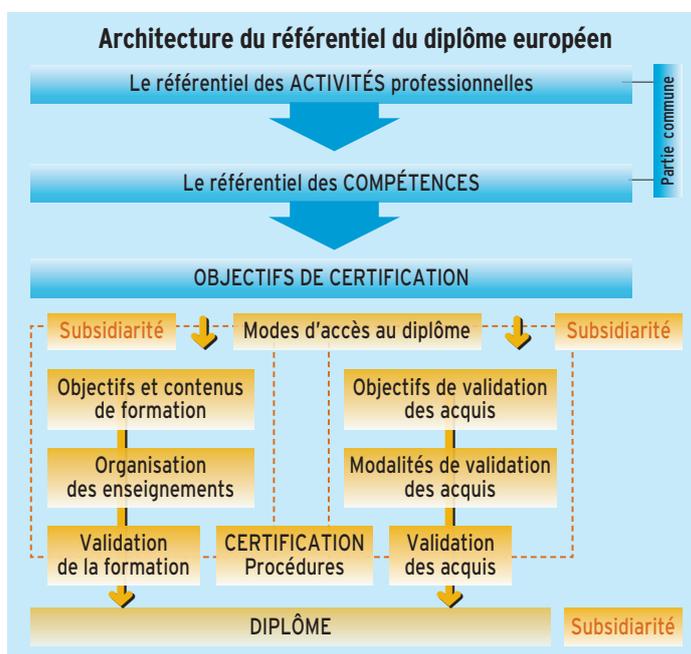
sionnelle. Les maquettes de certification sont conçues de manière à pouvoir servir de

référence à la validation des acquis de l'expérience. Le niveau choisi pour ces

diplômes à référentiels européens est le bac + 2 (BTS, IUT). Depuis la rentrée 2003, un BTS « responsable d'hébergement à référentiel européen » et un DUT « technicien logistique » sont expérimentés, deux autres, BTS commerce international et BTS plasturgie, sont en cours de rénovation dans le même esprit.

À travers les commissions professionnelles consultatives, les élus du SNES contribuent à maintenir dans ces diplômes les exigences et les modalités des diplômes nationaux.

Mais c'est l'ensemble des collègues que le ministère aurait dû consulter sur cette question. Il n'y aura pas d'avenir pour des diplômes, fussent-ils européens, s'ils sont conçus en secret et sans transparence. ■



Programmes

CPGE

• Histoire-géographie en ECS

Lire le projet sur <http://www.snes.edu/clet>, passage au CSE le 6 mai.

• Français-philosophie

en prépas scientifiques

Thème : « L'animal et l'homme ».

Avec les trois œuvres suivantes :

1. *Le Traité des animaux*, Condillac, Éditions Vrin.

2. *Les Fables*, livres VII à XI, La Fontaine.

3. *La Métamorphose*, Kafka.

Traduction Bernard Lortholary, Éditions Flammarion.

• Culture générale en prépa EC :

le thème est « La passion ».

• Thèmes de TIPE en prépas scientifiques.

BCPST : « L'énergie », autres voies « erreurs et progrès ; évolution des modèles, des systèmes et des connaissances ».

Documentation

Lifting 2004

Le ministère programme des recrutements inférieurs aux départs en retraite. Et les rectorats profitent de l'occasion pour charcuter les postes (ex : demi-poste récupéré sur un lycée jugé excédentaire pour doter enfin un collège d'un poste complet !), ou pour les supprimer sans état d'âme. Ce n'est pas vraiment de la chirurgie esthétique. CDI mammouths pédagogiques surdotés en personnels ? Ou pédagogie documentaire en peau de chagrin ? Infos sur notre site. Transmettez-nous rapidement toutes les informations sur documentalistes@snes.edu pour établir un bilan complet de ce lifting 2004. Une raison supplémentaire d'être tous en grève le mardi 25 mai.

Technologie

Programmes

Le SNES a rencontré le groupe d'experts en charge des programmes, M. Secretan, mardi 27 avril. Le groupe a presque achevé le programme de Sixième et a tracé les grandes lignes de celui de Troisième en abandonnant toute spécialisation.

Le projet de Sixième devrait nous être donné pour avis en mai. Pour toute information voir le site du SNES.

COLLÈGE Alternance : peut-on limiter les dérives ?



© CLÉMENT MARTIN

« L'enquête qualitative » d'octobre 2003 sur l'alternance en Quatrième avait mis en évidence de graves dérives tant du point de vue du nombre d'élèves concernés (jusqu'à 17 % dans certains départements) que de l'absence de véritables protocoles pédagogiques entre collège, LP et entreprise.

Le projet de circulaire, que la DESCO vient de nous faire parvenir, vise donc à redonner un cadrage national. Mais la définition du « public » visé reste encore bien trop vague : élèves volontaires, âgés d'au moins 14 ans « en difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux » n'ayant plus « d'appétence pour les formes pédagogiques traditionnelles » et qui « manifestent un rejet du cadre scolaire »... sans pour autant relever d'un dispositif relais !

Le texte, qui abroge la circulaire relative aux Quatrièmes d'aide et soutien et aux Troisièmes d'insertion, fait la distinction entre alternance « légère » et alternance « substantielle » sans préciser sur quels critères un élève relève de l'une ou de l'autre. L'alternance légère s'intègre dans l'organisation des enseignements (2 heures d'IDD en Qua-

trième ou 3 heures de DP en Troisième) tandis que l'alternance « substantielle » s'inscrit dans un dispositif dérogatoire avec aménagement des horaires (20 % du temps scolaire en Quatrième et 30 % en Troisième) et des programmes. Mais c'est seulement maintenant qu'on envisage (et pour quand ?) une relecture des programmes qui devrait dégager le noyau dur des « compétences fondamentales (...) pour la poursuite de la scolarité ».

Les objectifs affichés, repris des textes précédents, peuvent répondre aux besoins de certains élèves en très grande difficulté au collège mais la disparition de l'objectif de « renforcer les acquis de base [...] de façon à permettre la reprise du parcours commun » est contradictoire avec la volonté affichée de réduire à un an la scolarité dans un dispositif dérogatoire. Le texte insiste sur la nécessité de la cohérence entre les différents temps de formation et condamne la juxtaposition de temps de formation sans liens entre eux. Toute période en dehors du collège doit faire l'objet d'une préparation et privilégier les tâches et activités les plus porteuses de sens par rapport aux objectifs du collège.

C'est l'établissement (donc le CA) qui choisit le rythme de l'alternance et la modalité de mise en œuvre. En cas de regroupement, la classe ne peut dépasser 15 élèves mais la DESCO ne s'engage pas sur une dotation spécifique.

Le texte souligne la nécessité d'une étroite collaboration entre tous les partenaires : PLP, tuteur en entreprise, prof du collège mais sans prévoir ni formation spécifique des enseignants ni temps de concertation.

Les dérives constatées par l'enquête qualitative ne pourront être évitées que si le ministère renonce à faire du développement de l'alternance une de ses priorités et s'il s'engage, enfin, dans un plan de lutte précoce et résolue contre l'échec scolaire. L'objectif doit rester la construction d'un collège de la réussite pour tous ; ce n'est qu'à titre transitoire et pour un nombre très limité d'élèves que des solutions peuvent être recherchées dans le cadre de l'alternance : cela suppose des dotations décentes, un véritable plan de formation d'équipes pour les enseignants volontaires et l'intégration d'heures de concertation dans leur service. ■

**Gilbert Martinat,
Monique Parra-Ponce**

Nouvelle Troisième et brevet

L'examen des textes a été repoussé au CSE du 10 juin. Nous avons demandé ce report tant que la « découverte professionnelle » et la technologie en Troisième n'étaient pas définies précisément. Les programmes de technologie nous ont été promis pour la fin mai (sous la forme d'une fiche de synthèse). Pour la « découverte professionnelle » nous avons adressé nos remarques à Daniel Bloch qui préside le groupe d'experts.

La création de la « découverte professionnelle » vise à réduire le nombre de sortants sans qualification ou diplôme du système éducatif. Cet objectif louable ne doit pas conduire pour autant à une inflation du niveau V (CAP/BEP) au détriment du niveau baccalauréat. C'est pourquoi nous avons insisté sur la poursuite d'études pour les titu-

laires du niveau V et l'élargissement de l'accès aux différents baccalauréats. Le projet ministériel prévoit une option légère de 3 heures et une option lourde de 6 heures. Nous avons demandé que l'option légère soit réellement offerte à tous les jeunes qui le souhaitent et ne constitue pas un choix irréversible, qu'elle n'interdise jamais le maintien de la LV2 et que les élèves ne soient pas regroupés dans la même classe. Nous avons demandé que l'option lourde – qui impliquerait la constitution d'une classe, essentiellement implantée en LP – ne concerne qu'un nombre très limité d'élèves et des garanties pour qu'ils aient bien droit aux horaires et contenus prévus dans le tronc commun de Troisième. Nous avons contesté l'idée que la promotion de cette nouvelle option constitue la première priorité des

CO-Psy et dénoncé les risques d'orientation irréversible en cas de pré-affectation en LP dès la classe de Troisième. Nous avons souligné la nécessité d'amener les élèves à expérimenter l'enseignement professionnel dans des champs différents. Nous avons enfin demandé des précisions sur les enseignants qui seraient amenés à encadrer ce module.

Nous avons rappelé que nous nous opposerions à tout projet qui marquerait un renoncement à lutter de façon précoce contre l'échec scolaire et qui réintroduirait de fait un palier d'orientation en fin de Quatrième ou des filières déguisées au collège.

D'après les premiers échos que nous avons du rapport d'étape nous pourrions avoir été partiellement entendus, mais des clarifications demeurent nécessaires. ■

Ingrid Huet, Monique Parra-Ponce

Menaces sur l'existence du CAPES

Des projets circulent émanant du Haut Comité de suivi des concours concernant la question des recrutements des professeurs de lettres des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique. Le SNES n'a pas reçu communication officielle du projet remis par le Haut Comité au cabinet du ministre et aucune consultation n'a été engagée.

En l'état, les projets qui circulent sont un *casus belli* puisqu'une recommandation de février 2004

estimerait préférable de n'avoir qu'un seul concours « CAPES de lettres » avec deux options (« langues et culture européennes ou régionales, langues et culture de l'Antiquité ») et ne prévoirait que deux épreuves d'admissibilité : composition française et étude de la langue française sans aucune évaluation des compétences linguistiques en latin et en grec, renvoyée à l'oral. Si le SNES est favorable à une rénovation des deux CAPES permettant d'améliorer la formation des futurs profes-

seurs de lettres en collège et en lycée, notamment en matière d'étude de la langue française (linguistique, lexicologie, système graphique, morphologie et syntaxe, fonctionnement des discours), ce qui suppose un débat avec la profession et avec les universitaires, il est totalement opposé

à toute fusion de ces concours : les langues anciennes doivent continuer à être enseignées par des spécialistes, leur enseignement doit être préservé, développé et rendu accessible au plus grand nombre. ■

Communiqué de presse, Paris, le 28 avril 2004



© THIERRY NECTOUX

PHYSIQUE-CHIMIE

Évaluation des capacités expérimentales

À l'occasion de leur rencontre du mercredi 24 mars, le SNES et l'UdPPC (Union des professeurs de physique-chimie) ont évoqué les problèmes liés à l'enseignement de la physique-chimie au collège et au lycée. Les deux organisations partagent un large accord concernant la nécessité de groupes à effectifs réduits et de personnels de laboratoire au collège, le rétablissement de cette discipline en Sixième (avec groupes), le refus d'un professeur de « sciences » au collège et l'urgente nécessité de rétablir un nombre de postes suffisant aux concours. Une grande partie de l'entrevue a été consacrée à l'épreuve d'évaluation des capacités expérimentales (ECE), à partir de nom-

breux points, liés notamment aux dysfonctionnements repérés ou envisageables.

À l'issue de l'échange, qui s'est poursuivi au-delà de cette journée, les deux organisations ont décidé d'envoyer au nouveau ministre de l'Éducation nationale le courrier suivant :

« Monsieur le Ministre, À l'approche de l'évaluation des capacités expérimentales en série S, l'UdPPC et le SNES réaffirment leur attachement au caractère national du baccalauréat. Ces deux organisations souhaitent ensemble que l'épreuve, tant dans son organisation que dans son contenu, concoure pleinement à la crédibilité de l'examen, c'est-à-dire :

- Qu'elle bénéficie du statut d'épreuve terminale, avec des évaluateurs indépendants des évalués.
- Qu'elle soit améliorée en ce sens, à l'image de ce qui existe pour l'évaluation des travaux pratiques dans les baccalauréats technologiques notamment :
 - par la définition d'une plage de dates au plus près des épreuves écrites, la plus restreinte possible pour préserver la confidentialité des sujets ;
 - par un échange d'examineurs entre établissements ;
 - par la convocation, dans les formes, des professeurs examineurs ;
 - par un nombre plus limité de candidats simultanément évalués par un examinateur (au maximum trois

à chaque séquence d'évaluation). Enfin, elles estiment ensemble qu'une réflexion plus approfondie doit avoir lieu, d'une façon générale tant au collège qu'au lycée, sur le contenu et la finalité de l'enseignement expérimental de la discipline. Cette réflexion devrait permettre de mieux définir les objectifs de l'épreuve d'ECE et les compétences évaluées, à partir de l'établissement d'une liste de compétences expérimentales exigibles donnant sens à la compréhension de chaque protocole. » ■

Communiqué de presse, Paris, le 28 avril 2004

SNES : 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. UDPPC : 44, bd Saint-Michel, 75270 Paris Cedex 06.

Exemples de circulaires rectores d'organisation de l'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques au bac S, session 2004

Académie	Date	Examineurs extérieurs
Bordeaux	Impérative du 10 au 14 mai	Interdits sauf pour les petits lycées, examinateurs alors indemnisés
Paris-Créteil-Versailles	Libre remontée des notes le 7 juin	Possibilité d'échanges gérés par les établissements eux-mêmes et non indemnisés
Rouen	Impérative entre le 7 et le 9 juin	Pas d'examineurs extérieurs prévus
Dijon	Impérative 2 ^e quinzaine de mai	Pas d'examineurs extérieurs prévus
Clermont	Impérative entre le 17 mai et 5 juin	Pas d'examineurs extérieurs prévus ; invitation à faire participer tous les professeurs, y compris non titulaires, de l'établissement
Nantes	Libre, retour des notes le 16 juin	Pas d'examineurs extérieurs prévus

NB : les 25 sujets de TP, tirés au sort, sont eux, les mêmes pour tous.

SCIENCES ET TECHNIQUES DE GESTION **Exprimez-vous sur le programme de Terminale**

Le SNES a rencontré le doyen de l'inspection générale d'économie-gestion sur les projets de programme de Terminale STG. Nous avons rappelé les dangers d'une conceptualisation trop importante, ce qui n'est pas exclusif d'ambitions pour nos élèves, et avons insisté sur l'enjeu que va représenter la traduction pédagogique de ces contenus. Son lien évident avec les modalités d'évaluation finale rend encore plus contestable que celles-ci ne soient pas soumises à ce jour à consultation.

Ces projets sont mis en consultation par le ministère sur le site www.eduscol.fr. Sur la base des remontées des collègues, les projets devraient être revus par le GEPS en septembre pour une décision finale en novembre. Nous demandons aux collègues de nous faire remonter leurs propositions de modifications rapidement afin de nous permettre d'intervenir.

Des premières remontées nous ont permis de faire des remarques, que nous avons mises en ligne sur le site à la rubrique « enseigner en collège, lycée, lycée technologique », celles-ci demandent à être affinées, enrichies par vos réactions.

En résumé, concernant les contenus, le programme d'économie générale reste encore trop mar-

qué par l'approche « marché », l'étude des courants de la pensée économique était d'ailleurs absente. En management des organisations, l'étude des organisations publiques et associations est essentiellement organisée sous l'angle de concepts empruntés aux entreprises. Par ailleurs, nous continuons à demander une heure de TD dans l'horaire de Terminale de cette discipline. Le projet de programme de Terminale de droit reprend une approche plus concrète et réaliste que le programme de Première. En communication et gestion des ressources humaines, les contenus substituent la logique de tâches administratives à celle de gestion des ressources humaines. Le programme de comptabilité et finance d'entreprises semble bien accueilli même si certains points doivent être allégés. Celui de mercatique appelle des précisions, notamment à l'occasion de l'élaboration des documents d'accompagnement pédagogique. Le programme de système d'information et organisation semble trop lourd et ambitieux.

Concernant les modalités d'évaluation, la question d'une évaluation spécifique du management des organisations est posée par l'inspection générale. Celle-ci proposerait une conception plus « contextualisée » de l'étude

de cas. L'épreuve pratique serait maintenue mais pourrait l'être dans le cadre d'un CCF, ce que le SNES conteste fortement.

Chacun le voit, il est essentiel que les collègues puissent s'exprimer sur ces différents points. À l'occasion des consultations qui devraient être organisées

dans les académies n'hésitez pas à renvoyer au SNES une copie de vos interventions. ■

Sylvie Obrero

enseignements.technologiques@snes.edu



© THIERRY NECTOUX

MATHÉMATIQUES : PROJETS À REVOIR

La réforme de la série applicable à la rentrée 2005 conduit à une série unique en Première avec un horaire de mathématiques de 3 heures en Première pour tous et la perte des modules. Le projet de programme de Première est consultable sur le site ministériel <http://www.eduscol.education.fr> : celui-ci fait le choix d'un rééquilibrage entre fonctions numériques et information chiffrée à l'avantage de cette dernière. Il insiste sur les pourcentages (proportion dans une population, taux d'évolution) et l'usage du tableur. Les objectifs concernant les fonctions numériques restent très modestes et concernent pour l'essentiel des lectures graphiques ; il n'est prévu qu'une simple approche du nombre dérivé. Le projet de Terminale n'étant pas à ce jour connu, il est difficile de juger de l'équilibre sur les deux années et d'estimer si la formation visée permettra dans de bonnes conditions des poursuites d'études en gestion, comptabilité ou informatique de gestion. Le projet prévoit l'utilisation du tableur pour illustrer des situations en lien avec le programme : cela paraît pertinent pour des élèves familiarisés avec le logiciel dans le cadre de l'enseignement des sciences techniques tertiaires. Une véritable intégration du tableur dans l'enseignement des mathématiques suppose une utilisation assez fréquente. On ne peut laisser croire comme le dit le projet qu'il est possible « d'organiser des séances où une partie des élèves travaille sur ordinateur pendant qu'un travail personnel est donné aux autres ».

Le SNES ne votera pas un tel projet s'il n'est pas prévu la restitution des heures de modules.

Brigitte Sotura

MATHÉMATIQUES EN SÉRIE L **Rencontre avec le groupe d'experts**

Après la décision d'un retour de la spécialité maths en série L, le ministère a renoncé à appliquer à la rentrée 2003 un nouveau programme de mathématiques (le projet avait été rejeté au CSE de juin 2003). Le programme de l'option a donc été reconduit cette année (programme appliqué pour la 3^e année). Alors que le ministère se disait préoccupé de la désaffection de la série L, certaines académies, dans le cadre de mesures de réductions budgétaires, prévoient des fermetures de cet enseignement pourtant très peu implanté. Un groupe d'experts est chargé depuis février de l'écriture d'un nouveau programme. Le ministère

veut une application à la rentrée 2004.

Nous avons rencontré ce groupe le 30 avril ; compte tenu des délais, il n'a pu nous présenter qu'un projet non abouti pour la seule classe de Première. Conscient de l'investissement des collègues chargés actuellement de cet enseignement, le groupe a choisi de s'inscrire dans la continuité tout en développant deux domaines transversaux : logique et algorithmique. L'analyse et le dénombrement sont très proches du programme actuel de Première. La perspective cavalière (qui devrait être prolongée avec la perspective point de fuite en Ter-

minale) est développée dans un cadre plus théorique (projection parallèle sur un plan). Les probabilités et l'arithmétique (comparaison de systèmes de numération, changement de base...) sont introduites dès la classe de Première. Concernant la logique, le groupe d'experts propose de travailler des notions dans les différentes parties du programme, en particulier en arithmétique (repérer les quantifications implicites, formuler une négation, reconnaître des types de preuve comme le recours à la contraposée...). Les constructions à la règle et au compas sont supprimées. La situation particulière de cet

enseignement rend plus que jamais nécessaire une justification des changements. Une consultation en particulier de ceux d'entre nous qui ont en charge cet enseignement s'impose. Les délais ne permettent pas une application dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine. Le projet devrait être prochainement diffusé sur la liste de discussion du site ministériel <http://www.eduscol.education.fr/D0015/default>.

Faites-nous part de vos remarques. Secteur pédagogique-maths, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou pedago@snes.edu ■

B. S.

Rencontres nationales sur l'enseignement de l'économie

L'Institut de recherches de la FSU et l'association ATTAC organisent, le 15 mai prochain à la Sorbonne, les secondes rencontres nationales sur l'enseignement de l'économie, sur le thème : « **la formation des citoyens et le monde de l'entreprise** ». L'initiative a reçu en 2003 le soutien et la participation active de nombreux syndicats, associations, réseaux et revues dont le SNES, le SNESup, la CGT, l'APSES (Association des professeurs de sciences économiques et sociales), le mouvement des étudiants pour la réforme de l'enseignement d'économie, la revue *Alternatives économiques*, le réseau PEKEA, Action consommation, la Ligue de l'enseignement, Finansol, le Crid, la fondation Copernic et la revue du MAUSS. De nouveaux partenaires pourront se joindre en 2004 à la liste.

L'esprit de ce colloque prolonge l'exigence des premières rencontres nationales qui se sont tenues en avril 2003 : tous les citoyens ont le droit de com-

prendre les logiques et les faits économiques et sociaux qui déterminent leur existence et sur lesquels ils devraient pouvoir exercer leurs droits. Ces rencontres ont pour but de réfléchir à la façon dont le système éducatif traite ou devrait traiter des questions de l'entreprise. Pour cela, ils doivent être en mesure de connaître de façon objective et pluraliste le monde des entreprises dans toutes ses dimensions. Le rôle d'une école laïque attachée à la liberté de l'esprit et à l'examen scientifique n'est pas d'être la caisse de résonance de tous ceux qui font de « l'Entreprise » un mythe et veulent en diffuser une vision quasi religieuse auprès de l'opinion et, plus particulièrement, auprès des jeunes. Son rôle consiste au contraire à favoriser une appréhension scientifique du monde complexe et divers des entreprises, avec la distance qui convient et en variant les points de vue et, par là, à doter tous les futurs citoyens et acteurs de la vie économique et sociale des instruments intellectuels qui leur permettront à la fois

PROGRAMME DES RENCONTRES

Matin (amphi Turgot)

Première table ronde. L'entreprise, un mythe et des réalités.

Deuxième table ronde. Comment faut-il enseigner l'entreprise dans l'enseignement secondaire ?

Après-midi (amphi Lefebvre)

Atelier 1. L'entreprise éducatrice ?

Atelier 2. Stratégies commerciales et publicitaires des entreprises dans le monde scolaire

Atelier 3. Outils de gestion et nouveau capitalisme

Atelier 4. Le travail : le grand absent de l'enseignement ?

Atelier 5. Comment connaît-on le monde des entreprises ?

Pour toute information, appeler l'Institut de recherches de la FSU (0144799041). Voir le site : http://institut.fsu.fr/rencontres/2004/rencontres_2004_presentation.htm

de comprendre les logiques qu'ils rencontreront dans leurs vies professionnelles et de contribuer à la transformation des réalités économiques et sociales.

Conscients que nul ne peut se prétendre sans abus le détenteur d'un monopole de la vérité sur cet univers varié et conflictuel, les organisateurs veulent faire entendre cette diversité au travers des tables rondes et ateliers qui réuniront des salariés, des enseignants, des étudiants, des chercheurs de

différentes disciplines, des représentants d'organisations syndicales et patronales, des journalistes. ■



© CLÉMENT MARTIN

CO-PSY

Titre de psychologue et idées fixes !

L'avis du HCEE sur l'orientation vient d'être remis aux organisations syndicales et sera publié très prochainement. Si l'on peut souscrire à la conclusion qui insiste sur la nécessité d'augmenter les sorties avec un diplôme de l'enseignement supérieur, les recommandations concernant le recrutement des CO-Psy paraissent complètement décalées. L'avis qui va être publié insiste sur le manque de pilotage national de la politique d'orientation et la tendance des pouvoirs publics à se défaire à bon compte sur les CO-Psy ; la « modestie des créations d'emplois et des recrutements » est soulignée. À la différence du premier rapport, une position claire est prise contre la décentralisation des services, la nécessité de

donner les moyens pour « assurer un travail en équipe associant les CO-Psy et les personnels d'enseignement et d'éducation » apparaîtrait. C'est le résultat des interventions du SNES et de la FSU. Toutefois le dernier paragraphe renoue avec les vieux démons. On nous dit à la fois que les services doivent s'ouvrir sur les partenaires extérieurs pour cause de VAE et d'orientation tout au long de la vie et que les CO-Psy doivent être plus proches des élèves et des familles, sans en tirer des conclusions explicites sur les postes ! Mais surtout on avance la nécessité de réfléchir à une diversification du recrutement afin d'associer des enseignants et « des personnels aux expériences et aux compétences diverses et complémentaires : psychologie, connais-

sances fines de l'organisation des formations scolaires et extrascolaires, du contexte économique et social, du monde du travail... ». Mais n'est ce pas justement la maquette actuelle de formation ? Lors de la communication du rapport initial effectué par A. Legrand et M. Hénoque nous avions déjà eu l'occasion de dénoncer les conditions de son élaboration : méconnaissance du travail réel sur le terrain, sous-estimation complète de la pénurie de postes, non-prise en compte de l'avis des personnels, ni de leurs organisations représentatives. Dans ce premier avis, autant l'analyse du fonctionnement du système éducatif et de la place prise par l'orientation étaient approfondies autant la partie concernant les CO-Psy montrait

un parti pris idéologique par rapport au métier qui traduisait une vision partielle de l'histoire et un déni de la réalité du travail sur le terrain. Les débats qui ont suivi ont permis de faire évoluer certaines formulations mais sur le fond c'est toujours la même volonté de remettre en cause le titre de psychologue sans que les arguments qui sont avancés soient crédibles. Il faut sans nul doute y voir l'obsession persistante de certains hauts responsables de ce ministère ! Nous devons tout mettre en œuvre pour empêcher que le ministre s'empare de cet avis pour s'attaquer de nouveau à notre statut. Envoyez vos courriels à hcee@education.gouv.fr et participez activement à la grève du 25 mai. ■

Catherine Remermier

Rencontre avec Patrick Pelloux, 40 ans, urgentiste à l'hôpital Saint-Antoine (Paris), président de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers, qui fut le premier à tirer le signal d'alarme sur les conséquences prévisibles de la canicule de l'été 2003.

Hôpital malmené et système de santé à repenser

L'US : Les conséquences sanitaires de la canicule ont révélé au grand public le malaise et les difficultés de l'hôpital public. Les journées nationales d'action organisées depuis par les hospitaliers ne sont pas les premières et cela fait bien 10 ans que l'on parle de crise de l'hôpital. Quelles sont les principales difficultés aujourd'hui ?

Patrick Pelloux : Rien n'est préparé par rapport à l'été 2003, on a actuellement des négociations avec l'ensemble des régions pour déterminer les effectifs qui manquent, les moyens qui n'ont pas été attribués dans le cadre du plan dit « urgence canicule ». On s'aperçoit du retard phénoménal qu'il y a dans les hôpitaux. On a accepté de travailler avec l'équipe de Douste-Blazy dans un souci de citoyenneté, pour qu'il y ait une véritable prise en charge des malades l'été prochain, mais il est clair que s'il n'y a pas un retrait du plan « hôpital 2007 » et s'il n'y a pas des avancées notables sur la reconnaissance de l'ensemble des catégories socio-



On manque de personnel, c'est clair pour l'ensemble des catégories.

professionnelles de l'hôpital, ça n'ira pas. On manque de personnel, c'est clair pour l'ensemble des catégories. On manque d'attrait pour les plus jeunes, pour qu'ils entrent dans les filières hospitalières...

L'US : Quelle est la situation spécifique des services d'urgence ?

P. P. : On nous demande de tout assurer avec des moyens qui historiquement ont toujours été très faibles pour les services d'urgences. C'est extrêmement diffi-

cile de travailler. Le plan Juppé avait déjà entraîné un rationnement : si on prend l'exemple de l'Ile-de-France, nous avons quelques 300 services d'urgences, il n'y en a plus que 81 ! La France ne compte plus que 616 services d'urgences. Il faut impérativement renforcer les urgences en personnels, notamment dans les grandes agglomérations. De plus, on n'a pas de reconnaissance statutaire pour les personnels qui ont fait l'effort de passer et réussir les concours, et qui sont toujours sur des emplois précaires. On demande leur titularisation. Et surtout on a des problèmes pour travailler avec l'ensemble des structures hospitalières par manque de moyens. L'un des mensonges qui circule consiste à dire que des gens qui viennent aux urgences n'ont rien à y faire. Ils pourraient aller ailleurs... Les urgences ça fait partie de la mission de service public, de l'intérêt général, avec une valeur spécifique, sociologique, pas en tant qu'aide sociale, mais en termes de civilisation, de rôle social impor-

« HÔPITAL 2007 », C'EST TRÈS GRAVE ET ÇA N'ATTEND PAS 2007 !

Significatif est le projet de loi de finances 2004 qui a affiché, pour la première fois dans un budget de l'État, au chapitre des « plans régionaux d'investissements hospitaliers... » financés par le ministère de la Santé près de 4 fois plus de crédits pour le développement des structures de soins privés que pour les établissements publics : près de 78 % du total soit près d'1,5 milliard d'euros (cela équivaut à un peu plus de 10% du déficit prévisionnel de la branche maladie de la Sécurité sociale en 2004, et représente près de 3 % du déficit du budget de l'État !). Pour une large part, cela finance des opérations dites de « complémentarité entre public et privé » et de nouvelles implantations du secteur privé en particulier au sein du secteur public... C'est ce que recouvre « la relance sans précédent de l'investissement » dans le premier volet de ce plan gouvernemental titré « pour un hôpital rénové, plus proche et plus souple ». Quelques autres mesures prévues par ce plan « Hôpital 2007 » :

- financement du public puis progressivement du privé par une « tarification à l'activité » (expérience déjà lancée en 1999) : certes, la dotation globale actuelle est inadaptée, mais ce qui est envisagé, entre autres

défauts, ne prend pas en compte le coût social des maladies, ni les indicateurs de gravité de l'état de santé du patient, qui peuvent avoir des incidences énormes sur le coût réel des soins ; il peut y avoir en germe un encouragement à la sélection des malades selon les structures mises en concurrence et un risque ultérieur d'utilisation de données pour l'établissement de contrats individualisés par les assurances commerciales, comme le prévoit le rapport Barbusiaux qui vient compléter la panoplie des projets ministériels) ;

- création d'un nouveau cadre juridique : le groupement de coopération sanitaire « facilitant le rapprochement des structures publiques et privées »... Que resterait-il alors des valeurs du service public et du statut de ses personnels ?
- institutionnalisation du recrutement du directeur général de l'hôpital public par détachement en provenance aussi bien du secteur public que du privé (cela a commencé avec la Direction générale des Hôpitaux de Paris AP-HP, confiée à l'ancienne DRH de Danone) ;
- les établissements de santé ne seraient plus soumis aux règles des marchés publics, mais aux directives européennes...
P.L.

tant, et on est très fier de rendre service à toute la population.

L'US : *Les gouvernements successifs mettent en accusation le coût de l'hôpital. De la tarification en « prix de journée » (encore en pratique dans le secteur privé à but lucratif), on est passé au « budget global » (comparable à notre DHG dans les établissements d'enseignement), et le gouvernement actuel, dans le cadre du plan « Hôpital 2007 », veut instituer une « tarification à l'activité » assise sur une notion de « groupe homogène de séjour ». Avez-vous des proposi-*

L'hôpital public ne peut être pensé dans les termes de l'entreprise.

tions alternatives de réforme budgétaire et de gestion plus transparente et démocratique de l'hôpital par ses acteurs ?

P. P. : Nous sommes contre ce projet. Le budget global a entraîné un rationnement des soins. On ne peut accepter de traiter une pénurie par une autre pénurie. Dans la tarification à l'activité, on voit entrer un vocabulaire d'économie sur la santé que nous récusons totalement. Nous refusons que des médecins hospitaliers soient payés avec un intéressement, qu'il y ait des critères de rentabilité à l'hôpital. Il faut repenser l'économie de la santé, l'économie de l'hôpital autrement. En reconnaissant sa valeur globale parce que l'hôpital public ne peut être pensé dans les termes de l'entreprise. Qu'en sera-t-il le jour où on fera entrer des critères de rentabilité dans d'autres secteurs, comme le secteur de l'éducation, de la justice... ? Les services publics ont un rôle particulier qui ne peut pas être celui du marché. Maintenant je ne suis pas économiste, je suis quelqu'un de terrain, ce n'est pas à moi de faire des réformes politiques et économiques, c'est à moi d'être en force de propositions et en force de dialogue. Il ne faut pas oublier le dernier discours de Jean-François Mattei, la veille de son départ, qui disait « l'hôpital va changer d'époque et devenir une entreprise » et bien ça, on n'est pas d'accord.

On travaille sur des alternatives mais, concernant les urgences, il est clair qu'on ne peut se satis-



Lors de la création de la Coordination nationale : « la défense de l'hôpital local dans son ensemble inclut la défense des services d'urgences, et participe de l'ensemble de la défense de l'hôpital public ».

faire du paiement forfaitaire de 25 euros pour un passage aux urgences : cela ne correspond pas du tout au coût global de prise en charge d'un malade aux urgences

et en même temps on ne veut pas que ce coût soit un facteur limitant de l'accès aux soins...

Il y a eu déjà énormément de rationnement, énormément de lits fermés depuis le plan Juppé. Il faut réorienter l'ensemble des choix, faire naître la démocratie participative au sein de l'hôpital, casser le pouvoir mandarinale en train de renaître avec « Hôpi-

tal 2007 », construire avec toutes les catégories socioprofessionnelles de l'hôpital une adhésion collective à un projet commun pour une politique de santé de qualité – qui existe à l'hôpital malgré les difficultés. Il faut définir des priorités budgétaires et rattraper les retards. De nombreuses améliorations pourraient être apportées, et même parfois des économies réalisées, notamment en termes d'information et de partage de l'information (importance d'un dossier national informatif, dossier partagé pour les malades), de renouvellements d'ordonnances, de vrai partenariat – donnant-

donnant – avec le secteur libéral (médecine de ville)...

L'US : *Depuis l'été 2003, on constate une mobilisation inédite, aux côtés des personnels soignants, d'un nombre croissant de médecins hospitaliers et de chefs de service. Où en est-on après le changement de ministre ?*

P. P. : Nous voulons rester dans une démarche unitaire, de rassemblement avec un dialogue constant avec les grandes organisations syndicales. Il faut que tout le monde joue le jeu, et il y a parfois des habitudes à perdre ou à prendre. Maintenant on va vers un dialogue de fond, mais c'est vrai que les médecins hospitaliers ont beaucoup de retard dans la culture syndicale, que beaucoup de syndicats hospitaliers ne sont pas représentatifs, ne jouent pas le jeu de la participation syndicale. Nous voulons travailler à tout cela, continuer vraiment à être des partenaires, sans oublier la réforme entre l'université et l'hôpital... ■

Entretien réalisé par Philippe Laville

L'HÔPITAL PUBLIC À DÉFENDRE ET AMÉLIORER D'URGENCE

Le 25 septembre 2003, un communiqué commun de Patrick Pelloux (au nom de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers) du Dr Didier Menard (pour la Coordination nationale des réseaux) et du Dr Patrice Muller (pour le Syndicat de la médecine générale) rappelait que la catastrophe de l'été n'était pas qu'une histoire d'urgences et de manque de réactivité face à un événement inhabituel. Ils déclaraient « c'est toute l'organisation du système de soins qui a été remise en cause par des choix faits depuis longtemps » et avançaient un ensemble de propositions pour éviter qu'une telle catastrophe survienne à nouveau... Depuis, malgré 3 journées nationales d'action des personnels hospitaliers, et une mobilisation inhabituelle de plus de 200 médecins et chefs de service des Hôpitaux de Paris (AP-HP) dénonçant « la pénurie aiguë de personnel », se poursuivent les logiques marchandes et gestions technocratiques qui ont fait tant de mal depuis des années⁽¹⁾ aux qualités soignantes et capacités d'accueil des hôpitaux publics. Le changement de ministre de la Santé ne s'est traduit par aucune orientation différente et plusieurs centaines de médecins hospitaliers de toute la France, ont lancé un appel à l'opinion dans *Le Monde* du 20 avril⁽²⁾ pour attirer l'attention sur la gravité de la situation : « Nos hôpitaux, qui pratiquaient une médecine de très haut niveau, sont en train d'être disloqués. Notre système de soins, hier encore considéré comme un des meilleurs du monde, est en train d'être détruit », en décrivant des situations de plus en plus insupportables pour les hospitalisés, le creusement des inégalités d'accès à des soins de qualité, et en stigmatisant les politiques d'économies abusives : « N'est-il pas normal

que les dépenses de santé augmentent dans une société civilisée ? Les progrès scientifiques et médicaux permettent de traiter des maladies hier incurables. L'espérance de vie augmente de 3 mois par an ». Initié par le Comité national de défense de l'hôpital, qui s'est constitué il y a déjà plusieurs années, ce texte alerte aussi sur la pénurie prévisible de personnels soignants, et rejoint la toute récente « Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux de proximité »⁽³⁾ pour appeler la population à défendre le service public hospitalier alors que « avec des moyens de plus en plus réduits, avec les restructurations qui se multiplient, les hôpitaux ferment de plus en plus nombreux. On les regroupe avec les cliniques, et des services sont supprimés au profit du privé »... et le plan gouvernemental « Hôpital 2007 » n'est pas fait pour améliorer la situation (cf. *encadré*) quoi qu'en dise le directeur de l'ANAES⁽⁴⁾, parlant de « crispation stérile », de solution par un bon « management »... **P.L.**

1. Cf. notamment le n° d'avril 2000 de *Pratiques* (n° 9) : « L'hôpital en crise » ; www.smg-pratiques.info

2. Texte intégral et signataires sur www.lemonde.fr

3. Sa déclaration fondatrice du 4/4/04, autour de l'hôpital de Saint-Affrique (Aveyron), appelant à une mobilisation citoyenne, déclare notamment : « Il n'y a pas de fatalité face aux mensonges des ARH et à la logique de rentabilité qui entraîne des déserts sanitaires ».

4. Alain Coulomb, dans le même numéro du 20/4/04 du *Monde*. Ancien délégué général de la Fédération de l'hospitalisation privée (établissements à but lucratif), dont la nomination par le gouvernement Raffarin à la tête de l'ANAES (Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé) est significative...

Agrégés

Les prochaines CAPN

Avancement d'échelon : la CAPN est prévue les 24 et 26 mai, et non les 25 et 26 en raison de la grève. Les notes administratives et pédagogiques prises en compte dans l'examen du tableau d'avancement pour l'année scolaire 2003-2004 sont celles arrêtées au 31/8/2003 et elles figurent sur l'avis ministériel de notation que chacun a dû recevoir vers le mois de février. Si vous êtes promu(e), pensez à nous envoyer une photocopie de cet avis avec la fiche syndicale ; c'est le seul outil dont disposent les élus pour vérifier l'exactitude de votre situation. Si vous avez été inspecté(e) durant l'année scolaire 2002/2003, votre note pédagogique a dû être actualisée sur cet avis ; si ce n'est pas le cas alertez-nous. En l'absence de note (entrée dans le corps au 1/9/2003 par exemple), c'est la note moyenne qui est attribuée par le ministère.

Hors-classe : la CAPN est prévue les 29 et 30 juin. A l'issue des CAPA, deux rectorats avaient mal interprété la note de service à propos des points de diplôme pour les doctorats de 3^e cycle. Comme nous l'avions précédemment indiqué, l'attribution est bien de 20 points, en continuité avec celle des années précédentes. Nous avons alerté le ministère et, dans le cadre de la vérification de tous les barèmes, les corrections sont en cours à ce niveau au ministère pour les collègues concernés. Pensez à nous envoyer la fiche syndicale si vous ne l'aviez pas fait au moment de la CAPA.

A l'issue des CAPN, les collègues syndiqué(e)s recevront leur résultat par courrier électronique et papier. Il est possible de vérifier, de saisir ou de mettre à jour son adresse électronique sur le site <http://www.snes.edu> dans la rubrique « adhérent » située à gauche sur la page d'accueil.

Didier Pihoué, Nicole Sergent
agreges@snes.edu

CPGE

Maxima de service

Une mesure attendue depuis 1995 : la régularisation de la situation injuste faite à certains professeurs de classes préparatoires entrera en application à la rentrée 2004. Il aura fallu une ultime intervention du SNES pour que les professeurs de toutes les filières soient concernés. La circulaire n° 2004-056 est publiée au BO n° 15 du 8 avril 2004, RLR 802-1.

« Chaque discipline ayant sa place dans la formation des élèves. Il convient, donc, d'aligner tous les enseignements sur le régime le plus favorable. »

Jean-Hervé Cohen

MOUVEMENT 2004

Le poids étouffant de l'austérité budgétaire

En plus des suppressions au budget 2004, le plan de « retour à l'équilibre budgétaire » entraîne une gestion « à l'heure près » et « à l'emploi près ».

Lors de l'inter, les possibilités d'entrée dans les académies (les « capacités d'accueil ») ont été établies sans aucune marge de manœuvre permettant de fluidifier le mouvement. La DPE a été confrontée à une équation impossible que l'on pourrait ainsi simplifier : comment « caser » la totalité des recrutés au titre des concours 2003 (20 700 stagiaires 2003-2004) dans un cadre budgétaire victime de coupes sombres pour la rentrée 2004 (19 374 emplois disponibles) ? Solution de l'administration : « forcer » ce cadre, à hauteur d'environ 1 300 emplois répartis entre les académies et les disciplines. Le revers : aucun « mou » pour améliorer la fluidité d'ensemble ; ainsi le ministère s'est appuyé sur la situation des académies, celles en surconsommation principalement et sur les surnombres disciplinaires, éléments qui ne se recoupent pas totalement, pour essayer d'empêcher les corrections et les améliorations à apporter au mouvement, principalement en éliminant en cours de route des capacités d'accueil afin d'en récupérer le plus possible.

Au passage, l'administration a voulu instrumentaliser ces contraintes budgétaires pour tenter de réviser les règles de traitement des personnels. Les tentatives de l'administration pour « recalibrer » le mouvement en cours d'examen dans les commissions se sont exer-

cées selon la méthode dite du « cas par cas ». Au-delà des arguments de « surconsommations budgétaires » ou de « surnombres disciplinaires », l'opportunité d'accorder une mutation était appréciée en fonction éventuellement de la composition du barème individuel de tel ou tel demandeur, et donc en dehors du critère commun à tous : le barème en tant qu'il classe entre eux l'ensemble des demandeurs. Lors de séances extrêmement tendues, les élus ont contraint le ministère à renoncer à un tel projet. Toutes les capacités d'accueil possibles ont été mises au mouvement de haute lutte, dans le respect des règles communes et des vœux et barèmes de chacun.

Un mouvement intra à haut risque

A l'intra, les mêmes contraintes budgétaires produisent des effets différents selon les politiques rectorales. Dans nombre d'académies, le resserrement extrême des DHG accordées aux établissements entraîne la multiplication des postes à cheval sur deux et parfois trois établissements, et dans certaines disciplines (principalement les langues autres que l'anglais ou l'espagnol) est envisagée la suppression de postes, sans qu'il y ait possibilité de réaffectation : les collègues seront alors autoritairement placés en zone de remplacement pour exercer comme TZR sur des blocs horaires (à cheval, dans la plupart des cas) y compris dans l'établissement où leur poste fixe est supprimé ! Parallèlement, dans la plupart des académies, les recteurs taillent à tour de bras dans

le potentiel de remplacement : élargissement de la taille des zones, suppressions massives de postes... (voir le supplément spécial TZR, US n° 601 du 23 avril 2004). Le remplacement est considéré comme une variable d'ajustement budgétaire. Ces renoncements ouvrent grand les portes à une flexibilisation accrue des titulaires (notamment par le développement de « l'auto-suppléance » dans les établissements) et d'une plus large précarisation des non-titulaires. Au passage, certains recteurs débordent d'imagination pour tenter d'imposer une vaste opération de déréglementation locale du mouvement intra : à Créteil, le projet actuel revient à supprimer plus de 330 postes de remplacement, réaffecter les collègues en établissement et dans le même temps caser autoritairement en extension sur les mêmes postes de remplacement illico recréés autant d'entrants dans l'académie ! Le recteur de La Réunion, lui, écrit sa circulaire de mouvement avec inspiration : « les mesures de carte scolaire prononcées sur zones de remplacement ont pour but de susciter les mutations spontanées sur les nombreux postes vacants en établissement ».

Conjugée à la pénurie budgétaire, la déconcentration accrue du mouvement affiche clairement le choix politique du développement de la précarité et de l'aggravation des conditions de travail pour tous. C'est à ces logiques mortifères pour le service public d'éducation que le 25 mai répond. ■

Christophe Barbillat,
Xavier Marand

TEMPS PARTIEL

Une circulaire pour les enseignants

Les recteurs viennent de recevoir la circulaire sur le travail à temps partiel des enseignants. Datée du 28 mars 2004, elle devrait être prochainement publiée au BO. Elle explicite la possibilité pour les enseignants du second degré d'effectuer un service à 50, 60, 70, 80, 90 %, conformément au texte du décret publié au JO le 30 décembre 2003.

Rappelons qu'un service à 80 % permet aux bénéficiaires d'un temps

partiel de droit pour élever un enfant de moins de trois ans de cumuler la surrémunération et l'allocation parentale d'éducation. Le SNES avait obtenu que cette possibilité soit ouverte aux certifiés, qui doivent alors 14,4 heures hebdomadaires. Il était donc essentiel que ce droit soit préservé dans la nouvelle réglementation. L'administration a ouvert la possibilité d'un décompte du service dans un « cadre annuel » pour reconnaître à

tous ce droit. Nous y avons opposé une solution bien plus simple et satisfaisante en proposant que la surrémunération soit ouverte dès 75 %, ce qui n'a pas été retenu. Les rectorats, destinataires de la circulaire alors que la collecte des demandes de temps partiels s'achevait, opposent parfois des refus aux collègues. Ceux-ci ne sont pas acceptables. Contactez le SNES académique en cas de difficulté. ■

Anne Féray

Chaires supérieures

L'accès au corps des chaires supérieures est réservé aux agrégés enseignant en classes préparatoires aux grandes écoles pour un minimum de 5 heures dans une classe ou 6 heures réparties sur plusieurs classes. En pratique, les nominations concernent les collègues ayant un service complet ou presque en CPGE. Contrairement à la hors-classe, il n'y a pas à faire acte de candidature, la DPE établit sur proposition de l'inspection générale une liste d'aptitude nationale et les nominations sont prononcées en fonction du nombre de postes libérés (départs en retraite essentiellement). Les élus du SNES siègent à la commission paritaire d'accès qui se tiendra fin mai et tous les collègues qui le souhaitent

peuvent, par l'intermédiaire de la fiche syndicale, voir leur cas personnel évoqué en séance. Ils seront alors immédiatement informés des résultats (e-mail conseillé). Nous pensons que tous les collègues enseignant en CPGE doivent accéder à la chaire supérieure au cours de leur carrière, l'inspection générale doit veiller pour cela à préserver la fluidité de l'accès, c'est ce que nous rappelons chaque année. Attention, il est impératif de renvoyer la fiche complétée avant le 20 mai. Elle est téléchargeable sur le site du SNES (snes.edu).

Jean-Hervé Cohen
classes.prepas@snes.edu



1, RUE DE COURTY - 75341 PARIS CEDEX 07
TEL. 01 40 63 29 00

Liste d'aptitude aux chaires supérieures

Fiche à envoyer au S4

**AGRÉGÉ(E)
ENSEIGNANT
EN CPGE**

Sexe M ou F	Date de naissance	Nom(s) en capitales (figurant sur le bulletin de salaire)

Nom de naissance :

Prénoms :

Adresse :

Tél. :

Mél. :

Etablissement actuel :

Date de nomination en CPGE :

Classes enseignées et volume horaire total en CPGE :

Éléments particuliers éventuels pour appuyer notre intervention :

ACADÉMIE ou ministère de détachement :

DISCIPLINE :

Agrégé : Hors-classe
 Classe normale

Echelon : depuis le :

NOTATION :

Note pédagogique /60 date

Date de la dernière inspection :

Nom de l'inspecteur :

Joindre le rapport d'inspection

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou aux sections académiques.

Date : Signature

PATRICK GARCIA est maître de conférences en histoire contemporaine à l'IUFM de Versailles, membre du comité de rédaction de la revue *Espaces Temps*. Il est notamment l'auteur de : *Le Bicentenaire de la Révolution française. Pratiques sociales d'une commémoration* (CNRS-éditions, 2000) et, en collaboration avec Ch. Delacroix et F. Dosse, *Les courants historiques en France, XIX^e-XX^e siècles* (Armand Colin, 1999), *Histoire et historiens en France depuis 1945* (ADPF ministère des Affaires étrangères, 2003). **JEAN LEDUC** est ancien professeur d'histoire en classes préparatoires. Il est notamment l'auteur de *L'enracinement de la République* (Hachette, 1991) et *Les historiens et le temps* (Points-Seuil, 1999).

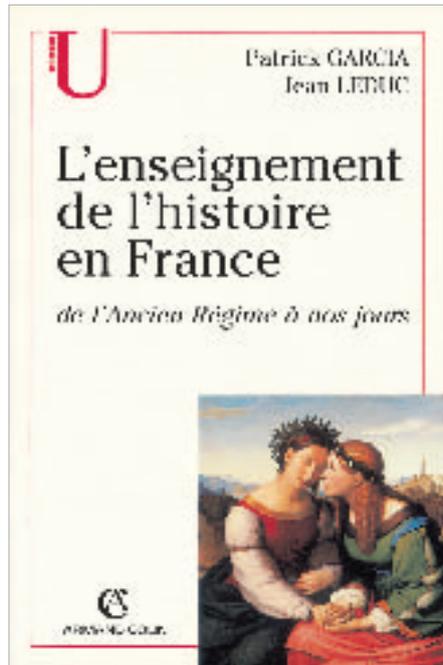
Une finalité nationale et identitaire

L'US : *A la lecture de votre livre, on est frappé par la permanence et la récurrence des problèmes, des approches. Vous soulignez quelques moments forts, quels sont-ils ?*

Il y a, à la fois, des tendances lourdes sur la très longue durée, des évolutions assez lentes et des ruptures nettes. On peut identifier une demi-douzaine de tendances lourdes. L'enseignement de l'histoire a, du moins depuis le XIX^e siècle, une finalité nationale et identitaire : il s'agit de faire prendre conscience aux élèves de leur place dans une société qui s'inscrit à la fois dans une durée et dans un territoire. La conception linéaire des programmes – autre constante – résulte, entre autres raisons, de cette volonté de faire comprendre aux élèves qu'ils sont un maillon dans la suite des générations qui ont façonné cette société. « *Nos ancêtres c'est nous dans le passé, nos descendants, c'est nous dans le futur* », disait Lavisso qui affirmait aussi que l'histoire de la France est faite de « *légitimités successives* ». Une troisième constante est le parti pris d'inscrire dans les programmes l'étude du passé le plus récent : c'est toujours le cas dans le primaire, ce l'est généralement dans le secondaire. Deux autres permanences peuvent être observées : d'une part l'association, déjà esquissée sous l'Ancien Régime, de l'histoire et de la géographie, confiées à un même enseignant, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays ; d'autre part l'association de ces deux disciplines et de l'éducation civique dès l'introduction de celle-ci dans l'enseignement secondaire au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

Toujours sur la très longue durée, on observe certaines différences entre primaire et secondaire : les programmes d'histoire du primaire sont toujours limités à l'étude de la France alors que ceux du secondaire font – plus ou moins selon les périodes – place au reste du monde, en particulier à l'Europe ; l'enseignement primaire intègre, dès la fin du XIX^e siècle, l'étude du milieu local alors que cela reste marginal dans le secondaire ; enfin la finalité identitaire et socialisatrice est plus explicite et plus exclusive dans le primaire alors que, dans le secondaire, elle laisse plus de place à d'autres objectifs tels que l'acquisition d'une culture ou la formation de l'esprit critique.

L'US : *Qu'entendez-vous par évolutions lentes ?*
La première est l'autonomisation de l'histoire comme discipline propre qui s'amorce dès l'Ancien Régime mais ne s'achève qu'au milieu du XIX^e siècle. Cette autonomisation est double :



d'une part l'histoire n'est plus simplement une des servantes du commentaire des textes latins et grecs et devient un récit proprement dit qui ne concerne pas que l'Antiquité ; d'autre part – du moins à l'école publique – elle se distingue de l'histoire sainte (catholique). Une seconde évolution est celle de la place de la géographie qui finit par obtenir la parité horaire avec l'histoire en 1943. On voit aussi s'élargir peu à peu, à partir de 1865 et, surtout, de 1957, le champ des programmes, avec une plus grande attention donnée aux aspects culturels, économiques et, dans une moindre mesure, sociaux, à côté des aspects politiques.

En ce qui concerne les professeurs, Lavisso tente de faire prévaloir le principe qu'enseigner l'histoire dans le secondaire doit être un métier spécialisé et qui suppose une formation professionnelle : si le premier volet de ce programme est réalisé sous la III^e République (mise en place d'un cursus universitaire spécifique dans les années 1880-1890), le second doit attendre, pour être organisé, la seconde moitié du XX^e siècle (création des centres pédagogiques régionaux en 1952).

Une autre mutation laborieuse est celle qui concerne la place et le rôle dévolus au document dans la pédagogie et dans les manuels : dans le secondaire, il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour qu'ils y jouent un rôle majeur. Et c'est cette introduction du travail sur documents qui est décisive pour provoquer

une autre évolution, le passage d'une forme longtemps dominante de cours d'histoire – le cours magistral – à celle qui est actuellement la plus pratiquée – le cours dialogué.

L'US : *Et les ruptures ?*

Il nous semble qu'on peut en identifier au moins deux. L'une d'entre elles est irréversible, malgré quelques retours en arrière partiels et éphémères. Il s'agit de la réforme du secondaire de 1902, marquée à la fois par un souci de modernisation (mise à égalité des filières avec et sans langue ancienne) et par l'introduction du système à deux cycles. Cette réforme relègue, pour l'essentiel, l'histoire de l'Antiquité – qui occupait les trois premières années du cursus – à la seule classe de Sixième. Elle renforce le rôle de l'histoire contemporaine (par convention la période postérieure à 1789) qui finit par occuper la moitié du cursus secondaire, voire beaucoup plus pour les élèves orientés, en second cycle, vers les filières professionnelles.

La seconde rupture est en partie éphémère. C'est celle qui correspond, dans les années 1970, à l'inscription de l'histoire parmi les disciplines d'« *éveil* » à l'école primaire et au collège et qui est caractérisée par la subordination des contenus disciplinaires à l'acquisition de capacités et par la définition des progressions moins en termes de programmes précis qu'en termes d'objectifs à atteindre. Après des polémiques qui culminent en 1980, une revalorisation des contenus est opérée, du moins en cours moyen et au collège.

L'US : *La première constante que vous avez signalée est la finalité politique de l'enseignement de l'histoire, particulièrement nette dans le primaire...*

En effet, histoire et géographie sont, par excellence, des disciplines qui sont censées permettre au futur citoyen de s'éprouver à la fois comme héritier d'un passé à assumer et comme acteur d'un présent et d'un futur à construire. Il va de soi que, selon les orientations de ceux qui définissent l'enseignement de ces disciplines (l'autorité politique et ses collaborateurs), de ceux qui le mettent en œuvre (les enseignants, les auteurs de manuels), des établissements qui le délivrent (public/privé) des choix s'expriment. Cependant l'impression domine d'un assez large consensus sur la représentation du passé qui est donnée aux élèves : il s'agit de montrer comment, par une série d'apports et à travers bien des vicissitudes, s'est construite une maison commune. Si cette

maison a été, pendant longtemps, le territoire français et ses prolongements outre-mer, dans les récents programmes du secondaire il s'agit plutôt de susciter chez les jeunes Français la prise de conscience d'une culture européenne. La conception linéaire des programmes, leur organisation en série chronologique de périodes à étudier, résultent largement de cette conception de l'histoire comme prise de conscience de la construction progressive d'une société et d'un territoire. Or le récit est la forme d'écriture la plus commode pour rendre compte de ce processus. Elle est aussi celle qui semble la plus accessible aux élèves et la plus facile à rendre vivante pour le maître. Encore faut-il, pour être compris, que ce récit, que ce « roman national », soit suivi. Tout en admettant que l'on ne saurait être exhaustif, tout en privilégiant des temps forts, les instructions officielles ont presque toujours mis l'accent sur la nécessité d'un minimum de continuité et sur l'obligation pour les professeurs de « finir le programme » pour éviter tout hiatus d'une classe à l'autre. Cette manière linéaire et continue de traiter le programme comporte deux risques. D'une part elle est de nature à induire chez les élèves une représentation téléologique de l'histoire, l'idée qu'elle

manuel. Ceux qui souhaiteraient aller plus loin et « partir » du document pour construire le savoir sont rares et, dans les années 1930, se heurtent à l'hostilité de la plupart des historiens qui considèrent qu'une analyse sérieuse des sources suppose une longue formation universitaire et est, par conséquent, hors de portée des lycéens. Les instructions officielles de 1954 et 1957 sont donc, de ce point de vue, « révolutionnaires ». Elles invitent les professeurs à partir – chaque fois que cela est possible – des sources et à placer les élèves en situation de « recherche ». Pour faciliter l'expansion de cette méthode, les manuels sont de plus en plus souvent construits autour des textes et des images tandis que se multiplient les centres de ressources documentaires. Le commentaire de documents devient matière d'examen (brevet, baccalauréat) et est, de loin, l'épreuve la plus choisie par les candidats. Toutefois, depuis quelques années, l'inspection générale multiplie les mises en garde : l'étude de documents est utile, elle permet aux élèves d'approcher le passé de manière plus vivante, plus concrète, elle oblige au dialogue, mais il faut rompre avec l'illusion qu'on puisse mettre ainsi les élèves, à l'instar des professionnels, en position de construire l'histoire.

construction du discours historique et la prise en compte de la nature interprétative de l'histoire. L'histoire universitaire, sans prétendre à cette « objectivité » que, déjà, Langlois et Seignobos jugeaient illusoire, ne fait place à ce questionnement que sous l'effet de commandes des concours de recrutement et, principalement, de l'épreuve sur dossier.

L'US : Peut-on étudier l'enseignement de l'histoire sans aborder les pratiques d'enseignement ? Vous soulignez vous-mêmes, la difficulté à savoir ce qui se passe réellement « sur le terrain ».

Notre livre est un manuel, non un travail de recherche. Nous nous sommes efforcés de rendre compte de l'état actuel de celle-ci. Or les études sur le déroulement des séquences, les méthodes employées par les enseignants, les problèmes qu'ils rencontrent et les performances des élèves sont encore rares. Les rapports d'enquête produits par le ministère sont peu nombreux, encore que l'inspection générale les ait multipliés ces dernières années. Pour les périodes les plus anciennes, on en est souvent réduit aux témoignages littéraires, ceux des romans ou des mémoires dont les auteurs évoquent les cours d'histoire qu'ils ont suivis. Il vaudrait mieux dire « qu'ils ont subi », car, surtout dans le secondaire, l'étude de l'histoire laisse souvent le souvenir d'un pensum. Ce que confirme la lecture des instructions officielles qui, au fil des décennies, réitèrent les mêmes mises en garde contre ce qui risque d'ennuyer les élèves ou de surcharger inutilement leur mémoire.

L'US : En définitive, peut-on faire évoluer l'enseignement de l'histoire ?

Nous avons tenté de montrer qu'à côté de quasi-constantes, bien des évolutions et même des ruptures se sont produites sans nous inscrire, pour autant, dans une problématique du progrès ou de la décadence qui nous est étrangère à l'un comme à l'autre.

On entend beaucoup dire que les élèves d'autrefois savaient plus d'histoire que ceux d'aujourd'hui. Cela reste à prouver... et ce ne sera pas facile. On dit aussi – et cette fois, il y a des raisons à cela – que les Français ont le goût de l'histoire. Sans doute leur vient-il de la place que les divers médias lui consacrent. Mais pourquoi ne pas penser qu'il est dû aussi, pour une part, à leurs cours d'histoire ? En tout état de cause, ces cours restent indispensables pour les habituer à mettre en perspective et à regarder d'un œil critique tout ce qu'on leur montre ou leur raconte sur le passé.

Depuis qu'il a été généralisé, au XIX^e siècle, à tous les niveaux scolaires, l'enseignement de l'histoire n'a jamais été sérieusement menacé. À lui de préserver et de justifier cette place. Il doit, pour cela, être en interaction avec l'état de la société et avec les attentes de celle-ci, sans renoncer en rien à ce qui est l'ambition de la discipline historique : une reconstruction aussi honnête et fidèle que possible du passé, organisée par une visée de la vérité. ■

Propos recueillis par Hélène Latger

Histoire et géographie sont, par excellence, des disciplines qui sont censées permettre au futur citoyen de s'éprouver à la fois comme héritier d'un passé à assumer et comme acteur d'un présent et d'un futur à construire.

est un enchaînement inéluctable ordonné par sa fin. D'autre part elle rend plus difficile la prise en compte d'aspects qui se prêtent moins bien que d'autres au modèle du récit, tels que l'étude des réalités sociales ou des mentalités. L'histoire des civilisations est toujours la première sacrifiée lors des allègements de programme.

L'US : Vous avez insisté sur la place prise progressivement par les documents dans les manuels et dans les cours. À quel objectif répond leur utilisation ?

Dans les manuels du primaire, les documents iconographiques sont nombreux dès les années 1880, par exemple dans la collection Lavis. Il s'agit rarement de reproductions de documents-sources. Ce qui est proposé aux élèves ce sont des arrangements de ces documents (la légende précise parfois : « d'après »), soit même des fictions. La vignette est accompagnée de questions simples. Le document est donc un des moyens utilisés pour faire appréhender le passé.

Dans le secondaire – même dans les Mallet-Isaac, pourtant novateurs à bien des égards – les documents restent relativement rares jusqu'à la fin de la III^e République. Il s'agit, ici, à la différence du primaire, de documents-sources – images et textes – qui viennent illustrer et appuyer le propos du rédacteur du

L'US : Est-ce à dire qu'il est difficile d'établir un lien entre enseignement scolaire et recherche ?

L'exigence de ce lien est constamment réaffirmée par l'inspection générale et figure explicitement dans la lettre des programmes et dans les documents qui les éclairent. Il doit être effectivement fort si l'on veut enseigner sérieusement et il faudrait, à cet égard, ménager aux enseignants, tout au long de leur carrière, des facilités – voire des obligations – de mise à niveau de leurs connaissances et de leurs méthodes. Ceci dit, il y a bien sûr des décalages. Outre celui que l'on vient de signaler à propos de l'utilisation des sources en classe, on peut en mentionner deux autres. Alors que les maîtres doivent enseigner l'« histoire du temps présent » et même « l'histoire immédiate », la recherche historique universitaire reste encore réticente à l'égard de cette dernière et le temps présent n'est pas la période la mieux étudiée dans les cursus universitaires. Les maîtres, sollicités par les programmes et par les interrogations de leurs élèves, font face comme ils le peuvent... De ce fait, l'histoire du temps présent, telle qu'elle est souvent enseignée, est une histoire politique à dominante factuelle (événementielle) qui fait peu de place – la pression des examens aidant – aux approches culturelle ou sociale plus présentes pour les autres périodes – y compris pour la première partie du XX^e siècle. Un autre décalage existe en ce qui concerne la réflexion sur la

Rwanda : 10^e anniversaire du génocide

Le 7 avril 2004 c'était le 10^e anniversaire du génocide rwandais, une mission de coopération syndicale du SNES était à Kigali du 13 au 20 avril. Issa Koulibaly a interviewé pour *l'US* Narcisse Kayiranga, instituteur, président du SNEP (Syndicat national des enseignants du primaire).

L'US : Pouvez-vous présenter brièvement votre organisation ?

N. K. : Le SNEP est une organisation syndicale de l'enseignement primaire née en 1996. Il compte aujourd'hui 5 000 membres sur 30 000 instituteurs au Rwanda.

L'US : Comment se porte la coopération entre le SNES et le SNEP ?

N. K. : Elle est très bonne, nous venons de réaliser un projet de formation syndicale sur le renforcement des capacités du SNEP, à savoir, la sensibilisation pour une solidarité professionnelle, l'organisation du syndicat à travers le pays, la campagne d'adhésion, la formation des militants et le bouclage d'un projet de guide de formation syndicale.

L'US : Nous sommes dans l'année du 10^e anniversaire du génocide. Qu'est-ce que cela représente pour les Rwandais ?

N. K. : Cet anniversaire a beaucoup marqué la population dans tout le pays, il constitue un pas important dans la consolation des rescapés et la cohésion sociale du peuple Rwandais en général. Nous pensons maintenant que l'opinion internationale commence à comprendre la réalité de ce génocide dix ans après. L'ONU par son secrétaire général a demandé pardon, ainsi que plusieurs pays, ce génocide restera dans l'histoire de l'humanité.

Les génocidaires rwandais par des témoignages publics, retransmis à la radio et à la télé ont compris et regretté leur geste. Depuis

le 7 avril la TV montre des témoignages et des images très dures à supporter.

L'US : Quel rôle l'école peut jouer dans cette cohésion sociale ?

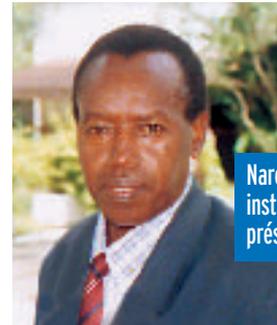
N. K. : Je souligne d'abord le rôle que peuvent jouer les enseignants dans les écoles à travers tout le pays, ils ont un message de paix et de fraternité à donner aux enfants, ils interviennent aussi dans les gacaca (gacachacha) les tribunaux traditionnels.

Le syndicat est un lieu de concertation des enseignants pour construire une école pour un avenir meilleur du Rwanda.

L'US : À titre personnel que pouvez-vous rajouter ?

N. K. : Je fais partie des rescapés, en effet, j'ai échappé à trois reprises au massacre. J'ai été sauvé par hasard, je me suis laissé pousser la barbe et les cheveux et j'étais habillé comme un paysan pauvre. J'ai toujours vécu au Rwanda depuis ma naissance. J'ai connu la période coloniale : c'était la paix. À l'indépendance les choses ont commencé à changer, il y a eu des mentalités néfastes qui ont cassé la solidarité en opposant les Tutsis aux Hutus, ces derniers étant majoritaires. Les idées véhiculées à l'époque étaient qu'il ne fallait pas que la majorité Hutu se laisse dominer par la minorité Tutsi ; ce qui a provoqué en 1959 des massacres, des maisons brûlées et des Tutsis chassés du pays. À l'époque, il n'y a pas eu réconciliation nationale.

Nous espérons que le génocide du 7 avril 1994 ne se reproduira plus jamais au Rwanda. Les difficultés que nous avons aujourd'hui sont surtout au niveau de la gestion des legs du génocide. Je voudrais, pour terminer, adresser à nos collègues enseignants français nos remerciements pour leur soutien à travers le SNES-FSU. ■



Narcisse Kayiranga,
instituteur,
président du SNEP.

LA RÉPRESSION SYNDICALE CONTINUE AU BURUNDI

Nous sommes régulièrement en contact avec nos collègues burundais ; les militants des syndicats enseignants continuent de subir de la part des autorités des intimidations et des menaces, nos collègues disent :

« après la grève suspendue le 15 mars 2004, le gouvernement du Burundi a continué à mener une guerre ouverte aux organisations syndicales des enseignants et à leurs leaders ».

Pour étouffer les syndicats, le ministre de la Fonction publique a suspendu les cotisations syndicales des enseignants depuis le 9 mars 2004 et a suspendu dans la foulée deux syndicats des enseignants.

Cette suspension a été levée suite à des pressions de la communauté internationale syndicale. Nos collègues constatent avec amertume que l'idée de suspendre les syndicats reste vivace, le ministre de la Fonction publique vient de demander à la Cour suprême d'annuler l'enregistrement des syndicats enseignants.

Et ça continue, le ministre de l'Éducation nationale vient de suspendre, pour une durée d'un mois, une formation sur la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire, formation financée par ONU SIDA et encadrée par la maison de l'UNESCO. La formation était destinée aux responsables des syndicats enseignants.

Le SNES-FSU considère que ces agissements ne respectent pas les principes fondamentaux des droits de la personne et les conventions internationales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ratifiées par l'État burundais notamment les conventions n^{os} 87 et 98.

C'est dans le cadre de la solidarité syndicale internationale que le SNES-FSU mettra tout en œuvre pour que la répression syndicale cesse au Burundi et ailleurs dans le monde. Nous restons vigilants et attentifs à l'évolution de la situation particulièrement grave au Burundi. Nous espérons que les autorités burundaises reviendront à de meilleurs sentiments après l'audience que le président Ndayesayé vient d'accorder aux organisations syndicales enseignantes.

Issa Koulibaly



AFP/STR-STR

Kigali, 7 avril 2004. Cérémonie pour le 10^e anniversaire du génocide, des survivants mettent en terre vingt cercueils contenant les restes de centaines de victimes.

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ. La réunion annuelle du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est terminée le 16 avril 2004. De l'aveu même du CAD, qui comprend la Banque mondiale et le FMI, les objectifs du Millénaire de réduction de la pauvreté risquent de ne pas être atteints si la tendance actuelle se poursuit. C'est en particulier le cas pour l'Afrique subsaharienne.

Beaux discours, mauvaises recettes !

Dans le secteur de l'éducation, il manque 5,6 milliards de dollars pour assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire dans le monde à l'horizon 2005. Comparé aux quelque 900 milliards de dollars de dépenses militaires, c'est une somme négligeable. L'initiative « Éducation pour tous » lancée à Dakar en 2000 et qui prévoit, en particulier, un accès égal des filles et des garçons à l'école primaire en 2005 va tourner au fiasco si des mesures ultra-volontaristes ne sont pas prises. « *Il est évident que nous n'y arriverons pas* », dit le président de la Banque mondiale James Wolfensohn par rapport à l'éducation, la santé et l'environnement, et d'ajouter pour l'accès des filles à l'enseignement primaire « *là, il n'y a aucune chance, car 2005, c'est demain matin* ». Actuellement plus de 100 millions d'enfants sont privés de scolarité dans les pays en développement. « *Le manque de fonds est toujours très important* » déplore M. Wol-

représente 54 millions d'euros sur trois ans pour aider ces trois pays francophones à scolariser ses enfants au primaire. Mais de quoi s'agit-il exactement ? De moyens nouveaux donnés à ces États ou bien de mesures parallèles mises sur le compte d'un appui à l'éducation ? C'est bien là que réside le problème auquel il faut ajouter les politiques menées par les États concernées qui se soucient bien peu des intérêts de leurs populations. Ainsi le gouvernement français se permet de dire que l'aide publique au développement a augmenté de 9,9 % mais il oublie de préciser qu'il s'agit d'allègements de dette qui ont été accordées aux pays pauvres très endettés. Le nouveau ministre des Finances, Nicolas Sarkozy, continue dans la même veine puisqu'il vient de concocter avec son collègue de Grande-Bretagne un projet destiné à apporter aux pays du Sud les 50 milliards de dollars qui manquent pour financer les objectifs du Millénaire. Idée généreuse en soi sauf qu'il s'agit pour lesdits pays d'emprunter



© THIERRY NECTOUX

Les USA se livrent aux mêmes types de truquage pour afficher une augmentation de leur APD. Les autorités de Washington y ont inclus deux milliards de dollars versés pour la reconstruction de l'Irak alors que cette APD constitue d'évidence une aide publique aux industries exportatrices des USA.

Si l'on veut réellement trouver les cinquante milliards qui font défaut pour le développement, il faut rompre avec de telles pratiques et arrêter de clamer, comme le fait Jean-Pierre Raffarin, que l'APD augmente alors que 30 % de cette APD sont en fait des allègements de dette en faveur des pays les plus pauvres.

Ce ne sont pas ces fausses ou mauvaises recettes qu'il faut appliquer, c'est une autre politique qu'il faut mettre en œuvre. Il est parfaitement possible de réduire les dépenses militaires sans mettre en péril la sécurité de qui que ce soit, ou encore d'instaurer enfin une taxe sur les transactions en devises et surtout de mettre fin au scandale du remboursement de la dette des pays en développement. En 2002, ces pays ont remboursé 343 milliards de dollars au titre du service de la dette (6 fois l'APD), soit 95 milliards de plus que les nouveaux prêts qu'ils ont reçus.

Les organisations syndicales enseignantes ont un devoir d'action par rapport à ces enjeux. Le congrès mondial de l'Internationale de l'éducation qui se tiendra à Porto Alegre fin juillet devra tirer les leçons de la stratégie suivie depuis 2001 en matière « d'éducation pour tous ». De même que nous aurons à faire pression sur le prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement de la francophonie qui se tiendra à Ouagadougou en novembre prochain. Ce sont des engagements du SNES qui seront au cœur de notre action internationale des mois à venir. ■

Roger Ferrari

Il manque 5,6 milliards de dollars pour assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire dans le monde à l'horizon 2005. Comparé aux quelque 900 milliards de dollars de dépenses militaires, c'est une somme négligeable.

fensohn. « *Et il ne faut pas seulement de l'argent supplémentaire mais l'assurance d'un financement continu car vous ne pouvez pas pousser les pays pauvres à engager des instituteurs s'ils savent qu'ils ne peuvent pas les payer plus d'un an* » ajoute-t-il à propos de « l'initiative accélérée » lancée en 2002 pour réaliser l'Éducation pour tous dans 12 pays en développement pourtant soigneusement sélectionnés.

Pour ce projet, les ONG ont chiffré le trou de financement à 750 millions de dollars sur deux ans, dont 183 nécessaires au Mozambique pour créer les conditions d'ouvertures d'écoles pour tous les enfants. Les besoins de la Mauritanie et de la Gambie sont chiffrés à seulement 4 millions de dollars.

La réaction de la communauté internationale est-elle à la hauteur de ces enjeux ? On peut en douter quand on examine attentivement les décisions qui sont prises.

Il est vrai que pour la France, le ministre délégué à la Coopération Xavier Darcos a rappelé que notre pays avait décidé de « multiplier par dix son aide à trois pays, le Burkina-Faso, le Niger et la Mauritanie ». Cela

sur les marchés financiers à des taux réduits grâce à une garantie de la part des pays riches. Ainsi la dette des pays en développement continuera sa course folle et les remboursements exigés s'accroîtront encore !



© THIERRY NECTOUX

Notre sélection

► POUR PARLER LE BOURDIEU



Un an après la mort de Pierre Bourdieu, la bibliothèque publique d'information (BPI) du centre Pompidou, organisait sous la direction scientifique de

Philippe Corcuff, un colloque pour indiquer à la fois sa méthode et ses concepts comme l'actualité de ses constructions. Une sorte d'introduction générale et de lexique permettant de le lire différemment.

• *Pierre Bourdieu : les champs de la critique*, Centre Pompidou, 284 pages.

► L'EUROPE, QUELLE EUROPE ?



Cinq parties se partagent ce dictionnaire pour offrir un large panorama de l'Europe telle quelle est et de ses devenir possibles. Des peuples d'Europe à l'Europe dans ses nouvelles frontières

se déploient toutes les questions autour de cette construction bizarre mais qui reste dominée par le libéralisme. À lire avant les élections européennes même si chaque rubrique suscite, comme il est logique, des débats.

• *Le nouvel état de l'Europe, les idées forces pour comprendre les nouveaux enjeux de l'Union*, sous la direction de Mario Dehove, La Découverte.

► COMMENT DEVIENT-ON ÉLECTEUR DU FN ?



Pascal Duret a voulu répondre à cette question en se livrant à une enquête de terrain. Après Anne Tristan - dans *Vue du front* - il met l'accent sur des valeurs revendiquées par ces électeurs: respect mutuel et dignité. Elles

sont perverties par ce parti qui en fait autant d'armes de ressentiment, de racisme, de communautarisme et d'antisémitisme. Une enquête nécessaire pour construire les argumentations convaincantes. Il indique dans le même temps que la plupart des électeurs viennent de la droite classique.

• *Les larmes de Marianne*, Pascal Duret, Armand Colin.

► COMMENT ÊTRE RÉPUBLICAIN ?



Quel est le rôle de l'État républicain ? Pour y répondre, Alain Joxe revisite la philosophie politique pour comprendre les formes de réalisation du consensus et de

la citoyenneté. Dans notre monde, marqué par la super-puissance américaine, la guerre et le chaos sont inscrits dans le refus de faire de la politique. Il faut résister au « chaos impérial » suscité par les États-Unis pour défendre la République.

• *L'Empire du Chaos*, Alain Joxe, La Découverte.

HISTOIRE CULTURELLE ÉTATSUNIENNE

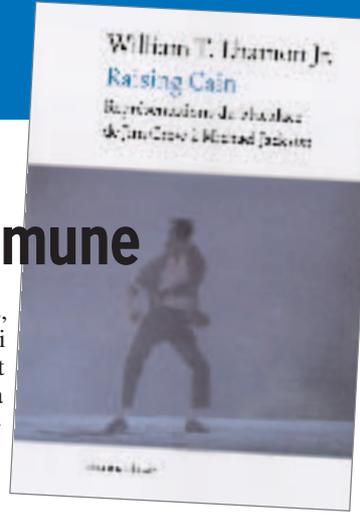
La danse comme culture commune

Une étude originale qui part du marché Sainte-Catherine, en 1820, à New York. Là des Noirs dansent et jettent les bases sans le savoir d'une culture populaire américaine. Les pas de danse, les gestes deviendront des constantes de toutes les performances des artistes, jusqu'à Michael Jackson, prétend l'auteur. Il traque cette gestuelle dans toutes les manifestations culturelles de la jeune Amérique. Il donne un aperçu différent, un regard oblique sur l'histoire des États-Unis. Les couches populaires, les prolétaires pour employer le langage de l'époque, partageront la même vision du monde, via les « vaudévilles », les « minstrels ». Les chanteurs grimés en noir, avec du cirage - comme Al Johnson dans *Le chanteur de jazz* - que les historiens présentent souvent comme l'apanage du racisme et d'une attitude raciste sont ici présentés comme la résultante d'une culture partagée. Jim Crow est, pour la communauté africaine-américaine, la représentation du racisme. William T. Lhamon défend un point de vue différent. Il fait de la musique, des danses créées par

les Noirs américains, les œuvres d'art qui ont véritablement donné naissance à cette culture spécifique dont les États-Unis peuvent à juste titre, s'enorgueillir. Et non pas celle dont se réclame George W. Bush. Une thèse un peu trop systématique dans sa volonté de démontrer l'existence d'une culture prolétarienne des Noirs et des Blancs. Elle rejoint les travaux des sociologues montrant l'exclusion des immigrants Juifs et Siciliens. Elle apporte, malgré tout, des clés de compréhension essentielles de la réalité et de la force de la culture américaine. Marginale. Forcément marginale. Et pourtant devenue universelle. ■

Nicolas Bénies

• *Raising Cain, Représentations du blackface de Jim Crow à Michael Jackson*, William T. Lhamon Jr., Kargo & l'Éclat.



Une histoire de France

Le journal *l'Humanité* - un beau titre en vérité - a été créé par Jean Jaurès et le parti socialiste en 1904. Son histoire se confond à la fois avec celle de la société française et, à partir de la fin des années 1920, avec celle du stalinisme. Bernard Chambaz, l'auteur des textes qui accompagnent les reproductions de ce « beau livre », sans rien cacher de cette réalité préfère insister sur les histoires qui parsèment notre Histoire. Il fait œuvre de culture et, dans le même temps, laisse tout un pan de l'histoire de côté. C'est vrai que le bilan du stalinisme reste à faire. Ce que les historiens laissent en friche, un poète - même s'il est aussi sportif - ne pouvait pas le prendre en charge. Tel que, cet ouvrage permet de se replonger dans une société française qui est apparue pendant longtemps figée dans son conservatisme. Une leçon pour les générations d'aujourd'hui. ■

N. B.

• *L'Humanité 1904-2004*, Bernard Chambaz, Seuil/l'Humanité.

► QUELLE DÉFINITION DE LA MUSIQUE ?

Actes Sud et la Cité de la Musique ont pris le risque de publier une curieuse Encyclopédie, sous la direction de Jean-Jacques Nattiez. Le premier tome portait sur la définition des musiques du xx^e siècle en guise d'introduction. Le deuxième, *Les savoirs musicaux*, est plus étrange encore passant en revue le temps musical, les rapports entre la biologie et la créativité, la musique et l'inconscient... allant jusqu'aux méthodes pédagogiques récentes. Elle deviendra à n'en pas douter une référence.



D'ores et déjà la publication de la Pléiade apparaît comme surannée.

• *Musiques, les savoirs musicaux*, 1 241 pages, 45 euros jusqu'au 31/5, 55 euros ensuite.

► UN ÉCRIVAIN CINÉPHILE



Jonathan Coe a été très influencé par le cinéma, notamment le cinéma américain. Sa biographie - surtout une filmographie - de

James Stewart veut apporter la preuve de l'existence d'une culture spécifique américaine et des contradictions qu'elle transporte. L'acteur, de par ses multiples visages, exprimerait la foi dans l'idéal américain, les doutes, les angoisses, le mal-être, la difficulté d'être au monde... bref un condensé de l'histoire des États-Unis. L'écrivain donne à lire le cinéma qu'il voudrait être un art de l'éphémère comme il le déclare dans un entretien avec Marie-Anne Guerin qui ouvre cette édition. Ses commentaires sont éclairants.

• *James Stewart : une biographie de l'Amérique*, Jonathan Coe, Cahiers du Cinéma.

► LE NÉO-COLONIALISME EN ACTES

Les relations entre la France et l'Algérie ont toujours été particulières. Cette enquête, longue, argumentée permet de les comprendre. Les auteurs retracent chronologiquement, en partant des trois guerres d'Algérie, toutes les affaires - depuis la guerre dans la guerre de 1954-62 - symptomatiques du colonialisme puis du néo-colonialisme. L'Algérie donne l'impression de n'avoir jamais été réellement indépendante. Les services secrets français et algériens ont toujours collaboré. Ce livre est une véritable histoire de ce pays qui connaît aujourd'hui violences et restructuration économique. En même temps, c'est toute l'histoire de France qui s'insinue dans cette trame. N.B.

• *FrançAlgérie, crimes et mensonges d'États*, Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, La Découverte



Notre sélection

Polars

► UN MONDE NOIR



Prenons un ancien prof - de l'École Émancipée - devenu scénariste de télévision après avoir été un écrivain prometteur, sa fille accidentée et sortant du coma, sa femme morte dans un accident, un rmiste, un groupe de clochard, Belleville, la maladie d'Alzheimer, les départs des pères et, cerise sur cet énorme gâteau, la canicule. Jonquet brasse tous ces éléments, déchaînés comme il se doit. Pour décrire notre monde. Un monde forcément noir qui ne connaît plus de règles. Le libéralisme a déstructuré toutes les solidarités collectives. Le message qu'il nous envoie est paradoxalement un message d'espoir. Son désespoir politique, exprimé au début par le monologue du rmiste, indique des chemins différents. Comme personne ne s'y engage pour le moment l'intrigue ne peut que se résoudre dans la mort et les souffrances. Ce roman noir synthétise toutes les qualités que l'on attend. Même si une partie de la réunion des fils tient quelquefois du miracle de l'écrivain.

• *Mon vieux*, Thierry Jonquet, Seuil Policiers.

► 60^e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

Le 6 juin 1944, les troupes alliées débarquent difficilement en Normandie. Ce fait est connu et commémoré.



Dominique Manotti en rappelle les grandes étapes qui servent d'introduction à l'évolution de l'action, parisienne pour l'essentiel. Elle met en scène la collaboration, les trahisons petites et grandes, la place des femmes dans ce monde machiste et fasciste et surtout des fortunes en train de se faire par la spoliation des entreprises détenues par les juifs. C'est une sorte de réquisitoire. Méticuleux. Archéologique. Personne n'est totalement innocent. L'espoir d'un changement n'existe même pas. Elle propose une véritable leçon d'histoire. Ses personnages sont vivants. On a l'impression de les connaître, de les avoir rencontrés. Ils nous poursuivent, une fois le livre refermé.

• *Le corps noir*, Dominique Manotti, Seuil.

► UN POLAR AU TIBET

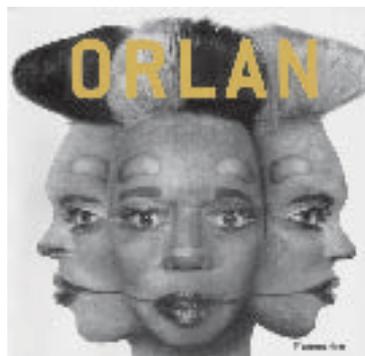
Shan Tao Yun est un Grand détective particulier. Il fait son entrée dans cette collection chez 10/18. Il est Chinois - ancien inspecteur du ministère de l'Économie - et enfermé dans un camp de travail au Tibet. Il va découvrir



Découvrir les artistes chinois contemporains est comme une plongée dans nos ténèbres et dans toutes les formes artistiques du xx^e siècle. C'est une anthologie de notre temps, en même temps que des visions de la Chine d'aujourd'hui, des visions qui font peur. Quelques-uns des artistes qui font l'objet de l'attention de l'auteur - photographiés par Marc Domage - habitent Paris, dans des sortes de lofts à l'intérieur desquels ils vivent comme isolés du monde, donnant l'impression d'être encore en Chine. Les plus anciens ont connu la révolution culturelle qui leur a laissé des traces profondes. Les plus jeunes semblent avoir rompu les amarres de la politique. Michel Nuridsany trace le portrait de plusieurs générations d'artistes, rappelant dans une préface les dates essentielles des révolutions esthétiques récentes, pour s'intéresser à trente artistes en particulier. Il donne envie d'explorer ce monde en continué devenir, de s'intéresser au *Pop Art*, aux jeunes vidéastes, aux auteurs de fresques comme à ceux et celles qui détournent l'agit prop maoïste. Une fresque qui permet de penser qu'en Chine se joue une partie de notre modernité. ■

• *L'Art contemporain Chinois*, Michel Nuridsany, photographies Marc Domage, 264 p., Flammarion, 49 euros.

Quel statut du corps dans la société ?



cette artiste qui s'est voulue hors norme et qui a été rattrapée par la notoriété. ■

• *Orlan*, Flammarion. Exposition au Centre national de la photographie, hôtel Salomon de Rothchild du 31 mars au 28 juin 2004, *Méthodes de l'artiste*, 1964-2004

Orlan dérange. Me dérange. Vous dérangera. C'est son but depuis ses premières « performances » en 1964 (elle a 17 ans), jusqu'à aujourd'hui, avec ses *Self-hybridations*. Elle s'est fait connaître par ses commentaires filmés de ses différentes opérations de chirurgie esthétique. Les photos réunies dans cet album sont commentées par des historiens d'art. Pour éclairer le parcours de

Nicolas Bénies

les coutumes et le mode de vie du Tibet en faisant participer le lecteur. Les intrigues de Eliot Pattison - juriste américain - sont bien ficelées, tout en décrivant justement la peur et l'angoisse de celui qui est enfermé. Se mêlent dans ses romans, l'ethnologie, dans la lignée directe de Arthur Upfield, le polar et la volonté de défendre un peuple et des cultures opprimées. L'ensemble est plus que convaincant. À lire de toute urgence.

• *Dans la gorge du dragon*, *Le tueur du lac de pierre*, Eliot Pattison, 10/18.

UNE REPARATION NÉCESSAIRE

Les *Cahiers du jazz* ont été créés par Lucien Malson dans les années 60. Au bout de 15 numéros ils se sont arrêtés une première fois. Les PUF avaient repris le flambeau pour 12 numéros. Désormais c'est un petit éditeur, Outre Mesure, qui vient d'éditer le premier d'une nouvelle série que nous espérons longue. Dans ce numéro, une étude sur Keith Jarrett (avec un CD). N.B.



Une histoire des États-Unis

Le Livre de poche réédite un des grands romans de Don DeLillo - le seul écrivain italo-américain -, *Outremonde*. Le moment ou jamais de le lire.

Nos collègues PUBLIENT

► ENTRÉE DANS LE xx^e SIÈCLE

Poilu, feu (le), embusqués, boches, bourrage de crâne... Dans la collection « Les mots de... » Rémy Cazals nous livre 14-18 en 128 pages. Un abécédaire vif et fort maniable qui cherche à évoquer les situations concrètes sans éviter les débats qui agitent les historiens autour du consentement et de la contrainte ou de la brutalisation des sociétés.

• *Les mots de 14-18*, Rémy Cazals, Presses universitaires du Mirail.

► PENSER LE MONDE

Les intégrismes tiennent le haut du pavé. La religion sert de substitution à la politique. Le combat pour le matérialisme est plus que jamais d'actualité. Il n'en reste pas moins qu'il faut rendre compte des croyances religieuses. C'est le chemin que nous propose Yvon Quiniou.

• *Athéisme et matérialisme aujourd'hui*, Yvon Quiniou, Éditions Pleins Feux.

► YOURCENAR À L'ÉPREUVE

1929 pour Marguerite Yourcenar, c'est l'année de son « premier livre », année aussi de la mort du père qui l'a poussée en littérature et laissera ce mot qu'elle découvrira plus tard « je n'ai jamais rien lu d'aussi limpide qu'Alexis ». Dans cette longue lettre de rupture, Alexis, jeune musicien issu d'une famille aristocratique avoue sa « maladie » à sa femme. L'homosexualité était un sujet dans l'air du temps. Cette étude fouillée montre que l'œuvre est annonciatrice des intuitions, des thèmes, du style, des œuvres majeures.

• *Étude sur Alexis ou le vain combat*, Caroline Guslevic, collection Résonances, épreuves de français éditions Ellipses.

Classique

MAHLER EST BON

Sorti cette semaine, le film *Alma, la fiancée du vent* est une biographie appliquée de l'épouse de Gustav Mahler qui fut aussi l'égérie du peintre expressionniste Kokoschka, l'épouse de l'architecte du Bauhaus Walter Gropius et de l'écrivain Franz Werfel... Le seul mérite du film est l'interprétation de Mahler par Jonathan Pryce. L'occasion de redire combien l'œuvre de Mahler, chef d'orchestre, directeur de l'Opéra de Vienne, et avant tout compositeur génial, doit être considérée à l'égal de celles de Bach, Mozart ou Beethoven. Ses dix symphonies, dont la dernière laissée inachevée à sa mort en 1911, ses cycles de lieder (*Rückert-Lieder*, *Kindertotenlieder*) ou son *Chant de la terre*, rendu célèbre par l'interprétation de Kathleen Ferrier sous la baguette de Bruno Walter, embrassent la totalité du monde, sonnent la fin du romantisme et l'entrée dans les ténèbres du vingtième siècle. L'École de Vienne de Schoenberg ou Webern ne s'y est pas trompée : la musique moderne nous vient de là, le post-romantique. Aujourd'hui, après Bruno Walter, puis Bernstein, c'est au tour de Pierre Boulez, Riccardo Chailly ou Simon Rattle de servir Mahler avec passion. Les enregistrements ne manquent pas. Les occasions d'écouter Mahler en concert non plus, sa Neuvième symphonie résonnera à la basilique de Saint-Denis en juin prochain. On peut lire sa monumentale biographie par Henry-Louis de la Grange (Fayard) et consulter le site de la Bibliothèque musicale fondée par ce dernier : www.bgm.org



Alexis Chabot

Histoires de citoyenneté

Sur le haut plateau ardéchois, l'enseignement privé catholique se porte bien, mais la dernière école publique n'a plus que cinq élèves et doit disparaître. Entre le saint qui brandit sa croix dans la cour de Saint-Joseph, et Sainte-Eulalie la laïque qui ferme dans la mélancolie des cartons, comment les parents peuvent-ils garder la liberté de choix ? Il faut obtenir, au prix d'une mobilisation sans précédent, la réouverture d'un établissement dans la commune voisine du Béage. Le poste est arraché au ministère, non sans mal, mais la municipalité reste à convaincre. Locaux, cantine, ramassage : de la première réunion jusqu'à la première incursion timide des enfants dans la classe flambant neuve, rien n'est gagné, tout se mérite.

Avec une présence attentive et discrète, Christian Tran filme une petite épopée de la citoyenneté. L'histoire traverse l'Histoire, la présidentielle de 2002, la signature du maire donnée à Le Pen puis sans doute regrettée, la manif du 1^{er} Mai où l'on croise Jean Ferrat, vieilli mais assumant avec une grâce souriante sa fonction d'icône sociale. Comme tout bon documentaire, celui-ci érige les personnes en personnages : Michel Bescond, l'inspecteur d'académie à la parole sûre et sereine, héros laïque et héraut du service public, et le maire du Béage avec lequel il joue au chat et à la souris, comme dans un vrai duo de cinéma.



Vive l'école publique !

Pourtant, on ne trouvera pas ici la moindre simplification ou dramatisation hâtive, pas plus que la moindre concession au pittoresque de l'école rurale.

Les images, agencées en longues séquences véhémentes ou intimes, rythmées par l'alternance des luttes et les rituels des réunions, montrent, dans un récit râpeux et sans complaisance, la complexité de la situation : le discours d'un maire tour à tour fuyant et engagé, la langue de bois des élus, les petits arrangements qui sèment la confusion entre public et privé, et les tensions qui s'exacerbent entre les partisans de l'un et de l'autre.

Macro-regard sur le politique, micro-regard sur la couleur des murs et les toilettes des petits, les deux points de vue convergent vers un subtil équilibre qui fait triompher non un bon droit revendiqué par tous, mais la satisfaction issue d'une pratique active de la démocratie. ■

Jacqueline Nacache

• *L'école en campagne*, documentaire de Christian Tran, France, 2003, 1 h 28, sortie le 26/5.

NB : possibilité d'organiser des débats publics en présence du réalisateur. Contact : Héliotrope Films, 01 43 45 96 56 / 06 61 85 35 40, mél : jfa-heliotrope@wanadoo.fr.

CINÉMA

Fascinante présidente



Donner à voir (*Faits divers*, 1983), à entendre (*Délits flagrants*, 1994), à penser (*10^e Chambre*), c'est la logique d'une démarche exemplaire de cinéaste pour qui la réalité n'est appréhendée qu'au-delà des apparences du factuel. Aux débuts de la trilogie, notre attention était plus happée par les prévenus que par l'institution, la police et la justice jouant la discrétion modeste. Ici, la justice se donne à voir dans sa plénitude. Pas d'exhibition mais du décorum avec le droit et la puissance. Depuis le candidat Giscard (*Une partie de campagne*, 1974), personne n'avait fasciné Depardon comme la présidente de cette *10^e Chambre*, Michèle Bernard Requin. Cette magistrate, véritable bête de scène, pratique une maïeutique implacable, fondée sur la compréhension fine des personnalités appelées à lui répondre. Elle n'a pas d'illusions sur les limites de son action. Elle interroge en flux tendu, elle est redoutable. Le salaud qui battait

sa femme ne lui échappe pas. Pourtant quand un sociologue timide, inculqué pour port d'un Opinel, discute le bien-fondé du code (la qualification d'« arme » attribuée à cet outil), la juge, la procureure, le parquet frémissent. On ne chatouille pas la loi sans que la meilleure des justices ne se cabre. Là est le sens à partir duquel on peut seulement se demander si un pouvoir, la justice, parce qu'il est légitime, relève de l'immunité du sacré ? ■

Françoise Jeancolas-Audé

• *10^e chambre* instants d'audiences. Documentaire de Raymond Depardon.

DÉCOUVERTES

Lectures publiques

Pour la troisième année, la Comédie française et la Maison européenne des écritures contemporaines s'associent pour présenter *La mousson d'été à Paris*, deux journées de découverte de nouveaux répertoires dramatiques, de rencontres avec des auteurs et traducteurs. *L'homme oiseau* de Guo Shixing (Chine), *L'enfant froid* de Marius Von Mayenburg (Allemagne), *Le tigre bleu de l'Euphrate* de Laurent Gaudé (France), *Spoonface/Face de cuillère* de Lee Hall (GB). ■ P.L.

• Vendredi 11 et samedi 12 juin, au Studio-Théâtre de la Comédie française (99, rue de Rivoli, 75001, M^o Palais-Royal ; entrée gratuite sur réservation : 01 48 59 20 89).

Cinéma et musique

Bordeaux organise son 4^e printemps des ciné-concerts (du 6/5 au 4/6), des rencontres nécessaires entre les musiques, le jazz principalement, et le cinéma muet. À l'ordre du jour, la partition originale de 1925 de *La Ruée vers l'Or* dirigée par Timothy Brock, la version muette de *Blackmail* d'Hitchcock, l'*Aurore* de Murnau, *Métropolis*, *L'Hirondelle* et *La Mésange* du fondateur du théâtre libre André Antoine avec une improvisation de Marc Perrone.

JAZZ

Festival gratuit

Pour la 27^e année consécutive, la Défense organise, avec le conseil général des Hauts-de-Seine – Pasqua et Sarkozy sont passés par là, repasseront-ils ? – et l'EPAD, son festival de jazz du 7 au 20 juin. Le clou sera le concours national présentant les nouveaux groupes les 19 et 20 juin. Entre-temps, du 7 au 11 juin, des fanfares s'étaleront à 12 heures ; du 14 au 18 juin, à la même heure des groupes confirmés – Krakauer, Taylor, Romane... – pour célébrer toutes les formes de cette musique que l'on dit moribonde. ■ N.B.

• Rens. au 01 47 29 30 48. www.ladefense.fr



ENTRETIEN AVEC FLORENCE DOUEK, chargée de la communication avec le public au Théâtre international de langue française.

De la buvette au théâtre

Depuis quand le théâtre international de langue française existe-t-il ?

Gabriel Garran qui a été le fondateur du théâtre de la commune d'Aubervilliers l'a créé en 1985, après sa rencontre avec des auteurs africains. Pendant plusieurs années le TILF est un théâtre nomade qui propose des créations d'auteurs francophones. De nombreuses tournées marquent cette période avec des moments très forts en Afrique. En 1993 le TILF trouve un lieu et c'est dans le parc de La Villette, l'ancienne buvette du marché aux bestiaux.

Quelle est votre ligne de programmation ?

Nous travaillons sur trois axes : des créations d'auteurs contemporains, des parloirs thématiques, et des accueils de compagnies francophones.

Que sont les « parloirs thématiques » ?

Ce sont des manifestations festives autour du théâtre, des paroles, des écritures, des musiques et des arts plastiques concernant un pays.

Cette année, il se déroulera du 25 mai au 20 juin et ce sera le parloir haïtien. Haïti est un pays à propos duquel nous avons à combler nos ignorances tant par rapport à son actualité douloureuse qu'à son foisonnement créatif.



Comment vous situez-vous à l'intérieur du parc de la Villette ?

Nous sommes une structure indépendante à l'intérieur de La Villette avec une petite équipe mobile et une souplesse de fonctionnement.

N'y a-t-il pas un danger pour certains spectacles de ne toucher que le public concerné ?

C'est un danger mais nous développons un travail pour le réduire et de plus en plus souvent le brassage du public s'opère. Quand nous avons accueilli Fellag, les trois premières semaines, le public était presque exclusivement kabyle puis le mélange s'est fait. Il faut compter avec la grande curiosité du public parisien.

Travaillez-vous avec des scolaires ?

Nous travaillons en partenariat avec le collègue Henri-Barbusse d'Alfortville. Les trois professeurs concernés et l'intervenant ont entrepris une expérience avec des auteurs congolais.

Un magnifique travail sur la façon

pour les auteurs africains de s'approprier la langue, de l'enrichir à travers leur passé, leur culture.

Que pensez-vous de la lutte des intermittents du spectacle ?

Un dialogue est toujours nécessaire entre tous les acteurs culturels et les politiques. C'est un mouvement tenace. Il dure depuis bientôt un an et s'il a su se faire entendre c'est qu'il soulève un problème qui menace d'autres secteurs.

Quel est votre meilleur souvenir ?

Le passage de Fellag. Il est drôle et tellement émouvant sur la réalité de son pays. Mais il y a eu aussi « Le ventrilogue » de Harry Tremblay. « Afrique noire et blanche » un atelier qui réunissait vingt jeunes comédiens français d'origine africaine... ■

Entretien réalisé par F. Dubois

• Le Théâtre international de Langue française, parc de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 propose du 27 avril au 15 mai, *Mille francs de récompense* par la Compagnie Landy Vola Fotsy.

Au théâtre ces soirs

Schubert au théâtre

La musique du *Voyage d'hiver* de Franz Schubert, sur un livret de Wilhelm Müller, a bouleversé Ilka Schönbein qui a voulu en faire une création théâtrale. Elle s'est formée à la danse de Rudolph Steiner prônant l'alliance de l'âme et du geste et a étudié avec le marionnettiste Albrecht Roser. Artiste de rue, elle a sillonné l'Europe dans sa minuscule roulotte au gré des festivals.

Pour elle, la douleur et la souffrance amoureuse mènent à la



folie, à la misère existentielle. Le sentiment de perdition qu'elle engendre, s'exprime par le corps.

Schubert a fait chanter les poèmes de Müller par un homme, elle, transpose le rôle du héros au féminin et le joue en

compagnie d'un chanteur lyrique et d'une conteuse, accompagnés par un accordéoniste. ■

• Au théâtre de La Commune, Centre dramatique national d'Aubervilliers, du 14 mai au 12 juin, dans la petite salle. 2, rue Édouard Poisson, 93304 Aubervilliers, tél. 01 48 33 16 16.

Représentations exceptionnelles

De midi à minuit, cinq pièces sur la guerre, la paix, le pouvoir : *La paix* d'Aristophane – *Titus Andronicus* de Shakespeare – *Bradamante* de Robert Garnier – *Les Européens* d'Howard Parker – *La Mission* de Heiner Müller. Titre général : *La raison gouverne le monde*. Les trois premiers textes présentent des situations cocasses. Les deux derniers, liés à des faits plus récents de notre civilisation, sont empreints d'une plus grande gravité.

F. D.

• Mise en scène de Christian Esnay. Le samedi 12 juin au Théâtre de la Cité universitaire (salle La galerie). Le samedi 19 juin au Théâtre de Gennevilliers (salle Maria Casares).

Cirque contemporain

En présentant le « Cirque Baroque » dans l'*US Mag* 558, nous avons souligné la diversité des évolutions du cirque contemporain. Jean-Michel Guy, concepteur de plusieurs études sur les publics du théâtre vivant et menant un travail de recherche sociologique sur les jongleurs à l'EHESS, présentera, avec des extraits vidéo d'une douzaine de spectacles, la variété de la création artistique actuelle dans le cadre d'une conférence *Historique et esthétique du cirque*. Il distingue trois périodes :
– entre 1973 et 75, l'émergence du cirque sans animaux, fortement théâtralisé et politiquement engagé ;
– à partir de 1985 l'émancipation de chacun des arts du cirque (jonglerie, art clownesque, acrobatie, art équestre, arts aériens...) à l'égard des pistes et la création de spectacles et compagnies « monodisciplinaires » ;
– puis dans les années 90 le « cirque contemporain » caractérisé par la diversité et l'association sans précédent de formes artistiques...
• Mardi 15 juin à la Maison de Cyrano à Gif-sur-Yvette (entrée libre, réserver au 01 69 07 67 04).

Girouette pour jardin par Vincent de Lavenère et la Compagnie Chant de balles ouvrira un festival de cirque contemporain *Ah! les beaux jours*.

• Centre culturel Marcel Pagnol à Bures/Yvette (rue Descartes, 91440 ; programme-réervations Réduc'Snes : 01 69 18 79 50) jusqu'au 19 juin, avec 10 spectacles en 5 représentations.



Dans la même période, le théâtre Paris-Villette présente *Espèces* de Christophe Huysman, avec 5 acteurs-acrobates, dans le cadre de *Terre de Cirques* - des spectacles pour voir le cirque autrement.
• Du 1^{er} au 20 juin (réserv.-Réduc'Snes 10 euros au lieu de 18, par Nathalie Antonin : 01 42 03 92 25 ; repas des artistes avec le public après la représentation le 9/6). Ce théâtre reprend par ailleurs, le vendredi 14 mai à 19h 30, pour une représentation exceptionnelle sur le génocide, *Igishanga*, créé en 2002, conçu et joué par Isabelle Lafon d'après le livre de Jean Hartzfeld *Dans le nu de la vie - Récits des marais rwandais*. Réserv. : 01 42 02 02 68 ; www.theatre-paris-villette.com. Philippe Laville

Actualité culturelle sur Internet

Avez-vous visité les nouvelles pages culture sur le site du SNES à l'adresse www.snes.edu/snesactu/ rubrique culture ?

En complément des pages culture de l'*US-magazine*, et des documents permanents toujours accessibles en page d'accueil www.snes.edu, des informations mieux présentées et mieux référencées réparties au sein de plusieurs sous-rubriques, sélectionnées pour leur qualité et impliquant des collègues dans leur conception, ou méritant notre attention d'éducateurs et de syndicalistes :

- Entretiens et débats avec des auteurs, des créateurs, des directeurs de théâtre...
- Découvertes du travail et des orientations d'équipes théâtrales s'impliquant autour d'un lieu et d'une démarche culturelle...
- Luites et perspectives, avec la situation et les actions des intermittents, les mobilisations pour défendre les petites salles de cinéma et les théâtres en danger, la dénonciation des faits de censure...
- Initiatives et productions de collègues créateurs.
- Actualité théâtrale et cinématographique.
- Festivals.
- Expositions et autres manifestations artistiques
- Ressources pour l'enseignement.

et toujours, l'accès -réservé aux syndiqués- à la base « Réduc'snes », une centaine de lieux accessibles à tarif réduit pour les syndiqués.

Alimentée par l'équipe qui conçoit les pages du Magazine, cette rubrique peut aussi faire écho aux informations culturelles que vous pouvez nous communiquer. Philippe.Laville@snes.edu

UN ÉVÉNEMENT BOULEVERSANT. Certains s'approchent encore aujourd'hui d'Internet comme autrefois on s'approchait d'une icône : de biais, fascinés, sans bien savoir où cela nous mènera. L'attitude fut certainement la même lorsque des hommes apprirent leur premier alphabet, ou lorsque Gutenberg se retrouva seul dans son imprimerie à contempler son premier livre. Internet semble bien représenter un bouleversement aussi grand, une révolution aussi importante que l'invention de l'alphabet et de l'imprimerie qui tous deux eurent pour effet de donner et d'apporter la parole au plus grand nombre. Avant l'invention de l'alphabet, écrire et transmettre des informations supposait en effet une spécialisation extrême. Du temps des scribes et des hiéroglyphes, quand les choses se disaient en formes, il fallait en connaître des milliers pour avoir accès au savoir. Le savoir était donc réservé à une élite, synonyme de pouvoir, et le reste n'était pas littérature mais transmission orale et donc limitée. Avec l'alphabet, et plus encore avec l'imprimerie comme moyen de diffusion, le savoir écrit sort de la sphère du pouvoir et des monastères pour devenir accessible au plus grand nombre. On pourrait même se demander si ce ne sont pas ces révolutions dans la communication qui ont été une des causes fondatrices des grands bouleversements politiques et historiques. Dans cette perspective, Internet nous apparaît comme un événement extrêmement important. Il permet d'achever ce que l'alphabet et l'imprimerie avaient commencé : le savoir et la parole non plus seulement accessibles au plus grand nombre, mais à tous - comme si le fantasme de l'école républicaine pouvait enfin devenir réalité.

Méditations médiatiques ou lorsque la philosophie jette le doute sur nos écrans



Un discours contradictoire

Dans l'idéal, on attendrait donc que ce mode de diffusion donne accès à tout ; mais comme tout idéal, cela pose problème et particulièrement lorsque l'on sait que le fantasme de l'omniscience est aussi celui du contrôle total : tout voir permet aussi de tout contrôler ; *Big Brother* l'a bien compris. Et la pratique qui se répand le long des fils de webcam ou dans des

lofts apparemment sans histoire dévoile un paradoxe étonnant : on nous annonce la fin de la censure en même temps que le progrès ou l'avènement de la société de contrôle. Cette contradiction se retrouve dans les discours opposés qu'on entend depuis quelques années à propos des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et particulièrement à propos d'Internet.

D'un côté, on nous promet la communication universelle, l'information pour tous, l'échange planétaire, la cyber-démocratie, le « noos » à portée de mains et Lara Croft dans les bras. L'hyperbole est de mise : « Internet ! et la communication deviendrait universelle », « Internet ! le savoir pour tous ». Et sur les interfaces des ordinateurs que nous achetons pour être de notre temps, les concepteurs publicitaires affichent les mots « créer, partager, innover, aimer » pour mieux effacer ces vieux termes de calcul et de logique que nous avons trop attachés à nos vieilles machines. Enfin, nous dit-on, nous avons inventé l'Outil de notre liberté, le monde est devenu accessible. L'ubiquité n'est plus l'apanage des dieux de l'Olympe, nous pouvons être partout à la fois, à la maison et devant nos élèves, à l'école et ouverts sur le monde. De l'autre côté, on nous promet que, comme Prométhée, la technique finira par nous enchaîner, par nous faire ressembler à ces prisonniers que Platon décrivait dans

Une étude statistique a été menée sur plus de 3 000 forums de discussions où ont été relevés les mots les plus couramment employés : ordinateur (38,2 %), sexe (23,3 %), film (10,7 %), TV (9 %), politique (6,6 %), religion (6,3 %), recettes (3,4 %). Le mot « politique », par exemple, même s'il n'est pas beaucoup employé, semble pouvoir s'accompagner d'un certain espoir d'échange et de communication. Cet espoir cesse au moment où l'on apprend que les différents espaces publics qui se forment dans les forums de discussion restent à l'écart les uns des autres et favorisent chacun et en leur sein le regroupement d'individus qui soutiennent des opinions semblables.

leur caverne bercés et endormis par des images qu'ils prenaient pour la réalité. On nous rappelle que la maîtrise des voies et des moyens de communication, « des autoroutes de l'information », a toujours été le but premier de ceux qui voulaient imposer leur ordre. Et nous voilà pris entre les deux discours, dans une antinomie qu'il s'agit d'exposer et de dépasser. ■

QUELQUES SITES POUR SORTIR DES LABYRINTHES D'IDÉES FIXES

- Un des sites les plus remarquables à visiter est *HyperNietzsche* : <http://www.hypernietzsche.org>. Le projet *HyperNietzsche* reprend celui de Ted Nelson et se présente comme un instrument interactif qui permet aux chercheurs et aux professeurs de multiplier les points de vue sur l'œuvre de Nietzsche ; chacun pouvant apporter et échanger ses contributions. Un tel projet permet de rendre les textes de Nietzsche toujours vivants, les problèmes toujours à l'œuvre et en devenir. On y insiste sur la nécessité de l'échange des informations et des savoirs qui ont toujours permis de lutter contre la confiscation du savoir par quelques-uns, confiscation souvent synonyme de pensée morte. Ce projet est dirigé par un comité scientifique et Paolo D'Iorio, chercheur à l'institut des textes et manuscrits modernes du CNRS.

- Pour consulter ou se constituer une véritable bibliothèque vivante à l'aide de son ordinateur, on pourra se rendre sur les sites suivants qui proposent une multitude de textes et de commentaires philosophiques ou savants en langues originales ou traduits, libres de droit : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/philosophie/textesdephilosophes.htm>, <http://www.ac-nice.fr/philo/textes/biblio.htm> et <http://www.uqac.quebec.ca/> (cliquer sur le livre de la page d'accueil, puis sur le lien : classiques des sciences sociales).
- On pourra aussi consulter <http://www.univ-lyon3.fr/philo/phi.htm>, ce site s'apparente à un dictionnaire de recherches philosophiques présentant plus de 280 entrées sur des philosophes ou des thèmes philosophiques. Chaque entrée renvoie elle-même à une multitude de sites et de liens.

Internet : outil de formation et de déformation

Internet et les multimédias nous aident-ils dans nos apprentissages ? Il semble possible de répondre positivement en postulant que tout le monde peut s'en servir, que les bornes fleurissent dans la plupart des pays, qu'il renvoie à un usage démocratique de la parole et de l'information. Il est peut-être même possible d'espérer qu'il apprend à ses utilisateurs à faire ce que les fanatiques et les intolérants ne supportent pas : jouer avec les textes et les images. Nous rejoignons ici l'idée de Ted Nelson : lorsqu'il inventa le mot *hypertexte*, et ainsi posa les bases de ce qu'on appellerait Internet, Ted Nelson avait l'idée d'un gigantesque réseau – Xanadu – qui pourrait virtuellement contenir toute la littérature mondiale. Cette possibilité était fondée sur la liberté offerte et laissée à chacun de pouvoir, sans cesse et à son tour, ajouter des textes, des images et des liens au sein du système préexistant (voir notre liste de sites).

Cette idée d'un système ouvert et sans cesse en construction, d'une communication fondée sur la récréation et la liberté semblait pouvoir s'accompagner de l'espoir de sortir enfin des labyrinthes d'idées fixes dont les fils sans fin sont tissés par l'opinion commune ou par l'opinion de quelques-uns.

En ce sens, Internet pourrait être vu comme un merveilleux outil de formation, tourné vers le savoir, la liberté et l'apprentissage de la citoyenneté.

Mais cette idée se heurte à trois obstacles : l'usage, l'outil, et le concepteur.

• Du côté de l'outil et de l'usage, parce qu'il doit être utilisé par tous, il répond à une exigence de simplification qui s'accompagne forcément d'une multitude de

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

- L'IMCCE a rassemblé les *fac-similés* des textes relatant les expéditions scientifiques réalisées à l'occasion des précédents passages de Vénus devant le Soleil. Cf. <http://www.imcce.fr>.
- Des centaines de tests consultables sur <http://www.adapt.snes.edu>.

déformations. Simplifier, c'est rendre simple, commun, accessible aussi aux plus simples : l'idéal cyber-démocratique laisse place au règne de l'opinion et de la majorité. Nous voudrions parler de liens, de choix, de multiplication, de diversité et de liberté et nous pouvons nous retrouver devant une image numérique répétée à l'infini. La diffusion remplace la communication, l'information remplace le savoir, tout devient diffus et nous perdons l'essentiel (cf. encart).

• Du côté du concepteur, nous savons par exemple que les images des pays lointains ne sont

recherchées et disponibles qu'en cas de tragédie, la plupart du temps. Neuf images sur dix, disponibles sur Internet, proviennent de deux ou trois sources standards qui abreuvent le reste du monde. Voilà le paradoxe, la communication est libre mais les informations sont sélectionnées par des enjeux politiques et financiers : plus d'un milliard de gens chaque jour fondent leur jugement de valeur en matière d'événements internationaux sur les informations d'Associated press. Dans *Vie et mort de l'image*, Régis Debray insiste sur le fait que les satellites, les caméras, les ordinateurs appartiennent aux pays les plus riches qui ont l'exclusivité des droits de reproduction, d'accès et de diffusion. Mais, si les images appartiennent aux plus riches, elles sont aussi distribuées aux plus pauvres et notre planète médiatique, télématique et informatique est un certain rapport Nord/Sud médiatisé par des images : Internet en ce sens permettrait de coloniser autrement.

Il reste donc à inventer un véritable usage pour Internet, à écrire un nouveau discours de la méthode, qui permettrait de faire de cet outil non pas seulement un outil de diffusion mais un outil

DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »

À lire pour faire mieux

Les utilisateurs de la suite bureautique libre et gratuite OpenOffice.org (OOo) sont de plus en plus nombreux, particuliers, entreprises et administrations. Par exemple, le ministère de l'Intérieur et les douanes migrent de MS-Office® vers OpenOffice.org qui n'a rien à envier à MSO. Pour mieux prendre en main cet excellent outil et en exploiter toutes les possibilités, les membres, bénévoles, du projet français de OOo ont écrit un manuel d'utilisation très complet (330 p., 21 x 24). Saluons ici leur travail. Publié aux éditions Eyrolles et accompagné d'un CD contenant les versions de OOo pour Linux, Windows, MacOS et Solaris, le produit de la vente sera reversé au Projet OpenOffice.org. Vous pouvez également le télécharger sur <http://fr.openoffice.org/Documentation/Index.html>, aux formats swx (OpenOffice) et pdf. Sous licence libre, vous pourrez copier ce manuel, le diffuser en autant d'exemplaires que vous voudrez. Vous trouverez sur le site des explications sur la configuration, l'utilisation générale de OOo, de ses différents modules (Writer, Math, Calc, Impress et Draw) et de ses macros... et plusieurs guides : *Guide de migration de la suite MSO vers Ooo*, *Guide d'installation d'OpenOffice.org 1.1...*

Rappel : la version commerciale de OOo est StarOffice. Pour en savoir plus, relire *l'US Mag* n° 579 ou voir <http://www.adapt.snes.edu>. D'autres infos pour envisager une migration depuis MSO : <http://www.atolcd.com/rubrique57.html>.

Un rendez-vous

Journées et salon *Autour du libre*, à l'ENST Bretagne, à Brest, les 12, 13 et 14 mai. Gratuit après inscription : www.autourdulibre.org.

NOS SITES DU MOIS

L'actualité

Le 8 juin, Vénus passe devant le Soleil, c'est un événement exceptionnel chargé d'histoire et de science. Pour préparer vos élèves, seul ou en liaison avec d'autres établissements :

- <http://www.imcce.fr/vt2004/fr> (Observatoire de Paris) diffusera des images en direct et centralisera les données des amateurs pour calculer en temps réel la distance Terre-Soleil (détails et inscription en écrivant à vt2004@imcce.fr).
- *Futura-Sciences* <http://www.futura-sciences.com/> offre un dossier historique et un forum www.venus2004.org.
- D'autres liens sur <http://www.adapt.snes.edu/multimed\31Venus.htm> et un ouvrage d'Adapt-Snes, recommandé par *Pour la Science*, etc. : *Vénus devant le Soleil*, 20 € franco de port. <http://www.adapt.snes.edu/produits\Venus.htm>. La *Maison des enseignants* vous invite à une conférence d'A. Simaan le 19 mai à 14 h, 19, place de l'Argonne, Paris 19^e, M^o Corentin-Cariou, ligne 7, association Science technologie société. Inscription gratuite : maison-des-enseignants@wanadoo.fr et <http://lamaisondesenseignants.com>.

S'informer sur l'Europe et ses institutions

France 5, à l'occasion de l'élargissement de l'Union, ouvre un site à visiter pour une éventuelle exploitation pédagogique, <http://www.france5.fr/education/europe>.

de transmission et d'apprentissage. Pour ne pas être simplement des récepteurs d'images, et ainsi n'avoir que des idées reçues, pour commencer à véritablement jouer, il reste à inventer des signes et des chemins, c'est-à-dire à enseigner. ■

Tous les articles multimédias parus dans *l'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

Pages réalisées par Alain Prevot pour Adapt-SNES
237, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris, tél. : 01 40 63 27 70
alain.prevot@adapt.snes.edu

Articles et liens du thème principal
Olivier Tibloux, professeur de philosophie

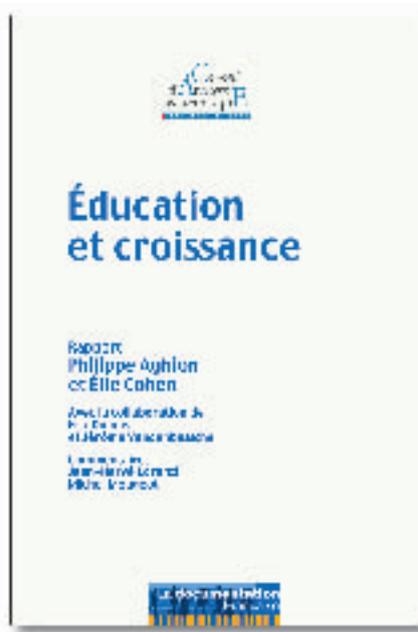
Rubrique logiciels alternatifs
Claude Micouin
logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu

Éducation supérieure et croissance

Facteur clé de cohésion nationale, vecteur attendu de justice sociale, l'éducation se voit également de plus en plus attribuer un rôle moteur dans la croissance économique : c'est à cette dernière fonction que s'attache le rapport au Conseil d'analyse économique de Philippe Aghion et d'Élie Cohen, sur la base d'une analyse empruntant à la fois aux théories macroéconomiques de la croissance, à la théorie microéconomique des incitations et à l'analyse sociologique et historique du fonctionnement de notre système éducatif.*

L'US : *Quel a été le point de départ de votre rapport « Éducation et croissance » ?*

P. A. et E. C. : C'est le constat d'une dégradation sensible de la croissance française et européenne par rapport aux États-Unis. Alors qu'au cours des années soixante, la productivité, mesurée par le PIB par tête, croissait de plus de 3,5 % par an dans les pays de l'actuelle Union européenne contre 1,8 % aux États-Unis, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, la tendance s'est renversée : un taux de croissance de la productivité de 1 % seulement en Europe contre plus de 2 % aux États-Unis depuis trois ans. En fait, ce que l'on observe sur les cinquante dernières années, c'est d'abord un rattrapage partiel par rapport aux niveaux de productivité américains entre 1945 et la fin des années soixante-dix, puis une stagnation à environ 70 % de la productivité américaine jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, puis une détérioration depuis dix ans. Notre analyse est que l'Europe et notamment la France, s'étaient dotées d'institutions et modes d'organisation économique qui étaient adaptés aux nécessités d'une croissance basée sur le rattrapage et l'imitation : en particulier, une concurrence ou une entrée limitée sur les marchés de biens, des systèmes financiers privilégiant le financement bancaire et les subventions gouvernementales aux grandes entreprises nationales, des systèmes éducatifs privilégiant l'enseignement primaire et



secondaire (avec des résultats impressionnants que nous devons à tout prix préserver), mais délaissant quelque peu l'enseignement supérieur et la recherche, et une recherche souvent poursuivie au sein d'organismes spécialisés de type CEA, INRA, ou CNRS ou de laboratoires CNRS coupés de l'enseignement supérieur. Cependant, à mesure qu'ils se sont rapprochés de la frontière technologique, les pays européens ont épuisé leur potentiel de rattrapage et d'imitation et doivent à présent se tourner vers

l'innovation à la frontière technologique, à la fois comme moyen de faire redémarrer la croissance de la productivité et également pour créer de nouvelles activités propres à compenser la désindustrialisation et les délocalisations engendrées par la globalisation des échanges commerciaux au niveau mondial. Ce passage d'une ère d'imitation à une ère d'innovation nécessite à son tour des changements structurels et organisationnels : des études récentes ont en effet montré que l'innovation à la frontière technologique tend à bénéficier d'une plus grande ouverture et d'une véritable concurrence sur les marchés de biens, de systèmes financiers davantage basés sur le capital à risque, et de marchés du travail plus flexibles. En outre, dans notre rapport sur « Éducation et croissance », nous montrons, à l'aide de régressions économétriques en coupe internationale portant sur les quarante dernières années, que plus un pays est proche de la frontière technologique, plus un système éducatif mettant l'accent sur l'enseignement supérieur est à même de stimuler la croissance de sa productivité.

L'US : *Les différents étages du système éducatif ne jouent donc pas, selon vous, le même rôle dans le processus de croissance ?*

P. A. et E. C. : Imiter les technologies existantes nécessite des individus disposant d'une bonne compétence technique et professionnelle, que procure l'enseignement secondaire ou supérieur spécialisé ; innover est en revanche le fait de chercheurs, et donc met en jeu plutôt un enseignement supérieur long, plus généraliste.

Pour un pays loin de la frontière technologique, il est certainement plus rentable de croître en s'appropriant la technologie des pays les plus avancés et donc d'investir dans l'enseignement primaire et secondaire. Lorsque le pays s'est suffisamment rapproché de cette frontière technologique, les possibilités

Des chiffres révélateurs

En termes de brevets, on constate que la part mondiale de la France dans les dépôts de brevets européens a baissé régulièrement au cours des vingt dernières années, passant de 9,8 % en 1981 à 7,3 % en 1999, tout en restant supérieure à la part du Royaume-Uni. L'analyse au niveau de l'Union européenne aboutit au même constat, la part de la France passant de 18,5 % à 15,3 % en vingt ans. Le constat est analogue en termes de brevets américains : la part française est passée de 3,4 % à 2,4 % de 1981 à 1997 alors que la part des États-Unis et celle du Japon sont restées stables.

En termes du nombre de brevets annuels, la France innove donc relativement peu mais ne fait pas moins bien que le Royaume-Uni. C'était vrai dans les années 80 et cela reste vrai dans les années 90. À la lecture de ces données statistiques, on peut se demander si l'effort de recherche et développement en France est bien orienté.

L'examen des statistiques de publications scientifiques montre une lente progression du Royaume-Uni passée de 4,5 % à 5,2 % du total des publications, même si la France reste dominée par l'Allemagne et très largement dominée par le Royaume-Uni. L'analyse de l'impact à deux ans de ces publications montre cependant une baisse des publications françaises, alors que celui des publications britanniques restait stable et celui des publications allemandes croissait. Là encore, compte tenu du niveau des dépenses en R&D, on peut se poser la question de l'efficacité de la partie « recherche » de ces dépenses.

Philippe Aghion est professeur à Harvard.
Elie Cohen est directeur de recherche au CNRS et professeur à Sciences-Po.

d'imitation deviennent plus limitées et il doit alors être plus rentable d'investir dans l'enseignement supérieur (cf. graphique). Les résultats empiriques présentés dans le rapport viennent confirmer ces prédictions.

Pour la France, qui est aujourd'hui proche de la frontière technologique, cette analyse montre l'importance d'un enseignement supérieur performant. Son bon fonctionnement est même d'autant plus crucial que, lorsque s'amorce une nouvelle vague technologique, comme cela semble être le cas aujourd'hui avec l'émergence des nouvelles technologies de l'information, les possibilités d'imiter ou de mettre au point des innovations incrémentales sont plus limitées. Malheureusement, la France et plus

Innover est le fait de chercheurs, et donc met en jeu plutôt un enseignement supérieur long, plus généraliste.

généralement l'Union européenne sous-investissent de façon dramatique en éducation supérieure : l'Europe n'y consacre que 1,4 % de son PIB, la France, 1,2 %, contre 3 % aux États-Unis. De même, les États-Unis investissent 3 % de leur PIB en recherche et développement contre moins de 2,5 % en Europe. Et alors que les États-Unis ont augmenté leurs dépenses en R&D (recherche et développement) de plus de 60 milliards d'euros depuis 1991, en Europe les dépenses en R&D ont stagné ou même légèrement régressé en pourcentage du PIB. Les conséquences de ce sous-

investissement en éducation supérieure et en recherche ne sont guère surprenantes : outre la dégradation, mentionnée plus haut, de nos performances en matière de croissance de la productivité, la France et l'Europe enregistrent une baisse constante de leurs parts mondiales en matière de brevets scientifiques, et une baisse à partir d'un niveau moyen déjà très bas en termes d'indices d'impact des publications scientifiques.

L'US : Notre système d'enseignement supérieur et de recherche souffre-t-il seulement d'un manque de moyens ?

P. A. et E. C. : Non, il souffre également de structures organisationnelles inadaptées aux exigences d'une économie innovante. L'organisation de l'enseignement supérieur en France est marquée par une double coupure : une première coupure entre les grandes écoles, chargées à leur création de la formation des *élites* et dotées de moyens financiers importants, et les universités d'autre part, parents pauvres du système, et récupérant *par défaut* une majorité d'étudiants rejetés par les grandes écoles ; une deuxième coupure, entre l'enseignement, apanage des grandes écoles et des universités, et la recherche, confiée dans de nombreux domaines à des organismes *ad hoc*, tels que le CNRS, le CEA, le CNET, le CNES...

Les grandes écoles et les formations spécialisées que les universités ont su développer au fil du temps (IUT, DUT...) fournissent ainsi les cadres dont les entreprises ont besoin, ce qui explique l'appréciation positive portée par les entreprises étrangères sur notre système de formation, mais la recherche française paie le prix de cette réussite.

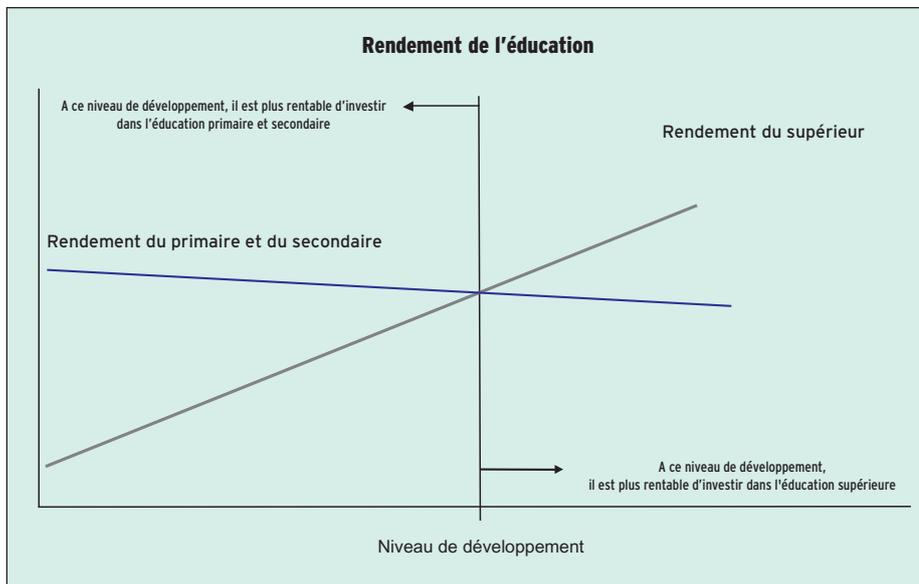
Les grands organismes scientifiques,

Une université surtout adaptée à la demande de formations professionnelles

Les changements intervenus ces quinze dernières années, en particulier la contractualisation, l'explosion des formations professionnelles, l'adoption progressive du modèle 3-5-8, montrent la voie d'une adaptation progressive, souterraine, continue. On croyait les Français uniquement attachés à la filière noble du Lycée, le bac général, et on constate une progression continue des bacs pro et des bacs technologiques. Au point que les autorités éducatives s'alarment d'une pénurie programmée des bacs scientifiques. On croyait les étudiants acquis aux formations les plus longues car les plus rentables à terme, on dénonçait même la sur-diplômite et on constate en pratique une filière inversée de l'excellence où hors grandes écoles les meilleurs élèves vont en IUT et les moins doués à l'université. Phénomène redoublé au sein même des universités par l'explosion des formations sélectives aux métiers. Un souci croissant de professionnalisation des cursus, ressenti par les universités, a ainsi permis de consacrer le succès des IUT, DUT ou autres DESS. Il a, paradoxalement, contribué à affaiblir l'université traditionnelle. En mettant l'accent sur les formations courtes, il a conduit à renforcer l'orientation traditionnelle de l'éducation en France vers la formation de cadres moyens de bon niveau. En effet, ces formations sont relativement onéreuses : en mettant l'accent sur ce type de formation, les universités ont dû arbitrer leurs moyens financiers en défaveur des cursus plus traditionnels, et plus longs. Étant onéreuses, elles sont en outre nécessairement sélectives. Comme le bac permet à tout individu, quel que soit son établissement d'origine, d'accéder à l'Université, celle-ci devient alors le choix par défaut des bacheliers.

depuis que leur mission initiale a été remplie, immobilisent des moyens, freinent les redéploiements, n'irriguent pas les universités et au total contribuent à la sous-productivité du système.

L'enseignement supérieur dans son ensemble (grandes écoles comprises) ne représente en France qu'1,1 % du PIB contre 2,7 % aux États-Unis ; un étudiant du supérieur (toujours grandes écoles comprises) coûte 11 % moins cher en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE. C'est dire si, une fois déduits ceux affectés aux grandes écoles, les moyens qui restent à l'université pour irriguer la recherche sont limités. Au-delà du gaspillage humain que cela représente, la sélection par l'échec au niveau du DEUG (moins de 50 % de réussite au bout de deux ans), conséquence notamment de l'absence de sélection à l'entrée des universités, vient de plus absorber une partie des moyens dont elle dispose. La gestion des ressources humaines est excessivement rigide, contrainte par le statut des enseignants-chercheurs, la reconduction *de facto* des budgets des



Source : rapport Éducation, chapitre 2, tableau 2. Le rendement de l'éducation est l'effet sur la productivité par tête d'une année supplémentaire d'éducation.

► universités d'une année sur l'autre et la faiblesse des ressources extérieures des universités. En l'absence de différenciation des salaires, la concurrence entre universités pour attirer les meilleurs chercheurs est faible. L'évaluation, limitée en ce qui concerne la production de recherche, est inexistante en matière d'enseignement. Les incitations à l'excellence, en matière de recherche

autour du système des 3-5-8 (bac+3, bac+5, bac+8 dit LMD). Conjuguée à la mise en œuvre des crédits ECTS (European Credit Transfer System), cette nouvelle organisation va ainsi faciliter les passerelles entre universités européennes et les placer en concurrence croissante entre elles.

Nous nous démarquons également d'une attitude conservatrice qui se bornerait à

réclamer des financements supplémentaires, mais sans toucher ni directement ni indirectement aux structures existantes, dans l'université et au CNRS. Nous proposons donc une troisième voie : réformer le système à la marge, à travers une utilisation adéquate du point et demi de PIB supplémentaire que nous proposons d'allouer à l'enseignement supérieur et à la recherche, mais sans

toucher directement aux structures existantes. Notre méthode, qui s'inspire de la « dual track approach » de la réforme chinoise du système des prix, est de parier sur la vertu des bonnes incitations et sur le caractère contagieux des bonnes pratiques. Lorsqu'il s'est agi de réformer le système des prix chinois, on aurait pu pratiquer la thérapie de choc en libéralisant en une nuit, on a préféré au contraire maintenir en place le système planifié réservant la libre détermination des prix pour les marchés villageois sur lesquels s'écoulaient les excédents agricoles, ceux réalisés au-dessus des objectifs du Plan. De même, nous proposons que la réforme du système d'éducation supérieure se fasse d'abord à la marge, à travers une utilisation appropriée des moyens supplémentaires alloués à ce secteur.

meilleurs projets de recherche sur la base d'une procédure d'examen par les pairs (« peer review »), de financer des bourses post-doctorales, de financer la création de

Créer de nouvelles agences de moyens avec, en premier lieu, une Agence nationale pour la science.

nouveaux centres de recherche et enfin d'encourager la création de réseaux, regroupements et alliances entre différentes équipes universitaires sur des sujets d'intérêt commun. Cette agence permettrait ainsi l'émergence de pôles d'excellence, aux moyens diversifiés et dont l'activité serait régulièrement évaluée. Une seconde agence aurait pour mission d'aider les universités en difficulté (universités trop petites ou à fort taux d'échec) à se restructurer. Ainsi des bourses accordées à des post-doc ou à de jeunes créateurs d'équipes incitent à l'excellence de la recherche qui à son tour favorise la qualité des candidatures à des postes d'enseignant du supérieur. L'existence d'agences de moyens accordant des budgets de recherche pour 3 à 5 ans au terme d'appels d'offre et après jugements par les pairs permet à des enseignants-chercheurs de privilégier selon les différentes phases de leur carrière l'enseignement ou la recherche. Enfin, la possibilité donnée à chacun, par un régime de la propriété intellectuelle approprié de tenter l'aventure de la création d'entreprise permet la diffusion de l'innovation. Dans un tel système la circulation entre les trois pôles de la connaissance est favorisée : production (recherche), diffusion (enseignement), transfert (innovation). La mise en place de ces nouvelles agences de moyens ne toucherait pas directement aux organisations de recherche existantes (elle nécessitera cependant une adaptation à la marge des règlements en place, notamment pour permettre à l'ANS de verser des compléments de salaires ou, aux nouveaux centres financés par elle, de jouir d'une certaine liberté de manœuvre, par exemple pour se doter d'équipements supplémentaires ou embaucher des assistants sur contrats à durée limitée).

L'US : Quels effets en attendez-vous sur l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche ?

P. A. et E. C. : Cette mise en place devrait rapidement produire des effets indirects. Tout d'abord, un ensemble d'équipes de recherche, de laboratoires ou de groupements de laboratoires, d'équipes



© DANIEL MAUNOURY

comme d'enseignement, ne sont par conséquent pas grandes, si bien que ce qui doit étonner, ce n'est finalement pas le décrochage de la recherche publique française et les exemples d'enseignements bâclés, mais le fait que ce décrochage ne soit pas plus grand et que l'enseignement reste, dans l'ensemble, de bonne qualité !

L'US : Comment remédier à tous ces dysfonctionnements si ce n'est par des changements profonds du système ?

P. A. et E. C. : Nous ne proposons pas une remise en cause fondamentale du système. D'une part, les résistances que cela susciterait nous semblent de nature à miner toute réforme de ce type. D'autre part, les évolutions intervenues ces quinze dernières années montrent que la voie d'une adaptation progressive, souterraine, continue, est possible. En témoignent le

Nous proposons que la réforme du système d'éducation supérieure se fasse d'abord à la marge, à travers une utilisation appropriée des moyens supplémentaires alloués à ce secteur.

renforcement des universités au détriment des anciennes facultés et la définition de véritables politiques d'établissement qu'a suscitées l'introduction, à la fin des années quatre-vingt, de la contractualisation entre l'État et les universités. En témoignent également le développement des cursus professionnels et, dernièrement, la réorganisation des cycles universitaires

L'US : D'où, en particulier, votre idée de créer de nouvelles agences de moyens, avec, en premier lieu une Agence nationale pour la science ?

P. A. et E. C. : Bâtie sur le modèle de l'Economic and Social Research Council au Royaume-Uni ou la National Science Foundation aux États-Unis, cette agence aurait pour mission de sélectionner les

universitaires ou issues de grandes écoles émergeront de cette expérience comme pôles d'excellence et dotés de moyens significatifs. Ces nouveaux pôles d'excellence constitueront autant d'attracteurs et de références pour l'ensemble du tissu universitaire français. En second lieu, les clivages entre CNU et CNRS en matière de recrutement et d'évaluation des carrières de chercheurs apparaîtront de plus en plus pour ce qu'ils sont, à savoir des archaïsmes artificiels et injustifiés. On pourra alors envisager, plus tard et si le consensus au sein de la communauté scientifique française le permet, un rapprochement entre ces institutions de sélection dans le cadre d'un nouveau statut de l'enseignant-chercheur. En troisième lieu, les unités de site ou campus qui se constitueront pour partie en réponse aux incitations offertes par l'ANS bénéficieront de fait d'une délégation de moyens leur permettant de surmonter les

On peut imaginer un CNRS transformé à terme en une fédération de grands laboratoires de recherche.

inerties organisationnelles actuelles. La dualité que nous proposons entre notre agence pour la science et le système universitaire-CNRS dans sa forme actuelle,



© DANIEL MAJOURY

pourrait ainsi se transformer en une dualité entre agence de structure et agence de moyens, toutes deux basées sur la pratique de l'évaluation comparative. La marque durable du succès de l'Agence pour la science est en effet de rendre ultimement nécessaire la restructuration du système d'enseignement et de recherche dans son ensemble. Des organismes hybrides entre grandes écoles et universités se constitueront et se développeront. De grandes universités françaises intégreront pleinement la dimension recherche à la lumière de ce qui se fait dans les grandes universités étrangères. Et l'on peut imaginer un CNRS transformé à terme en une fédération de grands laboratoires de recherche.

La méthode qui a longtemps privilégié les grands organismes de recherche, les grandes écoles et des universités réduites à la portion congrue n'est plus adaptée même si elle a permis le rattrapage d'après-guerre.

Dans l'économie de la connaissance et de l'innovation, c'est la circulation entre les pôles de production, la diffusion et le transfert de la connaissance qui deviennent décisifs.

L'impératif aujourd'hui est de doter la France et son système d'enseignement supérieur et de recherche de moyens et d'institutions adaptées à ces nouvelles exigences du progrès et de la croissance. ■

Propos recueillis par l'Université syndicaliste.

PETITES-ANNONCES SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 11 7, rue de Villersexel - 75007 Paris

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris 13^e, gd studio, été 300€/sem. Tél. 01 45 89 18 19.

(84) Loue maison (4-5 couch.) août, tt cft, jard., 1 200 €/qz. Tél. 01 45 89 18 19.

Nice centre, 3p., 63m², TV, LL, m. août, 290 à 350 €/sem., 590€/qz. Tél. 04 93 86 12 27.

Nice calme, gd 4p., tt cft, terr. v. mer, à part 450€/sem. Tél. 04 93 86 12 27.

Nice, T1, Cimiez, cft, vue, terrasse sud, par quinzaine. Tél. 04 94 20 80 50.

A Flavigny, en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4pers., silence, confort, panorama : 350€/sem. Tél. 03 80 96 20 59. www.Licorne-Bleue.org.

A louer, Périgord vert, du 1/7 au 31/8, maison 100m², 6pers., tt confort près village, joli site, calme, 500€/sem. Tél. 05 53 07 46 63.

Venise Arsenal, loue meublés tt cft. Tél. 04 73 33 55 95.

(65) Saint-Lary village. Coll. loue duplex 6pers. Tél. 05 62 31 51 95.

Coll. fille prépa., cherche à louer Paris F2 ou studio, chambre indép. dès août. Tél. 02 33 59 94 29.

Coll. cherche loc. Paris ouest, T2 ou T1 libre d'ici le 12 juil., 900 € max. Tél. 06 61 46 82 12.

Avignon, T1 20 m², 1 à 2 pers., remparts, 15/6-30/8, 300 €/sem. Tél. 04 90 30 40 75.

Aix-en-Provence, loue maison 4-5 p. max., 10 au 24 juillet, piscine, gd jardin. Tél. 04 42 66 94 04.

Crète sud, logem. chez l'habitant : chbres, douches, w.c., possib. cuisine, belle vue mer et montagne, village typique, loc. toute l'année, « panorama Kamil ». Tél. 00 302 892 042 172, port. : 00 30 694 710 76 50.

Prague, appts centre. Tél. 01 60 72 62 48. Internet : http://dbordier.nerim.net

Montpellier, loue villa 8 p., tt confort, jardin, calme, 600€/sem. Tél. 04 67 55 97 27.

Corse, l'Ospedale près Porto-Vecchio et plages, mais. village 6 pers., 600 €/s., 14-28/8 (300 €/s. hors vac. scol.). Vue sur mer panor. kalliste.ospedale@free.fr

Coll. loue, libre fin mai, studio 15 m², Paris 5^e, kitchenette, s. de b., 510 €/m. Tél. 01 53 82 09 47.

Lozère, ds village classé, loue maisons tt confort, jardin, 3/4 p., 375 €/sem. l'une, 275 €/sem. l'autre. Tél. 06 77 26 16 50.

(66) Banyuls, F3, proche plage, ttes périodes. Tél. 06 86 97 77 73.

Pied Luberon, mais. trad. 8 pers., tt cft, 700 €/s. Tél. 06 71 72 73 78.

Nice port, 300 m mer, loft 4 pers., 17 j/16 n., 450 €/s. Tél. 04 97 08 14 54.

(29) Douarnenez, mais. 6/8 pers. prox. comm., plages, du 24/7 au 21/8, 450 €/sem. Tél. 06 63 04 56 08.

Cause mut., coll. cherche F4 à Toulouse, 01/07. Tél. 06 09 38 30 90.

Paris, août, Buttes-Chaumont, coll. loue charm. mais. 3 ch., cour int., park. fac, 700 €/qz. Tél. 06 99 77 52 29.

(29N) Bretagne, 80 m de la plage, maison, jardin clos, 4 pers., tt confort, 17/7 au 21/8, 450 €/sem. Tél. 01 43 65 42 60.

Loue Paris, bd Montparnasse, petit studio équipé, 01/06 au 25/07, 250€/sem. Tél. 01 64 45 62 03.

Loue chalet, Hautes-Vosges, 75 m², tt confort, t.b. vue, terr., calme, nature, rand., 400 €/s. Tél. 03 87 76 08 95.

Anglet, juin, sept., 6 km plages, 2 appart. dans villa, 5 à 12 pers., tout confort, grand jardin. Tél. 05 59 32 23 39.

Loue Bretagne nord ou sud, T3, bord mer, tt confort. Tél. 06 65 31 49 98.

Près Lorient, mobilhomes 6/7 pers., tt confort, 17/7 au 7/8, 340 €/s. sicrem@club-internet.fr

(22) Lannion, côte Granit rose, coll. loue mais., jard., 10 mn mer, juil., août, 400 €/s. Tél. 02 96 48 33 05.

Sud Ardèche, loue villa 6 pers., tt conf., 30 km gorges, juin/juil./août. Tél./fax : 04 75 36 95 95, 06 73 02 28 93.

Papeete, villa fleurie, du 10/6 au 18/8 : 5 pers. : 1 300 €/mois, 400 €/sem. 2 pers., 1 ch. : 650 €/mois, 200 €/sem. Ech. Paris, si possible août. Tél. 00 689 82 42 71.

Finistère, grande mais. anc. pleine de charme, mer à 25 km, jardin, verger, 5 à 7 personnes. 488 €/sem., juillet et août. Tél. 02 41 20 03 59.

Ile d'Oléron, coll. loue 100 m mer, maison tt conf., 6 pers., 2 ch., jardin. Tél. 03 83 41 22 33.

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

(34) Camon-Plage, loue F3 et stud., avr. à sept., ds villa 30 m plage. Tél. 04 67 41 23 23, 06 17 97 20 25.

Montpellier, Euromédecine, loue F2 ds villa, piscine, confort, avr. à sept. Tél. 04 67 41 23 23, 06 17 97 20 25.

(13) Aix, prof. loue villa F8, pisc., 1 100 €/sem. Tél. 04 42 20 21 99.

Ardèche sud, rivières, mais. caract. 6/8 pers., août. Tél. 05 90 68 40 82, h.r. ou 06 08 93 07 58.

Ile de Ré, 100 m plage, mais./jard., juin-juillet. Tél. 05 90 68 40 82, h.r. ou 06 08 93 07 58.

Nice, prox. mer, 2 p. 53 m², calme, balc., verd., 275 €/s. Tél. 04 93 44 85 28.

Été, prox. La Rochelle, 2/3 pers., coll. loue T2 indép. s. jard., prox. plage. Tél. 05 46 56 82 61.

Maison de village, Luberon, caractère, gd confort, solarium, terrasse, 5 pers. Tél. 06 08 89 96 12.

Nice centre et mer, T2 neuf, 2 p., juil.-août, sem. Tél. 06 62 12 97 31.

Vacances Espagne (Andalousie), locations bord mer, tout confort, piscine, tennis, terrasses, parking, clim., doc. gratuite. Tél. 00 34 950 46 70 49, fax : 00 34 950 46 74 73.

(05) Embrun, plan d'eau, coll. loue juil.-août, T2, vue lac, 4 p., 500€/quinz. Tél. 06 82 92 45 60.

Montpellier, loue studio, juillet-août. Tél. 04 67 07 36 08.

Almanarre, Hyères, coll. loue appart. 4 pers., poss. 6 ds pinède, balcon, vue sur mer, presque île de Giens, plage sable, 550 €/sem. Tél. 06 82 24 62 70.

Guadeloupe, gîtes 2/10 pers., 350 m super plage) http://perso.wanadoo.fr/lesafraan. Tél. 05 90 28 52 77.

Vannes, maison, pte pisc. 6/10 pers., juil.-août, 650-730 €/sem. Tél. 02 97 47 89 98.

Gourdon-en-Quercy (Lot), loue toutes saisons maison confort, cour, jardin. Tél. 05 61 63 02 14, 06 87 01 56 91.

(34) Palavas, loue T2, 4/5 p., terrasse sur plage, été, sem., quinz. Tél. 04 66 81 49 54, 06 74 75 09 91.

St-Malo, été, F3 65 m² ds mais., 350 €/sem. Tél. 02 99 81 04 86.

Avignon, mais. caract., jard., pisc., T6, clim., piano, 6/8 pers., 1 100 €/s. T2, 3/4 p., 500 €/s., été. Tél. 06 76 04 58 57.

(83) Baie Sanary, T2, 4 pers., loggia, 3^e ét., asc., 50 m mer, parc, tennis, pisc., park. privé, libre 17 au 31 juillet, 26/6 à 3/7 et sept. Tél. 04 78 83 58 89.

Quimper, été, loue appt 3 p., 4 places, centre-ville, 20 mn mer, 300 €/s. Tél. 02 98 53 80 89.

(13) Loc. mas 5/6 p., août, 850 €/sem. Tél. 04 90 57 46 80 ou 06 72 15 09 72.

Hyères, gde mais. calme, 8 p., tt conf., jardin, 1 mn mer, 600 €/s. (b.s.), 900 €/s. (h.s.). Tél. 06 62 10 31 74.

(40) Sud Maisons 4/5 pers., calmes, pisc., libre 07. Tél. 05 58 98 02 52.

Anneux, loue maison + gd terr. 10 mn ville, vue imprenable lac, montagnes, 550 €/sem., du 10 juillet au 14 août. Tél. 04 50 46 80 19.

Espagne, Rosas, coll. loue, pieds dans l'eau, T3, grand balc. ou studio calme, park. Tél. 06 15 13 83 81.

Vallée du Vieur, Tarn, Aveyron, maison 4/5 pers. Tél. 05 63 76 94 23.

Fréjus, loue été, villa jum., 4-5 pers., 500 €/sem. Tél. 04 94 44 46 55.

En Vercors, loue, sem., studio indép. dans mais. indiv. 3 pers. Tél. 04 76 95 47 83, giraudrc@aol.com

La Rochelle, mais. ind. 100 m parc, 200 m mer, 10 mn plages, cuis. équ., 3 ch., s.m., sal., jard., piano, juil.-août, 650 €/sem., 1 200 €/quinz. Tél. 05 46 42 85 03 après 20 h ou 06 21 53 71 11.

Loue maison, Béarn. Tél. 05 59 82 73 44.

(74) Près La Clusaz, loue st. 4 pers., coin nuit fermé, gar.

(83) Près Les Sablettes, loue st. 35 m², 4^e étage, vue mer. Tél. 03 80 88 22 84, soir.

Antibes, appt 3 p., terr., vue dégagée, gar., 3 pers., 750 €/qz, été 1 000 €/mois, h.s. Tél. 04 92 93 95 24.

Provence, prox. mer (Nice), village typique, mont., lacs, 4 pièces, tt conf., 10 couch., 240 €/sem. Tél. 04 93 97 35 95.

Bretagne sud, mer, été, mais., jard., 4-5 pers. Tél. 02 99 27 89 96.

Loue Biarritz, appart. 75 m², 4-5 pers., 400 m plage, 24-7/15-8, 440 €/s. Tél. 06 81 04 42 34, 05 49 51 13 04.

Espagne, Vinaròs, loue villa, 1^e-14 juil., prox. plage, 5/6 p. Tél. 05 49 27 03 93.

Rome (Italie), appart. à louer, août, 450 €/semaine. Tél. 00 39 06 58 98 737.

Coll. loue F3 Cannes, 450 €/sem., 10 mn Croisette, 5 pers., libre 10/7 au 31/7. Tél. 06 76 29 79 98 ou 04 93 68 24 39.

Loue juil.-août, appt 3 ch., 180 m², ds mas, Perpignan, 15 mn plage, 380 €/s. Tél. 06 63 13 92 22.

Nice, loue vacances, 2 pièces, terrasse, vue mer, parking, 350 € la semaine. Tél. 04 93 86 53 49.

(74) Chamonix (Les Houches), T3, 6 pers., 48 m², 335 €/s. Tél. 04 50 54 58 79.

Rome, appt 6 pers. Tél. 02 48 77 01 71.

Toscane, maison. Tél. 02 48 77 01 71.

Corse, sud Bastia, ds pinède, 200 m plage, T2, T3, terrasse, jard., juil.-août, 500 €/s. Tél. 04 66 64 99 48.

Ardèche sud, coll. loue sa gde maison 6/8 pers., très calme, piscine, juil.-août. Tél. 04 75 39 03 86.

Htes-Vosges, coll. loue chalet, confort. Juil. Tél. 03 87 76 21 83.

Italie, lac Majeur, île des Pêcheurs, loue appt caract., imm. hist., bord du lac, 1^e ét., 50 m² total, équipé, 600 €/sem. Electr., chauff. compr. Tél. ou fax : 00 39 0323 50 12 42.

(83) Baie Sanary, loue F3 prox. comm. et plage. Juil. : 650 € et août 800 €/quinz. Tél. 01 60 65 68 34, soir.

(06) Proche Grasse, petit mas 2/4 pers., ttes saisons, tt cft, calme, ensol., vue mer. Site : mascabris.free.fr. Tél. 06 82 89 63 78.

Loue Corse sud, villa 7 pers., plage 10 mn à pied, 1^e et 2^e quinzaine d'août. Tél. 05 49 57 83 58.

Prox. Aix, Luberon, ch. d'hôtes, juil.-août, 2 pers. + pt déj., 43 €/j. 280 €/sem. Tél. 04 90 79 10 58 ou 06 60 44 72 10.

Corse, Sagone, 12/8-3/9, mais. 6/8 p., 100 m plage, 1 300 €/sem., 2 500 €/quinz., 3 500 €/3 sem. Tél. 04 42 69 96 50.

Loue mas cévenol, prox. Anluze, 6/7 pers., bord rivière, à partir de juin. Tél. 04 42 08 90 40 et 06 82 58 94 50.

Merindol (entre Aix et Avignon), loue T1 (journée, w.-end, semaine). Tél. 04 90 72 81 06.

(29) Loue Bretagne, Douarnenez, gde maison, jardin, tt confort, 10 pers., 500 m plages, port, commerces, du 24/7 au 14/8, 1 000 €/sem. Tél. 02 98 74 28 35.

Pralognan-la-Vanoise, coll. loue 2 pcs, 40 m², village, balc. sud pour inter. août. Tél. 01 44 59 37 88.

Corse sud, 5 mn mer, stud. 400 €/s. ou vill. 1 150 €/s. Tél. 04 91 43 02 46.

Sud Vendée, loue maison tt confort ds vaste jardin clos, max. 6 pers., 30 mn plages et La Rochelle, juil. 760 €/quinz., août 400 €/sem. Tél. : 02 51 69 12 11.

(09) Pyrén., gd F4 indépendant ds ferme, 6-8 pers., calme, charme, confort, nature. Tél. 05 61 60 58 07.

Montpellier, 15 mn plages, F2, gar., pisc., juil., août, 300 €/sem. Tél. 06 64 26 47 55.

(29) Bretagne, Brest, mer, loue maison indép. tt cft, 7 pers., été 04. Tél. 02 98 73 52 35.

Loue Espagne, 10 km Alicante, bord mer, 3 pièces, de juillet à septembre. Tél. 04 67 77 50 50.

Prox. Les Saisies, studio, terrasse, esp. verts, 4 pers., 130 à 200 €/sem. Tél. 04 90 86 11 35 ou 04 71 74 28 46.

(56) Appt 4 pers., cft, ds villa 3 km mer, à partir de 290 €/s. Tél. 02 97 36 78 81.

Golfe Ajaccio, mais. indép. 6 pers., vue mer, du 1/6 au 10/7 et du 15/8 au 15/10, de 500 € à 900 €/sem. Tél. 01 42 43 08 12.

Queyras, coll. loue F2, été 04. Tél. 04 92 43 02 11.

Lille/Wasquehal, métro/tram, coll. loue maison meubl. 10 mn univ., idéal 2 étudiants, 430 €/pers. ch. compr. Tél. 03 20 82 04 27.

(64) 2 km St-Jean-Pied-de-Port, gîte 2 pers., 3^e ét., vue Pyrén., calme, pisc., juil.-août, 430 €/sem. Tél. 05 59 49 17 67, 06 79 33 24 07.

(64) Anglet, T2, 4 pers., prox. comm., plages, tt cft, juil.-août, 475 €/s. + charg. Tél. 05 59 49 17 67, 06 79 33 24 07.

(04) Pra-Loup (près Barcelonnette), coll. loue duplex tt conf., 6 pers., t.v., août 1 sem. 270 €, 2 sem. 500 €, 3 sem. 650 €, 4 sem. 750 €. Tél. soir : 04 94 24 33 46.

Savoie, Menuires, 1 800 m, st. 4 p., sud, vue, terr., calme. Tél. 06 22 28 62 74.

(34) Palavas, F1 cab., 4 p., front de mer, calme, park. Tél. 06 22 28 62 74.

(34) St-Pons, parc Ht-Languedoc, jard., forêt, lac, calme. Tél. 06 22 28 62 74.

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort, à partir de 285 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

Vosges, coll. loue chalet, alt. 6 p., cft, vue, prox. forêt. Tél. 06 62 72 21 30.

(06) Vileneuve, villa F3, 5 mn mer, jard., pisc., coll., garage, calme, 700 €/sem., juin, juil., août. Tél. 04 93 20 30 79.

Entre Aix et Avignon, 1^e au 15/8, loue mas 8 pers., 1 km golf, cent. équestre. Tél. 04 90 57 47 31.

(47) Vallée du Lot, villa 4 pers., confort, flanc coteau, 250 €/sem., été. Tél. 05 53 41 34 09 après 18 h.

Vence, F2, qz. Tél. 06 83 50 47 49, 03 29 50 51 37.

Annecy, 4/5 pers., 250 à 390 €/sem., été. Tél. 06 62 68 27 04.

Réunion, montagne, loue mais. 7 pers., tt cft, calme, 40 €/j. Tél. 02 62 50 05 33.

Var, Hyères, F2 calme, vue mer, été, tt cft. Tél. 04 94 35 74 24 ou 04 93 81 19 05.

Alpes-d'Azur, pl. nature, gîtes et camping. Le Prieuré, 06470 St-Martin-d'Entraunes. Tél. 04 93 05 54 99, www.le-prieure.com

(87) Bellac, juil./août/sept., 40 km Limoges, 80 km Poitiers. Villa état neuf, accès jardin. R.d.c. : cuisine + séjour, douche, w.c. 1^e étage : 2 chambres (2 lits de 2 pers.), w.c. + s.d.b. 2^e ét. : gde chambre (4 lits 1 pers.), w.c. + s.d.b. Loc. 570 €/sem. Tél. 01 48 20 85 64.

IMMOBILIER

(69) Fontaines-sur-S., 15 mn Lyon, coll. vend F4, 95 m² + loggia, calme, lumineux, vue monts d'Or, rés., parc., séj. dble + 3 chbres, parquet, park., prox. écoles, comm., bus. 198 000 €, possibilité garage. Tél. 04 78 22 44 63.

(33) Galgon, belle mais. 116 m², 4 ch., combles amén., 2 gar., terr. 4 000 m², arbres. 300 000 €. Tél. 05 61 92 85 35.

(64) Pau, vendz beau F5 de 95 m² + garage + cave dans résidence, 5 mn centre ville, près lycées. 1 160 000 €. Tél. 03 80 80 76 93 52, ajlecuona@wanadoo.fr

LOISIRS

Quiberon, voilier avec ou sans skipper, cata. ou mono. 9 m, loc. 1/2 j. à 15 j., pêche, cours. Tél. 02 97 30 56 19. http://nautisme-quiberon.com.

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/j, péniche conf. comme hôtel itin. 526-586 €/sem., p.c. indiv., cab. dble et familiale. Tél. 05 59 68 93 43.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €, livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich, Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Publicité

TOURISME ÉQUITABLE
AVEC CONSEILS EN
VOYAGES SOLIDAIRES

Séjours au Mexique, Cameroun et Equateur, chez l'habitant dans des communautés d'accueil. Partage, échanges, découverte des réalités du pays, de la vie quotidienne de vos hôtes, rencontres... Pour groupes déjà constitués de jeunes ou d'adultes (dates sur demande à partir de 5 personnes) ou individuels. Pour les individuels : Equateur du 05 au 14 Juillet, Mexique du 09 au 18 Août, Cameroun du 24 Octobre au 02 Novembre.

Contact : Laure Lebretton au **02 31 06 25 81** ou **ll@envol-espace.fr**